

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

217^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

12 décembre 2022 | 10 h – 17 h HE

Réunion virtuelle | Les informations de connexion à Zoom se trouvent dans l'invitation de calendrier Outlook

Documents de référence : [Manuel des politiques du conseil](#) | [Règlement administratif](#) | [Profil de risques](#) | [Plan stratégique](#)

1. Ouverture	
1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour – K. Baig (pages 1-3) <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.</i>	
1.2 Déclaration de conflit d'intérêts (pages 4-5)	
1.3 Examen de la réunion précédente du conseil – K. Baig (pages 6-7) a) Liste des mesures de suivi b) Liste de présence des membres du conseil	
2. Rapports de la direction	
2.1 Rapport de la présidente – K. Baig (verbal)	
2.2 Rapport du chef de la direction – G. McDonald (verbal)	
2.3 Rapport intermédiaire de rendement stratégique du conseil – TR3 – G. McDonald (pages 8-24)	
3. Ordre du jour de consentement	
Les membres du conseil peuvent demander qu'un point de l'ordre du jour de consentement soit retiré pour débat et délibération. <i>QUE les motions de l'ordre du jour de consentement (3.1 à 3.5) soient approuvées au moyen d'une seule motion.</i>	
3.1 Approbation de procès-verbaux (pages 25-33) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 29 septembre 2022 soit approuvé.</i>	
3.2 Approbation des plans de travail des comités (pages 34-45) a) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2023 du BCAPG.</i> b) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2023 du BCCAG.</i>	
3.3 Plan de consultation du conseil (pages 46-49) <i>QUE le conseil approuve le plan de consultation du conseil pour 2023.</i>	
3.4 Direction du BCAPG (pages 50-51) <i>QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du BCAPG pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 comme suit :</i> • Jeff Pieper à titre de vice-président • Pemberton Cyrus à titre de président • Paula Klink à titre de présidente sortante	
3.5 Direction du BCCAG (pages 52-53) <i>QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du BCCAG pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, comme suit :</i> • Sam Inchasi à titre de vice-président • Frank Collins à titre de président • Margaret Anne Hodges à titre de présidente sortante	
4. Affaires/décisions du conseil	
4.1 Budget 2023 et cotisation par personne pour 2025 – A. Arenja (diapositives et pages 54-83) 1. <i>QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité FAGR, le budget 2023 comprenant un budget opérationnel de 12,3 millions \$ et un budget de projets de 4,5 millions \$.</i> 2. <i>QUE le conseil recommande aux membres que la cotisation par personne pour 2025 soit maintenue à 8 \$ par inscrit, sur recommandation du Comité FAGR.</i>	

	<p>4.2 Révision des politiques du conseil – A. English (pages 84-108) <i>QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i></p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="121 258 803 294">i. 1.4, Plan stratégique</td> <td data-bbox="836 258 1572 294">viii. 5.5, Protection des biens</td> </tr> <tr> <td data-bbox="121 294 803 329">ii. 1.5, À propos du manuel</td> <td data-bbox="836 294 1572 329">ix. 6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail</td> </tr> <tr> <td data-bbox="121 329 803 365">iii. 4.7, Surveillance du chef de la direction</td> <td data-bbox="836 329 1572 365">x. 7.11, Consultation</td> </tr> <tr> <td data-bbox="121 365 803 401">iv. 4.11, Délégation conseil-direction</td> <td data-bbox="836 365 1572 401">xi. 6.12, Mandat du Comité RH</td> </tr> <tr> <td data-bbox="121 401 803 436">v. 4.13, Évaluation des administrateurs</td> <td data-bbox="836 401 1572 436">xii. 7.13 Vaccination pour les réunions en personne</td> </tr> <tr> <td data-bbox="121 436 803 472">vi. 5, Devoirs et contraintes du chef de la direction</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="121 472 803 506">vii. 5.4, Communication et soutien au conseil</td> <td></td> </tr> </table>	i. 1.4, Plan stratégique	viii. 5.5, Protection des biens	ii. 1.5, À propos du manuel	ix. 6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail	iii. 4.7, Surveillance du chef de la direction	x. 7.11, Consultation	iv. 4.11, Délégation conseil-direction	xi. 6.12, Mandat du Comité RH	v. 4.13, Évaluation des administrateurs	xii. 7.13 Vaccination pour les réunions en personne	vi. 5, Devoirs et contraintes du chef de la direction		vii. 5.4, Communication et soutien au conseil	
i. 1.4, Plan stratégique	viii. 5.5, Protection des biens														
ii. 1.5, À propos du manuel	ix. 6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail														
iii. 4.7, Surveillance du chef de la direction	x. 7.11, Consultation														
iv. 4.11, Délégation conseil-direction	xi. 6.12, Mandat du Comité RH														
v. 4.13, Évaluation des administrateurs	xii. 7.13 Vaccination pour les réunions en personne														
vi. 5, Devoirs et contraintes du chef de la direction															
vii. 5.4, Communication et soutien au conseil															
	<p>4.3 Évaluation des président.e.s – M. Wrinch (pages 109-113) <i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le contenu du sondage d'évaluation des président.e.s, sur recommandation du Comité RH.</i></p>														
	<p>4.4 Le point sur les programmes internationaux d'échange d'étudiants (présenté à titre d'information aux fins de discussion) – D. Spracklin-Reid (pages 114-115)</p>														
5. Rapports															
	5.1 BCAPG – P. Klink (diapositives)														
	5.2 BCCAG – M. A. Hodges (diapositives)														
	5.3 Comité FAGR – A. Arenja (diapositives)														
	5.4 Comité sur la gouvernance – A. English (diapositives)														
	5.5 Comité RH – M. Wrinch (diapositives)														
	5.6 Groupe de travail sur la planification stratégique – N. Hill (diapositives)														
	5.7 Groupe de travail sur la collaboration - C. Bellini (diapositives et pages 116 –123)														
	5.8 Champion 30 en 30 du conseil – T. Joseph (diapositives)														
6. Prochaines réunions															
<p>Réunions du conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> • 23 février 2023 (Ottawa (Ontario)) • 5 avril 2023 (virtuelle) • 26 mai 2023 (Halifax (N.-É.)) • 19 juin 2023 (Ontario) 															
<p>Réunions des comités et groupes de travail 2022-2023</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="121 1297 803 1362">• Groupe de travail sur la planification stratégique : 13 décembre 2022 (virtuelle)</td> <td data-bbox="836 1297 1572 1362">• Groupe de travail sur la collaboration : 15 mars 2023 (virtuelle)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="121 1362 803 1398">• Comité FAGR : 14 décembre 2022 (virtuelle)</td> <td data-bbox="836 1362 1572 1398">• Comité RH : 30 mars 2023 (virtuelle)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="121 1398 803 1434">• Comité RH : 15 décembre 2022 (virtuelle)</td> <td data-bbox="836 1398 1572 1434">• Comité FAGR : 11 mai 2023 (virtuelle)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="121 1434 803 1499">• Groupe de travail sur la planification stratégique : 22 février 2023 (hybride/Ottawa)</td> <td data-bbox="836 1434 1572 1499">• Groupe de travail sur la planification stratégique : 16 mai 2023 (virtuelle)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="121 1499 803 1535">• Comité FAGR : 27 février 2023 (virtuelle)</td> <td data-bbox="836 1499 1572 1535">• Comité RH (2023-2024) : 27 mai (Halifax (N.-É.))</td> </tr> <tr> <td data-bbox="121 1535 803 1570">• Comité sur la gouvernance : 8 mars 2023 (virtuelle)</td> <td data-bbox="836 1535 1572 1570">• Tous les comités et groupes de travail de 2023-2024 : 19 juin 2023 (Ontario)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="121 1570 803 1606">• Comité FAGR : 10 mars 2023 (virtuelle)</td> <td></td> </tr> </table>		• Groupe de travail sur la planification stratégique : 13 décembre 2022 (virtuelle)	• Groupe de travail sur la collaboration : 15 mars 2023 (virtuelle)	• Comité FAGR : 14 décembre 2022 (virtuelle)	• Comité RH : 30 mars 2023 (virtuelle)	• Comité RH : 15 décembre 2022 (virtuelle)	• Comité FAGR : 11 mai 2023 (virtuelle)	• Groupe de travail sur la planification stratégique : 22 février 2023 (hybride/Ottawa)	• Groupe de travail sur la planification stratégique : 16 mai 2023 (virtuelle)	• Comité FAGR : 27 février 2023 (virtuelle)	• Comité RH (2023-2024) : 27 mai (Halifax (N.-É.))	• Comité sur la gouvernance : 8 mars 2023 (virtuelle)	• Tous les comités et groupes de travail de 2023-2024 : 19 juin 2023 (Ontario)	• Comité FAGR : 10 mars 2023 (virtuelle)	
• Groupe de travail sur la planification stratégique : 13 décembre 2022 (virtuelle)	• Groupe de travail sur la collaboration : 15 mars 2023 (virtuelle)														
• Comité FAGR : 14 décembre 2022 (virtuelle)	• Comité RH : 30 mars 2023 (virtuelle)														
• Comité RH : 15 décembre 2022 (virtuelle)	• Comité FAGR : 11 mai 2023 (virtuelle)														
• Groupe de travail sur la planification stratégique : 22 février 2023 (hybride/Ottawa)	• Groupe de travail sur la planification stratégique : 16 mai 2023 (virtuelle)														
• Comité FAGR : 27 février 2023 (virtuelle)	• Comité RH (2023-2024) : 27 mai (Halifax (N.-É.))														
• Comité sur la gouvernance : 8 mars 2023 (virtuelle)	• Tous les comités et groupes de travail de 2023-2024 : 19 juin 2023 (Ontario)														
• Comité FAGR : 10 mars 2023 (virtuelle)															
7. Séances à huis clos															
<p>7.1 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.</i></p>															
<p>7.2 Administrateurs et administratrices seulement <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la réunion? 															
8. Clôture (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)															

Document d'appui au conseil d'administration

Normes régissant les réunions

Participation virtuelle :

- Les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés de « se joindre » à la réunion quelques minutes à l'avance pour tester leurs connexions audio et vidéo et sont invités à contacter Boardsupport@engineerscanada.ca à l'avance s'ils prévoient des problèmes de connexion ou technologiques.
- Afin d'accroître l'engagement et la participation à la réunion, les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés d'ouvrir leur caméra lorsque cela est possible. Tous les participants ont la possibilité de fermer leur micro lorsqu'ils se joignent à la réunion. Nous leur demandons de le faire lorsqu'ils ne parlent pas afin de réduire le bruit de fond. Un organisateur peut mettre un participant en sourdine s'il y a une réaction acoustique sur la ligne.
- Durant les pauses, les participants sont priés de fermer leur micro et d'éteindre leur caméra, au lieu de quitter la réunion. Cela permettra de réduire les problèmes techniques et les perturbations lors d'une reconnexion.
- La fonction « Lever la main » ne doit être utilisée que si un participant souhaite poser des questions ou faire des commentaires après les présentations ou pendant le débat. Selon la version de Zoom utilisée, le bouton « Lever la main » se trouve sous « Réactions » ou « Participants ». S'ils ne trouvent pas le bouton, les participants devraient le signaler en utilisant la fonction Clavardage (Chat).
- Si un participant souhaite prendre la parole et qu'il n'a pas été invité à le faire ou qu'il ne peut pas utiliser la fonction « Lever la main », il devrait ouvrir son micro et se nommer, et obtenir la permission du président avant de parler.
- La fonction « Clavardage », qui sera surveillée par du personnel audiovisuel hors site, sert uniquement à signaler des problèmes techniques. Les questions non techniques ne recevront pas de réponse pendant la réunion.

Pour que la réunion se déroule avec équité et dans un délai raisonnable :

1. Pour toutes les motions, le président de la séance comptera d'abord les votes défavorables et les abstentions. Les administrateurs n'ayant pas déclaré de vote contre ou d'abstention sont considérés comme favorables à la motion. S'ils ne peuvent prendre la parole pendant la motion pour quelque raison que ce soit et qu'ils estiment que leur opinion n'a pas été entendue, les administrateurs devraient lever la main ou utiliser la boîte de clavardage pour demander une assistance technique.
2. Le « polissage » du texte des motions doit être évité autant que possible afin que la réunion puisse se dérouler rondement. Si une motion proposée et la décision qui en découle sont comprises, le conseil devrait passer à une discussion sur la proposition et ne pas se concentrer sur la mise au point du texte.
3. Les participants sont priés de limiter leur temps de parole à un maximum de deux (2) minutes à la fois (un chronomètre sera projeté sur l'écran) et seront limités à deux (2) occasions de s'exprimer sur une même question ou motion. La possibilité de prendre la parole une seconde fois n'est accordée que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer. Le président se réserve le droit de donner des occasions supplémentaires de s'exprimer, si nécessaire.
4. Il est fortement déconseillé de reformuler ou de répéter le même point de vue.
5. Dans l'environnement virtuel où ils ne peuvent pas manifester leur accord par un signe de tête, les participants sont encouragés à utiliser les boutons « Réactions » pour indiquer leur appui informel aux déclarations des autres. Le maintien d'un environnement sûr et respectueux est encouragé en tout temps.
6. À l'ouverture de la réunion, le président annoncera quelle personne surveillera les mains levées. Le président s'efforcera de veiller à ce que toute personne ayant levé la main soit entendue.

Document d'appui au conseil d'administration

Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
 - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
 - ii. ou à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle*. Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil¹ ou aux membres² lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

Étape 1 – Cerner le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?
- Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?

¹ Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

² Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL

- Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion³.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)⁴. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)⁵. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

Étape 4 – Et après?

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme⁶. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

³ Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

⁴ Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL

⁵ *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

⁶ Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

Registre des mesures de suivi du conseil d'Ingénieurs Canada

	Date de la réunion	Mesure	Responsable	Échéance	État
1.	29 septembre 2022	La présidente K. Baig enverra une lettre à la présidente du BCAPG pour souligner que le conseil s'attend à ce que l'énoncé d'interprétation sur les échanges internationaux d'étudiants soit présenté pour approbation à la réunion de février du BCAPG.	K. Baig	Au plus vite	Terminé - Lettre envoyée le 3 octobre 2022
2.	29 septembre 2022	P. Klink fera le point en ce qui concerne l'élaboration de l'énoncé d'interprétation sur les échanges internationaux d'étudiants lors de la réunion de décembre du conseil d'Ingénieurs Canada. À cette réunion, le conseil s'attend à recevoir l'assurance que l'énoncé d'interprétation est bien avancé et pourra être examiné et approuvé en février.	P. Klink	12 décembre 2022	Cette question sera abordée dans le cadre du point 4.4 à l'ordre du jour lors de la réunion du conseil du 12 décembre.
3.	29 septembre 2022	La présidente et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada discuteront de la demande de soutien supplémentaire du Groupe des présidents pour ses réunions et soumettront la question au conseil.	K. Baig et G. McDonald	12 décembre 2022	K. Baig et G. McDonald ont examiné les documents présentés aux membres du Groupe des présidents, y compris le courriel d'introduction avec des renseignements sur la plateforme Teams et la présentation pour les nouveaux présidents qui est fournie aux nouveaux présidents en marge des réunions de l'automne et de l'hiver. Le fait que les présidents ne relèvent pas de la structure de gouvernance d'Ingénieurs Canada présente un défi au soutien de personnel administratif proposé à ce groupe. Cette question a été discutée davantage lors de la séance à huis clos du conseil en septembre.

Dernière mise à jour : 28 novembre 2022		<div style="display: flex; justify-content: space-between; padding: 0 5px;"> Alison Anderson Arjan Arenja Natascha Avila Kathy Baig Ernie Barber Anne Barill Maxime Bellagèze Christian Bellini Victor Benz Danny Chui Geoff Connolly Cryzta Cumming Ann English Nancy Hill Sudhir Jha Tim Joseph Dawn Nedohin-Macek Harlo Rose Darlene Spracklin-Reid Mareisa Sterling Nicolas Turgeon John Van der Post Mike Winch </div>																							
Réunions du conseil																									
20 juin, hybride (Mont-Tremblant, QC)		✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
29 septembre, hybride (Ottawa, ON)		✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Programme Board on Board Leadership																									
Accès continu		✓	✓	✓				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Formation 4 Seasons																									
Accès continu		✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
BCAPG																									
3 juin, hybride				✓						✓													✓		
18 et 19 septembre, virtuel				✓	✓					✓			✓									✓	✓		
BCCAG																									
18 juillet, virtuel																			✓					✓	
18 et 19 septembre, hybride (Vancouver, BC)										✓									✓				✓		
Comité FAGR																									
20 juin, hybride (Mont-Tremblant, QC)			✗						✗		✓												✓		
10 août, virtuel			✓						✓		✗												✓		
21 octobre, virtuel			✓						✓		✓												✗		
Comité sur la gouvernance																									
20 juin, hybride (Mont-Tremblant, QC)		✓						✓				✓												✓	
21 septembre, virtuel		✓						✓				✓													
16 novembre, virtuel		✓						✓				✓													
Comité RH																									
8 septembre, virtuel					✓					✓	✓														✓
24 novembre, virtuel					✗					✗	✓														✓
Groupe de travail sur la Collaboration																									
20 juin, hybride (Mont-Tremblant, QC)				✓					✓				✓	✓										✓	✓
7 juillet, virtuel				✓					✓				✓	✓										✗	
12 septembre, virtuel				✗					✓				✓	✓										✗	
7 octobre, virtuel				✓					✓				✓	✓										✗	
Groupe de travail sur le Plan stratégique																									
20 juin, hybride (Mont-Tremblant, QC)					✓					✓														✓	
26 juillet, virtuel					✓					✓														✓	

Présence obligatoire	✓
Présence non obligatoire	✓
Présence pour une partie de la réunion	✓/✗
Présence obligatoire, s'est excusé.e	✗
Non applicable	-

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport intermédiaire de rendement stratégique au conseil – TR3		2.3
Objet :	Fournir un rapport intermédiaire sur les progrès réalisés dans l'exécution du Plan stratégique 2022-2024	
Lien avec le plan stratégique/les objets :	Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs Responsabilité du conseil : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Baisse de la confiance accordée aux fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

Contexte

- Le Plan stratégique 2022-2024, ses objectifs et ses résultats découlent d'une vaste consultation menée auprès des organismes de réglementation; ils ont été approuvés par les membres en mai 2021.
- Le nouveau modèle de rapport stratégique a été soumis au Comité sur la gouvernance et approuvé par celui-ci en mars 2021.
- Les mesures de rendement ont été approuvées par le conseil lors de son atelier stratégique de juin 2021.
- Ce rapport intermédiaire de rendement stratégique couvre le troisième trimestre de 2022 (c'est-à-dire du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021).
- Le rapport met l'accent sur la réalisation des objectifs établis dans le Plan stratégique 2022-2024.
- Les résultats ciblés dans le Plan stratégique 2022-2024 sont à plus long terme et ne peuvent être mesurés à cette étape.

Rapport de situation

- Toutes les priorités stratégiques sont en voie de réalisation en 2024, sauf un qui accuse du retard :
 - Priorité stratégique 1.3 : *Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie*. En raison d'un manque de ressources au cours des deux premiers trimestres de 2022, le document sur les nouveaux domaines d'exercice du génie accuse un retard de six mois.

Prochaines étapes

- Le conseil recevra le Rapport intermédiaire de rendement stratégique pour le TR4 lors de sa réunion de février prochain. Toutes les mises à jour trimestrielles pour 2022 seront incluses dans chaque rapport, ce qui permettra au conseil de faire le suivi des progrès réalisés.




Annexe

- **Annexe 1** : Rapport intermédiaire de rendement stratégique pour le TR3 de 2022

Rapport de rendement stratégique intermédiaire : TR3 de 2022

Ce nouveau modèle de rapport de rendement stratégique a été examiné et approuvé par le Comité sur la gouvernance en 2021. Les indicateurs ont été approuvés lors de l'[atelier stratégique du conseil](#) de juin 2021. Le rendement est mesuré par rapport au [Plan stratégique 2022-2024](#) qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Légende


	État de la priorité stratégique
Dans l'ensemble, les activités sont en bonne voie d'être exécutées d'ici 2024	
Dans l'ensemble, les activités connaissent certains retards; aucune incidence prévue sur la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2024	
Dans l'ensemble, les activités accusent certains retards qui pourraient compromettre la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2024	

Sources d'information

L'information présentée dans ce rapport est tirée des sources suivantes :

Section	Source
Activités planifiées (établies en juin 2021)	Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2021 (anglais seulement)
Rapports trimestriels 2022	Comptes rendus du personnel dans le cadre des rapports trimestriels internes
Notre action	Plan stratégique 2022-2024
Les indices du succès	Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2021 (anglais seulement)
Comment mesurerons-nous le succès en 2024*	


**Un résumé des indicateurs, par priorité stratégique, est présenté à la fin de ce rapport*

PS1.1, Examiner et valider le but et la portée de l'agrément												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Effectuer une analyse comparative du système d'agrément												
2. Rendre compte de l'état de la formation en génie												
3. Chercher à définir une exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice												
4. Réexaminer le but de l'agrément												
5. Tracer la voie à suivre												


Rapports trimestriels 2022	TR1	TR2	TR3
1. Effectuer une analyse comparative du système d'agrément	<ul style="list-style-type: none"> Échéancier entièrement établi, y compris le plan de présentation/distribution. Rapport de recherche terminé. Travail sur le sommaire du groupe de travail en cours. Planification de la présentation en cours. 	<ul style="list-style-type: none"> Les produits de travail ont été finalisés et diffusés. Le Groupe de travail a été dissout début juillet. Le rapport est accessible au public en ligne. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.
2. Rendre compte de l'état de la formation en génie	<ul style="list-style-type: none"> Échéancier entièrement établi, y compris le plan de présentation/distribution. Rapport de recherche terminé. Travail sur le sommaire du groupe de travail en cours. Planification de la présentation en cours. 	<ul style="list-style-type: none"> Les produits de travail ont été finalisés et diffusés. Le Groupe de travail a été dissout début juillet. Le rapport est accessible au public en ligne. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.
3. Chercher à définir une exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> Un entrepreneur a été embauché pour ce travail (et pour l'ensemble du projet). L'orientation de l'entrepreneur a commencé. 	<ul style="list-style-type: none"> L'entrepreneur a été pleinement renseigné sur le projet et une séance de planification tenue en juin a débouché sur une approche modifiée du projet. L'embauche d'un expert en évaluation est passée sous la responsabilité de <i>Coeuraj</i> et cette activité a pris du retard (maintenant en juillet 2022). 	<ul style="list-style-type: none"> L'initiative est en bonne voie, conformément au plan de travail décrit. Le Groupe de travail sur l'exigence de formation universitaire s'est réuni toutes les deux semaines pour préparer l'événement de prospective stratégique de novembre. Cet événement constitue un produit livrable important.

		<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle approche de projet élaborée en juin reportée à 2023 tous les principaux produits livrables de l'exigence en matière de formation universitaire. • Nous prévoyons toujours d'élaborer une exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice, et le calendrier général a été ajusté pour permettre la tenue de plus amples consultations, en faisant participer davantage le BCAPG et des membres du public. • Par conséquent, cette activité devrait nécessiter un trimestre supplémentaire (fin prévue au TR1 de 2024 au lieu du TR4 de 2023). • Il n'y a pas d'impact prévu sur la réalisation de cette priorité stratégique d'ici à la fin de 2024. 	<p>l'élaboration globale d'une exigence de formation universitaire.</p>
<p>4. Réexaminer le but de l'agrément</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le consultant a été pleinement renseigné sur le projet et une séance de planification tenue en juin a débouché sur une approche modifiée du projet. Cette approche permet de tenir de plus amples consultations et de faire participer davantage le BCAPG, le BCCAG et des membres du public. Ce changement exige que le travail sur « le but » commence plus tard que prévu et s'achève un trimestre plus tard que prévu (fin au TR1 de 2024 au lieu du TR4 de 2023). • Il n'y a pas d'impact prévu sur l'achèvement de cette priorité stratégique d'ici la fin de 2024. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'initiative est sur une bonne voie, conformément au plan de travail décrit. • Le Groupe de travail sur le but de l'agrément s'est réuni toutes les deux semaines pour préparer l'événement de prospective stratégique de novembre. Cet événement constitue un produit livrable important de l'élaboration globale d'un but défini pour l'agrément.
<p>5. Tracer la voie à suivre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.

Résumé de la priorité stratégique	
Notre action	Nous procéderons à un examen approfondi du processus d'agrément et nous nous pencherons sur les pratiques exemplaires en matière de formation des ingénieurs, et nous travaillerons collectivement avec les organismes de réglementation et les parties prenantes pour comprendre s'il y a un désir d'adopter une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, ainsi qu'un nouveau but pour l'agrément. Si tel est le cas, nous réviserons le système d'agrément.
Les indices du succès	<ul style="list-style-type: none"> A. Toutes les parties prenantes connaissent les modes d'agrément utilisés à l'échelle nationale et internationale. B. Toutes les parties prenantes connaissent la réalité actuelle et les possibilités futures de la formation en génie. C. Les organismes de réglementation ont une exigence de formation universitaire s'appliquant à tous pour l'obtention du permis d'exercice. D. Toutes les parties prenantes comprennent le but de l'agrément. E. Ingénieurs Canada, y compris le BCAPG et le BCCAG, ont des directives pour mettre en œuvre des systèmes conformes au but et à l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice.

PS1.2, Renforcer la collaboration et l'harmonisation												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Collaborer avec le personnel des organismes de réglementation pour cerner les obstacles et les possibilités												
2. Préparer un énoncé national de collaboration avec toutes les zones de compétence												
3. Cerner des domaines précis d'harmonisation devant faire l'objet d'une collaboration												

Rapports trimestriels 2022	TR1	TR2	TR3
1. Collaborer avec le personnel des organismes de réglementation pour cerner les obstacles et les possibilités	<ul style="list-style-type: none"> Les consultations auprès des groupes de responsables ont été programmées (avril-juin 2022). Un sondage préalable à la consultation a été élaboré et sera envoyé au Groupe national des responsables de l'admission (GNRA). 	<ul style="list-style-type: none"> Des consultations avec le GNRA ont eu lieu en avril, avec le GNRDAL en mai et avec le GNRE en juin. Le rapport sur les consultations a été rédigé et transmis au Groupe de travail sur la collaboration (GTC). Des définitions révisées des termes <i>collaboration</i> et <i>harmonisation</i> ont été proposées aux groupes de responsables, sur la base des consultations. Les travaux préliminaires sur les pouvoirs législatifs ont commencé. 	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport final sur les consultations a été transmis au groupe des responsables et au groupe des chefs de la direction. La cartographie des pouvoirs législatifs se poursuit.
2. Préparer un énoncé national de collaboration avec toutes les zones de compétence	<ul style="list-style-type: none"> Le mandat du Groupe de travail sur la collaboration a été achevé. 	<ul style="list-style-type: none"> La première réunion visant à orienter le GTC du conseil et l'informer sur la priorité stratégique a eu lieu. Le GTC s'est également réuni pour discuter des grandes lignes d'un énoncé de position sur l'harmonisation et la collaboration en matière de réglementation. 	<ul style="list-style-type: none"> Le plan de consultation a été élaboré par un consultant et transmis au groupe de travail. L'énoncé de position a été ébauché et révisé par le groupe de travail.
3. Cerner des domaines précis d'harmonisation devant faire l'objet d'une collaboration	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.
Résumé de la priorité stratégique			
Notre action	Favoriser la collaboration entre toutes les zones de compétence et la cohérence des exigences, des pratiques et des processus à l'échelle nationale est au cœur de notre mandat. Nous allons travailler avec les organismes de réglementation pour comprendre ce qui favorise et ce qui entrave l'harmonisation et faciliter l'adoption d'un accord national établissant les principes d'une harmonisation pancanadienne et les domaines qu'elle visera.		
Les indices du succès	<p>A. Ingénieurs Canada a un mandat clair et des domaines clés d'intervention pour l'harmonisation réglementaire.</p> <p>B. Les organismes de réglementation profitent de la collaboration et du partage des ressources, ce qui améliore les pratiques.</p>		


PS1.3, Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie											
État : 											
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022			2023			2024				
1. Cerner et étudier les nouveaux domaines d'exercice du génie et les domaines se recoupant qui auront une incidence à long terme sur le public											
2. Continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice											

Rapports trimestriels 2022	TR1	TR2	TR3
1. Cerner et étudier les nouveaux domaines d'exercice du génie et les domaines se recoupant qui auront une incidence à long terme sur le public	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail n'a été fait en raison du manque de ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> De nouvelles ressources ont été obtenues et le travail commencera au TR3. Le document sur les nouveaux domaines sera retardé de six mois. 	<ul style="list-style-type: none"> La demande de propositions a été publiée et le contrat a été attribué. Le document sur les nouveaux domaines continue d'être retardé de six mois.
2. Continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe nationaux déjà publiés. 	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe nationaux déjà publiés. 	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principes nationaux déjà publiés.
Résultats et réussites			
Notre action	Les progrès technologiques évoluent beaucoup plus rapidement que les changements législatifs et les ingénieurs qui travaillent dans de nouveaux domaines d'exercice du génie peuvent ne pas comprendre pleinement ou ne pas prendre totalement en compte les impacts et les obligations professionnelles et éthiques à long terme. Nous fournirons aux organismes de réglementation de l'information sur les répercussions à long terme de l'exercice du génie dans de nouveaux domaines, ainsi qu'un cadre pour l'évaluation des obligations professionnelles et éthiques. De cette façon, les organismes de réglementation pourront renseigner les titulaires de permis sur ces nouveaux domaines d'exercice et réglementer plus efficacement.		
Les indices du succès	<p>A. Les organismes de réglementation reçoivent l'information nécessaire pour adapter leurs processus d'admission, d'application de la loi et d'exercice et faire respecter les normes déontologiques encadrant l'exercice de la profession.</p> <p>B. Le gouvernement fédéral est sensibilisé à l'importance du travail des ingénieurs dans les domaines émergents.</p>		

PS2.1, Accélérer l'initiative 30 en 30												
État : >>>>												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Stratégie nationale de recherche												
2. Faciliter la collaboration et l'échange d'information avec les organismes de réglementation												
3. Conférence nationale annuelle 30 en 30												
4. Rapport sur les mesures nationales et régionales												
5. Mobilisation des employeurs												
6. Ressources nationales												

Rapports trimestriels 2022	TR1	TR2	TR3
1. Stratégie nationale de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.
2. Faciliter la collaboration et l'échange d'information avec les organismes de réglementation	<ul style="list-style-type: none"> Une infolettre sur 30 en 30 et des mises à jour mensuelles sur des projets clés sont envoyées aux organismes de réglementation et au réseau des champions et championnes 30 en 30. 	<ul style="list-style-type: none"> Une infolettre sur 30 en 30 et des mises à jour mensuelles sur des projets clés sont envoyées aux organismes de réglementation et au réseau des champions et championnes 30 en 30. 	<ul style="list-style-type: none"> Une infolettre sur 30 en 30 et des mises à jour sur des projets clés sont envoyées chaque mois aux organismes de réglementation et au réseau des champions et championnes 30 en 30.
3. Conférence nationale annuelle 30 en 30	<ul style="list-style-type: none"> La planification de la conférence est en cours. Des séances virtuelles ont eu lieu les 13, 20 et 27 avril. 	<ul style="list-style-type: none"> La planification de la conférence de 2023 à Halifax est en cours et celle de 2024 a commencé. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons obtenu l'approbation pour faire coïncider la conférence d'une journée de 2023 avec l'AAM d'Ingénieurs Canada du 24 mai.
4. Rapport sur les mesures nationales et régionales	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons reçu des données des organismes de réglementation, et nous prévoyons d'embaucher du personnel supplémentaire pour les analyser. 	<ul style="list-style-type: none"> Les données ont été analysées et le Rapport de 2021 sur les effectifs de la profession à l'échelle nationale est disponible dans la zone publique du site Web. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons parachevé la description du nouveau poste d'analyste, EDI, après avoir obtenu l'approbation pour le faire.
5. Mobilisation des employeurs	<ul style="list-style-type: none"> Une demande de propositions (DP) a été publiée et un consultant a été embauché. 	<ul style="list-style-type: none"> Des entretiens clés sont menés pour élaborer le plan de consultation pour la stratégie de mobilisation des employeurs. 	<ul style="list-style-type: none"> L'ébauche de la stratégie de mobilisation des employeurs a été présentée et validée par le Groupe des chefs de la direction. La version finale a été publiée en octobre 2022.
6. Ressources nationales	<ul style="list-style-type: none"> La DP visant la mise à jour du guide Gérer les transitions a été publiée et un consultant a été embauché. L'étape de découverte a commencé. 	<ul style="list-style-type: none"> Des entretiens et deux (2) séances sur les congés parentaux ont été menés. Des discussions concernant la révision du Guide <i>Gérer les transitions</i> ont eu lieu avec l'APEGA et Géoscientifiques Canada, partenaires d'Ingénieurs Canada dans la production de ce guide. 	<ul style="list-style-type: none"> La version finale du guide <i>Gérer les transitions</i> a été approuvée. Une réunion des groupes de travail Ingénieurs en début de carrière et Étudiants au postsecondaire du réseau 30 en 30 a été facilitée.

Résumé de la priorité stratégique	
Notre action	Soutenir les progrès vers la réalisation de l'objectif 30 en 30 et développer la capacité d'Ingénieurs Canada à s'attaquer aux problèmes sous-jacents qui freinent les progrès.
Les indices du succès	<ul style="list-style-type: none"> A. Les organismes de réglementation disposent de l'information et du soutien leur permettant d'accroître l'inclusion et le nombre de diplômés en génie qui s'inscrivent au processus d'obtention du permis d'exercice. B. La représentation des femmes augmente à chaque étape du cheminement, à savoir parmi les groupes suivants : population étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur (EES), diplômés, ingénieurs stagiaires, nouveaux ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice et ingénieurs. C. Les employeurs disposent de l'information leur permettant de créer un milieu de travail plus équitable, diversifié et inclusif. D. Les leçons tirées de 30 en 30 éclairent les initiatives visant à accroître la représentation des groupes sous-représentés, notamment des Autochtones, des personnes racisées et des membres de la communauté LGBTQ2+.

PS2.2, Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice											
État : 											
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022			2023			2024				
1. Campagne de marketing											
2. Outils de communication sur la valeur du permis d'exercice											
3. Programmes de sensibilisation à l'intention des diplômés et des stagiaires en génie											
4. Recherche fondamentale											

Rapports trimestriels 2022	TR1	TR2	TR3
1. Campagne de marketing	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs et publics cibles initiaux de la campagne ont été définis, et la préparation de la DP est en cours. 	<ul style="list-style-type: none"> Le processus de DP est presque terminé. Les réunions avec les soumissionnaires présélectionnés sont terminées. La vérification des références est en cours et la négociation du contrat devrait avoir lieu au début du TR3. 	<ul style="list-style-type: none"> Une agence de communication a été choisie et les travaux sur la recherche primaire et la conception stratégique sont en cours. La majorité des résultats seront présentés à la mi-octobre et le groupe consultatif se réunira pour discuter des publics cibles et des prochaines étapes importantes.
2. Outils de communication sur la valeur du permis d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Le processus de DP est presque terminé. Les réunions avec les soumissionnaires présélectionnés sont terminées. La vérification des références est en cours et la négociation du contrat devrait avoir lieu au début du TR3. 	<ul style="list-style-type: none"> Une agence de communication a été choisie et les travaux sont en cours. La recherche secondaire est terminée, mais certains outils de recherche primaire sont encore utilisés sur le terrain.
3. Programmes de sensibilisation à l'intention des diplômés et des stagiaires en génie	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Le processus de DP est presque terminé. Les réunions avec les soumissionnaires présélectionnés sont terminées. La vérification des références est en cours et la négociation du contrat devrait avoir lieu au début du TR3. 	<ul style="list-style-type: none"> Une agence de communication a été choisie et les travaux de découverte et de détermination des recommandations pour les prochaines étapes sont en cours. La plupart des recherches sont terminées, mais un sondage est en cours jusqu'à la fin du mois d'octobre.
4. Recherche fondamentale	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Le processus de DP est presque terminé. Les réunions avec les soumissionnaires présélectionnés sont terminées. La vérification des références est en cours et la négociation du contrat devrait avoir lieu au début du TR3. 	<ul style="list-style-type: none"> Une agence de communication a été choisie pour diriger la recherche, et les résultats de tous les instruments sauf un ont été communiqués à la mi-octobre. Le sondage final se déroule jusqu'à la fin octobre et les résultats seront communiqués à la mi-novembre.

Résumé de la priorité stratégique	
Notre action	Nous comblerons cet écart au moyen d'un message national cohérent qui sensibilisera le public, les diplômés en génie, les ingénieurs stagiaires et les employeurs à la diversité au sein de la profession, à la richesse du génie aussi bien dans les disciplines nouvelles que traditionnelles, et à la valeur du permis d'exercice.
Les indices du succès	<ul style="list-style-type: none"> A. Les publics visés perçoivent les ingénieurs comme étant dignes de confiance et savent que la profession est réglementée. B. Les diplômés en génie et les ingénieurs stagiaires prennent conscience de la valeur du permis d'exercice. C. Les organismes de réglementation se sont dotés d'un cadre national efficace pour l'élaboration de messages, et d'outils de marketing.

PS3.1, Maintenir notre engagement envers l'excellence												
État : >>>>												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Soutenir une culture d'excellence												
2. Cerner et mettre en œuvre des améliorations continues												
3. Confirmer les mesures et la durabilité												
4. Obtenir la certification de niveau Platine d'Excellence Canada												

Rapports trimestriels 2022	TR1	TR2	TR3
1. Soutenir une culture d'excellence	<ul style="list-style-type: none"> Les groupes de travail mis sur pied dans la foulée du sondage de 2019 sur l'engagement des employés seront prochainement dissous et reconnus. Un programme de mises à jour sur l'excellence a été dispensé au personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Les groupes de travail sont dissous au fur et à mesure que les produits livrables sont finalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> Des retards dans la dissolution des groupes de travail ont empêché de clore cette étape. Les ressources disponibles pour actualiser les carnets de route et les profils du personnel étaient limitées en raison de la transition organisationnelle vers des réunions en personne/hybrides. Nous prévoyons d'être de nouveau sur la bonne voie au TR4.
2. Cerner et mettre en œuvre des améliorations continues	<ul style="list-style-type: none"> L'équipe de direction a commencé à cerner les lacunes à corriger et à élaborer les plans d'action connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> Les exigences ont été attribuées aux membres de l'équipe de direction. 	<ul style="list-style-type: none"> Les attributions des membres de l'équipe de direction ont été confirmées. L'orientation de l'équipe de direction sur les lacunes connues pour leurs exigences respectives se poursuivra probablement jusqu'au TR4 2022. Ces retards ne devraient pas avoir d'incidence sur la réalisation du programme.
3. Confirmer les mesures et la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> On procède à une analyse des écarts pour la transition par rapport à la norme Or. 	<ul style="list-style-type: none"> Une auto-évaluation par rapport à la norme actuelle d'excellence organisationnelle d'Excellence Canada est prévue pour le prochain trimestre et sera basée sur la plus récente vérification externe de l'équipe de vérification d'Excellence Canada (TR3). 	<ul style="list-style-type: none"> La transition vers la norme révisée est terminée. Les informations relatives à l'auto-évaluation seront validées au TR4.

4. Obtenir la certification de niveau Platine d'Excellence Canada	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.
Résumé de la priorité stratégique			
Notre action	Des changements sont encore demandés et nous subissons des pressions pour répondre aux besoins divers et changeants des organismes de réglementation du génie, des établissements d'enseignement supérieur et de la communauté des ingénieurs. Pour nous adapter en permanence, nous devons adopter une approche efficace et durable garantissant que nous sommes un organisme très performant. D'ici 2024, nous obtiendrons la certification de niveau Platine d'Excellence Canada en démontrant que, conformément aux exigences de la norme d'excellence, d'innovation et de mieux-être, notre performance s'améliore constamment, en plus d'être mesurable et soutenue sur une période d'au moins trois ans.		
Les indices du succès	<ul style="list-style-type: none"> A. Les produits et services sont mis efficacement à la disposition des organismes de réglementation, des EES et de la communauté des ingénieurs. B. Il y a un engagement accru de la part du personnel, ce dernier reste en poste plus longtemps, travaille au sein d'équipes motivées et jouit d'une meilleure santé. C. Ingénieurs Canada maintient un haut niveau de performance. 		

Résumé – Comment mesurerons-nous le succès en 2024?

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
PS1.1 Examiner et valider le but et la portée de l'agrément	A. Toutes les parties prenantes connaissent les modes d'agrément utilisés à l'échelle nationale et internationale	A1. Publication du rapport d'analyse comparative du système d'agrément.
	B. Toutes les parties prenantes connaissent la réalité actuelle et les possibilités futures de la formation en génie	B1. Publication du rapport sur la formation en génie.
	C. Les organismes de réglementation ont une exigence de formation universitaire s'appliquant à tous pour l'obtention du permis d'exercice	<p>C1. Le conseil d'Ingénieurs Canada adopte une motion confirmant l'exigence de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice.</p> <p>C2. Les organismes de réglementation reçoivent l'exigence de formation universitaire et tous les chefs de la direction s'engagent à l'appliquer et à la communiquer à tous les groupes pertinents.</p> <p>C3. Le BCAPG reçoit l'exigence de formation universitaire et s'engage à l'incorporer dans ses documents.</p> <p>C4. Le BCCAG reçoit l'exigence de formation universitaire et s'engage à l'incorporer dans ses documents.</p> <p>C5. Les EES reçoivent l'exigence de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice.</p>
	D. Toutes les parties prenantes comprennent le but de l'agrément	<p>D1. Le conseil d'Ingénieurs Canada adopte une motion confirmant le but de l'agrément.</p> <p>D2. Les organismes de réglementation reçoivent la confirmation du but de l'agrément, et tous les chefs de la direction s'engagent à le communiquer à tous les groupes pertinents.</p> <p>D3. Le BCAPG publie le but confirmé de l'agrément.</p> <p>D4. Les membres du BCCAG reçoivent la confirmation du but de l'agrément.</p> <p>D5. Les établissements d'enseignement supérieur (EES) reçoivent la confirmation du but de l'agrément.</p> <p>D6. Les étudiants reçoivent, par l'entremise de la FCEG, la confirmation du but de l'agrément.</p>
	E. Ingénieurs Canada, y compris le BCAPG et le BCCAG, ont des directives pour mettre en œuvre des systèmes conformes au but et à l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice	E1. Le rapport sur la voie à suivre est publié et distribué à tous les organismes de réglementation, au BCAPG, au BCCAG, au chef de la direction d'Ingénieurs Canada, à DDIC et à la FCEG.

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
PS1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation	A. Ingénieurs Canada a un mandat clair et des domaines clés d'intervention pour l'harmonisation réglementaire	A1. Rapports de consultation qui documentent les points de vue de tous les organismes de réglementation. A2. Production d'un énoncé national de collaboration signé par les organismes de réglementation. A3. Les chefs de la direction des organismes de réglementation définissent au moins un domaine d'intervention pour l'harmonisation future.
	B. Les organismes de réglementation profitent de la collaboration et du partage des ressources, ce qui améliorer les pratiques	B1. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent à l'élaboration de programmes, produits, services, informations ou processus. B2. Nombre d'organismes de réglementation qui utilisent les programmes, produits, services, informations ou processus promus à l'échelle nationale.
PS1.3 Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie	A. Les organismes de réglementation reçoivent l'information nécessaire pour adapter leurs processus d'admission, d'application de la loi et d'exercice et pour faire respecter les normes déontologiques encadrant l'exercice de la profession	A1. Des documents de recherche sur les nouveaux domaines d'exercice du génie sont publiés et distribués aux organismes de réglementation. A2. Les organismes de réglementation indiquent qu'ils lisent les rapports, qu'ils en tiennent compte dans leur prise de décision ou que ces rapports les ont aidés à remplir leur mandat. A3. Valeur des documents de recherche perçue par les organismes de réglementation.
	B. Le gouvernement fédéral est sensibilisé à l'importance du travail des ingénieurs dans les domaines émergents	B1. Un nouvel énoncé de principe national sur les disciplines émergentes est élaboré, si cela est approprié. B2. Nombre de contacts (consultations par écrit et rencontres en personne) avec des parlementaires ou de hauts fonctionnaires fédéraux sur des questions relatives aux nouveaux domaines d'exercice du génie.
PS2.1 Accélérer l'initiative 30 en 30	A. Les organismes de réglementation disposent de l'information et du soutien leur permettant d'accroître l'inclusion et le nombre de diplômés en génie qui s'inscrivent au processus d'obtention du permis d'exercice	A1. Élaboration et application d'une stratégie nationale de recherche sur les données démographiques en matière de diversité, et recherche qualitative sur l'équité, la diversité et l'inclusion. A2. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie; qui participent à l'élaboration seulement; qui n'y participent pas. A3. Publication de rapports de recherche dans le site Web d'Ingénieurs Canada. A4. Nombre de partenaires participant à l'élaboration de rapports de recherche (élaboration et participation; participation seulement; aucune participation). A5. Facilitation de la collaboration et de l'échange d'information entre les organismes de réglementation (p. ex. : coordination continue des groupes de travail 30 en 30; communications répondant aux besoins des organismes de réglementation). A6. Tenue de trois ou quatre rencontres annuelles avec les organismes de réglementation.

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
	<p>B. La représentation des femmes augmente à chaque étape du cheminement, à savoir parmi les groupes suivants : population étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur (EES), diplômés, ingénieurs stagiaires, nouveaux titulaires d'un permis d'exercice et ingénieurs</p>	<p>B1. Rapports sur les mesures nationales et régionales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir aux organismes de réglementation des outils leur permettant de faire le suivi et de produire des rapports sur les mesures relatives à 30 en 30. <p>B2. Publication annuelle du Rapport national d'enquête sur les effectifs.</p> <p>B3. Collecte annuelle de mesures relatives aux fiches de pointage des organismes de réglementation.</p> <p>B4. Présentation du rapport sommaire annuel sur les fiches de pointage au conseil et au Groupe des chefs de la direction.</p> <p>B5. Participation de trois ou quatre organismes de réglementation à l'élaboration et à l'utilisation de la cible.</p>
	<p>C. Les employeurs disposent de l'information leur permettant de créer un milieu de travail plus équitable, diversifié et inclusif.</p>	<p>C1. Parachever la mise en œuvre des recommandations du rapport d'ACS+* sur la mobilisation des employeurs.</p> <p>C2. Création d'une stratégie nationale de mobilisation des employeurs à laquelle adhèrent les organismes de réglementation, et qui table sur le réseau existant de champions et championnes 30 en 30.</p> <p>C3. Tous les organismes de réglementation contribuent à la stratégie nationale.</p> <p>C4. Reconnaissance de l'excellence des employeurs dans le cadre de l'initiative 30 en 30.</p>
	<p>D. Les leçons tirées de 30 en 30 éclairent les initiatives visant à accroître la représentation des groupes sous-représentés, notamment des Autochtones, des personnes racisées et des membres de la communauté LGBTQ2+</p>	<p>D1. Tenue de la Conférence annuelle 30 en 30 de 2022 à 2024, en invitant les organismes de réglementation, les EES et les employeurs à contribuer à un changement de culture au sein de la profession d'ingénieur lors d'un événement national hautement visible et largement accessible, mettant en valeur des pratiques exemplaires, des recherches importantes et des outils pratiques.</p> <p>D2. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent et participent à la préparation de la conférence.</p> <p>D3. Nombre d'employeurs qui contribuent et participent à la conférence.</p> <p>D4. Création de ressources nationales qui correspondent aux recommandations et aux pratiques exemplaires décrites dans des recherches précédentes. Par exemple, une ressource basée sur le rapport d'ACS+* de 2021, que les organismes de réglementation peuvent utiliser pour améliorer leurs programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et de sensibilisation des employeurs.</p> <p>D5. Le nombre d'organismes de réglementation participants qui font la promotion des ressources nationales.</p> <p>*Définition : L'ACS+ (analyse comparative entre les sexes plus) est un processus d'analyse créé par Femmes et Égalité des genres Canada; utilisée partout au pays par le gouvernement fédéral et bien connu dans la plupart des secteurs; tient compte de facteurs identitaires multiples et divers qui se recoupent et ont un impact sur la façon dont différentes personnes comprennent et vivent les initiatives.</p>

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
PS2.2 Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice	A. Les publics visés perçoivent les ingénieurs comme étant dignes de confiance et savent que la profession est réglementée	A1. Recherche sur les perceptions des publics visés avant et après la campagne. A2. Nombre d'impressions et d'actions. A3. Valeur de la médiatisation méritée.* A4. Nombre d'interactions en ligne et sentiments* qui s'en dégagent. *Définitions : <ul style="list-style-type: none"> • Médiatisation méritée : couverture relayée gratuitement dans les médias. • Valeur de la médiatisation méritée : la valeur estimative de cette couverture médiatique. • Analyse des sentiments : analyse de la tonalité des commentaires.
	B. Les diplômés en génie et les ingénieurs stagiaires prennent conscience de la valeur du permis d'exercice	B1. Recherche sur les perceptions des diplômés et des stagiaires en génie avant et après la campagne. B2. Nombre d'impressions et d'actions. B3. Nombre d'interactions en ligne et sentiments qui s'en dégagent.
	C. Les organismes de réglementation se sont dotés d'un cadre national efficace pour l'élaboration de messages et d'outils de marketing	C1. Nombre d'organismes de réglementation qui participent à l'élaboration du cadre et des outils, et nature de leur participation. C2. Les organismes de réglementation déterminent où et comment les messages et les outils seront utilisés; suivi visant à confirmer l'utilisation. C3. Réception continue de commentaires sur le projet.
PS3.1 Maintenir notre engagement envers l'excellence	A. Les produits et services sont mis efficacement à la disposition des organismes de réglementation, des EES et de la communauté des ingénieurs	A1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe.
	B. Il y a un engagement accru de la part du personnel, ce dernier reste en poste plus longtemps, travaille au sein d'équipes motivées et jouit d'une meilleure santé	B1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe.
	C. Ingénieurs Canada maintient un haut niveau de performance	C1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe.

PROCÈS-VERBAL provisoire DE LA 216^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

Le 29 septembre 2022, de 8 h 30 à 16 h 30 (HE)

Réunion en mode hybride au Fairmont Château Laurier, à Ottawa (Ontario) et via Zoom

Les administrateurs suivants sont présents :	
K. Baig, présidente, Québec N. Hill, présidente élue, Ontario D. Chui, président sortant, Ontario A. Anderson, Yukon N. Avila, Alberta E. Barber, Saskatchewan A. Baril, Québec M. Belletête, Québec C. Bellini, Ontario V. Benz, Alberta (en mode virtuel) C. Cumming, Nouvelle-Écosse	A. English, Colombie-Britannique S. Jha, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut T. Joseph, Alberta D. Nedohin-Macek, Manitoba M. Rose, Nouveau-Brunswick D. Spracklin-Reid, Terre-Neuve et Labrador M. Sterling, Ontario N. Turgeon, Québec J. Van der Put, Alberta M. Wrinch, Colombie-Britannique
Administrateurs absents :	
G. Connolly, Île-du-Prince-Édouard.	A. Arenja, Ontario
Conseiller présent :	
P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia, au nom de L. Daborn, présidente, Groupe des chefs de direction	
Personnes relevant directement du conseil :	
M. A. Hodges, présidente, BCCAG P. Klink, présidente, BCAPG	G. McDonald, chef de la direction E. Spence, avocate générale et secrétaire générale
Observateurs présents :	
N. Colucci, président, PEO L. Daborn, chef de la direction, AIGNB K. Deluzio, président, DDIC L. Doig, présidente, APEGA K. King, directrice générale, Engineers Yukon G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB J. Landrigan, chef de la direction et registraire, Engineers PEI V. McCormick, directeur général et registraire, NAPEG	J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA C. Park, présidente, Engineers & Geoscientists BC M. Paul-Elias, présidente, AIGNB D. Pothier, présidente, Engineers Nova Scotia M. Sherren, vice-président, Engineers PEI A. Silk, président, Engineers Geoscientists MB H. Yang, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO
Membres du personnel présents :	
R. Gauthier, adjointe de direction M. Falle, gestionnaire, Liaison avec les organismes de réglementation R. Melsom, gestionnaire, BCCAG D. Menard, directeur, Finances M. Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques H. Theelen, directrice, Planification stratégique et Excellence organisationnelle M. Warken, gestionnaire, BCAPG E. West, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil

1. Ouverture de la réunion
1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La présidente K. Baig ouvre la réunion à 8 h 32 (HE). Elle accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

Motion 2022-09-1D

Présentée et appuyée

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.

Adoptée

Les règles et normes de la réunion, qui figurent dans le cahier de travail, sont passées en revue.

Minute de diversité : K. Baig rappelle que le 30 septembre est la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation ainsi que la Journée du chandail orange. Elle indique que pour mieux comprendre la vérité et l'histoire, on peut trouver des informations sur l'histoire de la colonisation et de la résistance autochtone dans l'[Encyclopédie canadienne](#).

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

1.3 Examen de la réunion précédente

a) Liste des mesures de suivi

La liste a été distribuée à l'avance et aucune mesure de suivi n'est en suspens.

b) Liste de présence des membres du conseil

La liste a été distribuée à l'avance. Aucune question n'est soulevée.

2. Rapports de la direction

2.1 Rapport de la présidente

Le rapport détaillé a été distribué à l'avance. On demande à E. Spence de faire le point sur les priorités qui sont ressorties de l'atelier stratégique du conseil qui a eu lieu en juin. On signale que de nombreux éléments ont été intégrés dans les plans de travail des comités présentés pour approbation à cette réunion.

2.2 Rapport du chef de la direction

G. McDonald indique que son courriel hebdomadaire envoyé aux parties prenantes contient toutes les mises à jour pertinentes du chef de la direction et qu'il n'y a rien d'autre à ajouter.

Aucune question n'est soulevée.

2.3 Certificat de conformité aux lois législative

G. McDonald présente le certificat de conformité aux lois qui a été distribué au préalable. Il fait remarquer qu'il s'agit pour Ingénieurs Canada d'une nouvelle pratique servant à attester que l'organisme se conforme à toutes ses exigences législatives. Cette information sera fournie au conseil chaque année en septembre.

Aucune question n'est soulevée.

2.4 Rapport de rendement intermédiaire pour le TR2

G. McDonald indique qu'au deuxième trimestre du plan stratégique 2022-2024, la majorité des priorités sont en voie d'achèvement. Il attire l'attention sur les points suivants :

- PS1.1, *Examiner et valider le but et la portée de l'agrément* : un retard a été constaté en raison du fait qu'une nouvelle approche de projet a été élaborée et que l'on a élargi la consultation à d'autres participants, ce qui a nécessité un ajustement du calendrier.

- PS1.3, *Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice* : un retard a été constaté en raison du manque de ressources en personnel dans ce domaine, mais il a été précisé que la priorité devrait être remise sur les rails sous peu.

Aucune question n'est soulevée, mais on félicite le chef de la direction et son personnel pour avoir donné aux administrateurs et administratrices la possibilité de poser des questions et d'en apprendre davantage sur les diverses priorités stratégiques lors de la séance « Ask Me Anything » (« Demandez-moi n'importe quoi ») qui a eu lieu la veille.

2.5 Rapport du Groupe des chefs de direction

P. Mann présente le rapport, en faisant le point sur les réunions du Groupe des chefs de direction qui se sont tenues plus tôt dans la semaine. Le départ à la retraite imminent du chef de la direction et registraire de PEO, Johnny Zuccon, a été souligné, et sa contribution à la profession d'ingénieur a été célébrée.

P. Mann indique que les discussions du groupe ont porté principalement sur les échanges internationaux d'étudiants : le groupe est d'avis que le conseil devrait prendre des mesures pour orienter le BCAPG sur cette question. Plus précisément, les chefs de direction aimeraient que le BCAPG s'engage à produire l'énoncé d'interprétation nécessaire sur cette question d'ici décembre 2022.

Une discussion approfondie s'ensuit, dont voici les points saillants :

- On fait remarquer que bon nombre des priorités stratégiques d'Ingénieurs Canada dépendent de l'harmonisation nationale, et on demande au Groupe des chefs de direction de préciser comment il gère cette initiative. P. Mann répond que les chefs de direction tentent de travailler de concert afin de créer une transition harmonieuse pour les ingénieurs qui veulent exercer leur profession dans tout le pays, mais que, compte tenu de certains défis législatifs, les règles du jeu diffèrent d'une province à l'autre. Les petits organismes de réglementation apprécient l'harmonisation parce qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour s'attaquer seuls aux problèmes. D'autres organismes de réglementation, dont les plans et les processus sont bien établis, sont prêts à collaborer, mais il est difficile de les détourner des objectifs déjà fixés.
- En ce qui concerne les programmes internationaux d'échange d'étudiants :
 - La nature de l'exemption approuvée par les chefs de direction est expliquée : il est proposé que les étudiants de premier cycle en génie qui participent à des échanges internationaux soient autorisés à faire comptabiliser les UA obtenues à l'étranger comme des UA ayant été enseignées par un professeur titulaire d'un permis d'exercice (c'est-à-dire à les comptabiliser comme des « UA spécifiées »), même si ce n'est pas le cas. Il s'agit d'une exception de deux ans, limitée dans le temps, aux normes relatives aux UA spécifiées.
 - P. Mann indique que les chefs de direction aimeraient que des restrictions soient imposées en ce qui a trait aux années pendant lesquelles les étudiants peuvent aller à l'étranger et il précise que les échanges ne pourraient pas avoir lieu pendant la première ou la dernière année d'études.
 - On demande à P. Klink quelle est la position du BCAPG. Elle indique que le point d'achoppement n'est pas seulement les UA, mais aussi les UA spécifiées. Le Groupe des chefs de direction ne s'est pas encore prononcé sur le rôle du permis d'exercice dans la formation en génie, et le BCAPG attend donc d'avoir une orientation à cet égard. Le BCAPG croit qu'une exemption de deux ans fonctionnerait et il a mis sur pied un groupe de travail pour aborder les points qu'il jugeait manquants (c.-à-d. des directives précises sur la façon d'évaluer l'équivalence des cours et les qualifications de l'enseignant à l'établissement d'enseignement supérieur de l'étranger). Elle ajoute que le BCAPG ne veut pas élaborer un énoncé d'interprétation qui ne fonctionnera pas pour DDIC, et croit que le BCAPG sera en mesure d'examiner et d'approuver l'énoncé requis en février 2023.

- K. Deluzio remercie le Groupe des chefs de direction pour son appui et le BCAPG pour son désir de collaborer sur cette question.
- En réponse à une question, on signale que les UA spécifiées sont requises depuis les années 1990.

Au cours de la discussion, S. Price envoie aux administrateurs et administratrices un courriel qui contient les documents que le BCAPG a examinés lors de sa réunion de septembre sur la question des échanges internationaux d'étudiants. Il s'agit d'une note de breffage, de la note de service du Groupe des chefs de direction appuyant la proposition de DDIC, datée du 13 juillet 2022, de la proposition de DDIC et du document de travail du BCAPG sur les échanges internationaux.

La présentation par diapos a été publiée dans le site des documents de réunion.

MESURE DE SUIVI : La présidente K. Baig enverra une lettre à la présidente du BCAPG pour souligner que le conseil s'attend à ce que l'énoncé d'interprétation sur les échanges internationaux d'étudiants soit présenté pour approbation à la réunion de février du BCAPG.

MESURE DE SUIVI : P. Klink fera le point en ce qui concerne l'élaboration de l'énoncé d'interprétation sur les échanges internationaux d'étudiants lors de la réunion de décembre du conseil d'Ingénieurs Canada. À cette réunion, le conseil s'attend à recevoir l'assurance que l'énoncé d'interprétation est bien avancé et pourra être examiné et approuvé en février.

2.6 Rapport du Groupe des présidents

A. Silk, président d'Engineers and Geoscientists Manitoba, présente au conseil le compte rendu de la réunion du Groupe des présidents du 28 septembre, à laquelle étaient représentés tous les organismes de réglementation. Les commentaires suivants sont formulés :

- En ce qui concerne la demande de soutien supplémentaire que pourrait fournir Ingénieurs Canada pour l'administration des réunions du Groupe des présidents, on fait observer que le conseil a demandé à l'organisme de *faciliter* les réunions du groupe, non de les *soutenir*, puisque les présidents des organismes de réglementation ne font pas partie de la structure de gouvernance d'Ingénieurs Canada. Un site Microsoft Teams a été mis en place pour les membres du Groupe des présidents afin de faciliter la continuité et l'échange d'information. On suggère la possibilité pour le groupe de nommer une personne, qui pourrait être le président sortant ou le président d'un organisme de réglementation, à la présidence du groupe pour une période d'un an plutôt que de faire alterner la présidence à chaque réunion, ce qui pourrait accroître le partage des connaissances et l'efficacité des réunions.
- C. Bellini, président du Groupe de travail sur la collaboration, s'engage à assister à la prochaine réunion du Groupe des présidents et à y faire une présentation sur les travaux de son groupe.

La présentation par diapos a été publiée dans le site des documents de réunion.

MESURE DE SUIVI : La présidente et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada discuteront de la demande de soutien supplémentaire du Groupe des présidents pour ses réunions et soumettront la question au conseil.

3. **Ordre du jour de consentement**

3.1 Approbation des procès-verbaux

- a) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 27 mai 2022 soit approuvé.
- b) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 20 juin 2022 soit approuvé.

3.2 Approbation des plans de travail des comités et des groupes de travail

- a) QUE le conseil approuve le plan de travail 2022-2023 du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques.
- b) QUE le conseil approuve le plan de travail 2022-2023 du Comité sur la gouvernance.

- c) QUE le conseil approuve le plan de travail 2022-2023 du Comité des ressources humaines.
- d) QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le plan de travail du Groupe de travail sur le plan stratégique 2022-2024.
- e) QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le plan de travail du Groupe de travail sur la collaboration 2022-2023.

3.3 Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG et du BCCAG

- a) QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG pour 2023-2024.
- b) QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG pour 2023-2024.

3.4 Guide sur l'équité pour les femmes dans les milieux de travail

QUE le conseil approuve le nouveau Guide sur l'équité pour les femmes dans les milieux de travail, sur recommandation du BCCAG.

Motion 2022-09-2D

Présentée et appuyée

QUE les motions de l'ordre du jour de consentement (3.1 à 3.4) soient approuvées au moyen d'une seule motion.

Adoptée

4. Affaires / décisions du conseil

4.1 Budget préliminaire

D. Nedohin-Macek présente le budget préliminaire de 2023 en l'absence du président du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR), A. Arenja, en précisant qu'il n'est présenté pour l'instant qu'à titre d'information et de discussion. Voici ses points saillants :

- Les augmentations de salaire du personnel seront basées sur la révision de l'échelle salariale pour les employés dont le salaire ne se situe pas dans la fourchette de taux de leur poste. Les employés dont le salaire se situe dans la fourchette de taux correspondant à leur poste recevront une augmentation de 6,9 %, selon l'indice des prix à la consommation (IPC).
- Dans l'ensemble, le reste des dépenses d'exploitation n'augmentera pas plus que le taux de 6,9 % de l'IPC.
- Le budget préliminaire prévoit au total des revenus de 11,2 millions de dollars, des dépenses d'exploitation de 12,3 millions de dollars, des dépenses de projet de 4,3 millions de dollars et des dépenses en immobilisations de 68 000 dollars.
- Il en résulte un déficit prévu de 5,3 millions de dollars et un solde de réserves non affectées de 7,9 millions de dollars (10,5 millions de dollars, y compris la partie de PEO du programme d'affinité de TD).
- Le Comité FAGR recommande que les frais de cotisation par personne de 2025 soient maintenus à 8 \$ par inscrit, ce qui se traduira par un solde de réserves non affectées de 5,1 millions de dollars à la fin de 2025.

Points mentionnés et abordés lors de la discussion qui s'ensuit :

- La documentation était très claire et facile à comprendre.
- En réponse à une question visant à savoir si le « fonds général pour imprévus » est établi pour couvrir les flux de trésorerie nécessaires à la liquidation des activités sur une période de trois mois, si cela s'imposait, G. McDonald indique qu'Ingénieurs Canada ne dispose pas de fonds à cette fin précise, mais qu'il existe des réserves non affectées qui assureraient des flux de trésorerie suffisants pour poursuivre les activités. D. Menard précise que l'organisme dispose d'un fonds de réserve affecté et d'un fonds

pour imprévus (de 2,5 millions de dollars, ce qui couvrirait trois mois de flux de trésorerie), et que ces fonds s'ajoutent aux réserves non affectées.

- Une discussion a lieu sur la position de PEO concernant les revenus d'affinité. G. McDonald rappelle les faits et N. Hill mentionne que les récentes discussions du conseil de PEO à ce sujet progressent. On fait remarquer que l'approche prudente d'Ingénieurs Canada en matière de budgétisation, qui suppose notamment que l'argent des commandites de PEO ne sera pas versé à Ingénieurs Canada, est judicieuse et devrait être maintenue.
- Une question est soulevée concernant l'indice IPC et son impact sur l'enveloppe salariale du personnel au cours de l'année à venir, et les mesures qui seraient envisagées si l'IPC était inférieur ou négatif pour l'exercice budgétaire 2024. Il est précisé que si l'IPC est négatif, les hausses salariales ne seront pas récupérées, mais que les salaires seront lissés sur les années suivantes. L'IPC est calculé au même moment chaque année (avril), de sorte qu'une période constante de 12 mois est mesurée d'une année sur l'autre.

4.2 Prolongation de la durée du prochain plan stratégique

N. Hill présente le raisonnement justifiant la prolongation de la durée du prochain plan stratégique de trois (3) à cinq (5) ans. Elle explique que le fait d'entamer l'élaboration d'un nouveau plan stratégique et de choisir des priorités alors qu'un autre plan vient d'être mis en œuvre ne permet pas de tirer parti des leçons retenues ni savoir si les travaux ont été couronnés de succès ou pas. Elle fait également remarquer que plusieurs organismes de réglementation étalent leur plan stratégique sur une période de plus de trois (3) ans.

Il n'y a aucune question ni discussion sur cette motion.

Motion 2022-09-3D

Présentée et appuyée

QUE le conseil, sur recommandation du Groupe de travail sur le plan stratégique, prolonge la durée du prochain plan stratégique de trois (3) à cinq (5) ans.

Adoptée

4.3 Révision des politiques du conseil

A. English donne un aperçu des recommandations du Comité sur la gouvernance. Elle indique que des modifications ont été apportées à la politique 6.4 du conseil, *Mandat du Comité FAGR*, afin d'y inclure une mention du nouveau processus d'approbation des hypothèses budgétaires, que le conseil a approuvé en mai. Elle fait également savoir que le profil de risques de l'organisation ne sera plus présenté à la réunion d'avril du conseil, mais à son atelier de juin, et explique la raison d'être de ce changement.

Elle informe par ailleurs le conseil que le Comité sur la gouvernance examine la politique 7.13 du conseil, *Vaccination pour les réunions en personne* à chacune de ses réunions afin de s'assurer que cette politique demeure conforme aux directives actuelles en matière de santé publique, et qu'aucun changement n'a été proposé lors de la dernière réunion.

Motion 2022-09-4D

QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :

i. 7.7, Investissements

ii 6.4, Mandat du Comité FAGR

Adoptée par la majorité requise des deux tiers

5. Rapports

Les comités du conseil présentent leurs comptes rendus, les présentations à l'appui étant accessibles dans le site d'Ingénieurs Canada et dans les dossiers de réunion des administrateurs et administratrices sur la plateforme OnBoard.

5.1 BCAPG

P. Klink fait le point au nom du BCAPG et présente le plan de travail proposé pour 2023, qui sera soumis à l'approbation du conseil en décembre. Les commentaires suivants sont formulés :

- On remercie le BCAPG pour son vaste travail, en reconnaissant le rôle essentiel qu'il joue à Ingénieurs Canada.
- En réponse à une question sur la différence entre le travail du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément (Comité RA) et le travail actuellement effectué dans le cadre de la PS1.1, *Examiner et valider le but et la portée de l'agrément*, S. Price explique que le travail du Comité RA est axé sur l'efficacité opérationnelle et implique une évaluation annuelle du programme, tandis que la PS1.1 comprend un examen de l'ensemble du système d'agrément. Le Comité RA a été créé dans le cadre d'une priorité du plan stratégique précédent, à savoir l'évaluation annuelle du programme d'agrément. La valeur du projet de responsabilité en matière d'agrément repose sur le fait qu'il fournit des données et des preuves permettant de déterminer si le BCAPG atteint les objectifs qu'il s'est fixés aux yeux des principales parties prenantes de l'agrément. Des sondages sont envoyés aux organismes de réglementation, mais aussi à tous les programmes qui ont fait l'objet d'une visite d'agrément, afin de permettre au BCAPG de repérer les points problématiques qui doivent être traités. Le Comité RA contribue à l'amélioration organisationnelle et à la gestion de la qualité et travaille sur une base continue. Dans le cadre de l'actuelle priorité PS1.1, le conseil a demandé à Ingénieurs Canada d'examiner en profondeur si ce qui est fait en matière d'agrément est vraiment adéquat. Cela suppose un examen de haut niveau et une analyse du système dans son ensemble.
- En ce qui concerne les programmes internationaux d'échange d'étudiants :
 - On fait observer que la demande vise à mettre en place une exemption de deux ans aux exigences en matière d'UA spécifiées, ce qui est simple et ne semble pas nécessiter un examen approfondi. Il est suggéré que le BCAPG se concentre sur une solution rapide à court terme, l'examen approfondi pouvant être effectué plus tard.
 - P. Mann précise que les chefs de direction reconnaissent que la valeur et le but du permis d'exercice constituent une question importante qui doit être résolue à long terme, par le biais de la PS1.1. Il ajoute toutefois qu'à court terme, les chefs de direction acceptent le risque que certaines UA soient enseignées par des ingénieurs non canadiens pendant la période d'exemption de deux ans.
 - En réponse à une question concernant le soutien dont le BCAPG aurait besoin (de la part du conseil ou du personnel) pour accélérer l'exemption relative aux échanges internationaux d'étudiants afin d'en permettre la mise en œuvre avant février, P. Klink indique que cela prendra du temps, puisque le BCAPG est composé de bénévoles. G. McDonald confirme que le personnel fournira tout le soutien nécessaire pour aider le BCAPG à faire avancer cette initiative.
 - Le BCAPG a le pouvoir de prendre une décision, sans directive du conseil, sur l'exemption en question. Cela suppose de préparer un énoncé d'interprétation.
 - Il est précisé que l'échéance de février, indiquée par P. Klink comme étant la date la plus proche à laquelle le BCAPG pourrait finaliser son travail sur cette question, doit coïncider avec la réunion de février du BCAPG, date à laquelle le BCAPG approuverait l'énoncé d'interprétation proposé.

5.2 BCCAG

M.A. Hodges fait le point au nom du BCCAG et présente le plan de travail proposé pour 2023, qui sera soumis à l'approbation du conseil en décembre.

On félicite le BCCAG et le personnel pour leur travail concernant le Guide sur l'équité pour les femmes dans les milieux de travail. On fait remarquer qu'une grande partie des commentaires reçus sur le guide semble avoir été intégrée et que le produit final répond vraiment aux attentes. R. Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG, indique que la stratégie de communication visant à diffuser et à publiciser le guide le plus largement possible devrait être élaborée d'ici la fin du mois d'octobre, le lancement étant prévu en novembre.

5.3 Comité FAGR

D. Nedohin-Macek présente le compte rendu du Comité FAGR. Aucune question n'est soulevée.

5.4 Comité sur la gouvernance

A. English présente le compte rendu au nom du Comité sur la gouvernance. Aucune question n'est soulevée.

5.5 Comité des ressources humaines (RH)

M. Wrinch présente le compte rendu au nom du Comité RH. Aucune question n'est soulevée.

5.6 Groupe de travail sur le plan stratégique (GTPS)

N. Hill présente le compte rendu au nom du GTPS. Aucune question n'est soulevée.

5.7 Groupe de travail sur la collaboration (GTC)

C. Bellini donne un aperçu des activités du GTC. Une question d'ordre général est posée : qu'est-ce qui peut être fait pour rationaliser et coordonner les nombreuses consultations en cours (par exemple, pour l'élaboration du prochain plan stratégique, les consultations dans le cadre de la priorité stratégique liée à l'agrément et le projet de collaboration et d'harmonisation)? En ce qui concerne la consultation du GTC, l'approche du groupe est de rédiger un texte convaincant pour expliquer pourquoi les organismes de réglementation devraient participer aux consultations, au lieu de leur imposer de le faire. On pense que les organismes de réglementation sont motivés à participer.

5.8 Champion 30 en 30 du conseil

T. Joseph fait le point. On félicite PEGNL d'être la première zone de compétence à avoir atteint 30 % de nouvelles ingénieures titulaires d'un permis d'exercice en 2021. Les commentaires suivants sont formulés :

- On rappelle au conseil que le BCCAG a élaboré un nouveau guide pratique qui offre une perspective ascendante sur ce sujet. On suggère que le réseau 30 en 30 en fasse la promotion et l'utilise librement.
- Il faudrait peut-être faire preuve de plus de créativité dans le système d'attribution de permis pour reconnaître les candidats qui ne sont pas titulaires d'un diplôme agréé par le BCAPG.
- Les informations les plus récentes sur les travaux du Troost Institute for Leadership Education in Engineering (ILead) de l'Université de Toronto ont été fournies par le biais de l'infolettre mensuelle 30 en 30. Le personnel d'Ingénieurs Canada cherche de quelle façon les membres du conseil pourraient s'abonner à ce bulletin.

5.9 Rapport annuel sur les activités de représentation

G. McDonald présente le rapport annuel sur les activités de représentation. Aucune question n'est soulevée.

6. Prochaines réunions

Le calendrier des prochaines réunions du conseil est le suivant :

- 12 décembre 2022 (virtuelle)
- 23 février 2023 (Ottawa, ON)
- 5 avril 2023 (virtuelle)
- 26 mai 2023 (Halifax, N.-É.)
- 19 juin 2023 (à confirmer)

On demande que les futures réunions d'automne du conseil soient fixées à une date plus éloignée du 30 septembre, Journée de la vérité et de la réconciliation, afin que les membres du conseil puissent participer aux événements organisés à cette occasion dans leurs provinces et territoires respectifs.

7. Séances à huis clos

7.1 Administrateurs et administratrices du conseil et personnel

Motion 2022-09-5D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada et la vice-présidente directrice, Affaires réglementaires.

Adoptée

7.2 Administrateurs et administratrices seulement

Motion 2022-09-6D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.

Adoptée

8. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 16 h 13 (HE).

Procès-verbal rédigé par E. Spence, avocate générale et secrétaire générale au nom de :

Kathy Baig, ing., présidente

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plan de travail du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) pour 2023		3.2(a)
Objet :	Approbation du plan de travail 2023 du BCAPG	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes de premier cycle en génie Objectif fondamental 7 : Mobilité internationale	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Baisse de la confiance accordée aux fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion à examiner :	<i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2023 du BCAPG.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG	
Présenté par :	Paula Klink, présidente du BCAPG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Conformément aux objectifs fondamentaux d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) agrée les programmes d'études de premier cycle en génie et est responsable de certains travaux relevant de l'Impératif opérationnel 7 : Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.

Action proposée ou recommandation

- Que le plan de travail soit approuvé.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'a été envisagée. Le plan de travail reflète les besoins stratégiques et opérationnels du BCAPG.

Risques

- S'il n'examine et n'approuve pas le plan de travail du BCAPG, le conseil d'Ingénieurs Canada n'est pas en mesure d'assurer une surveillance adéquate du travail du Bureau d'agrément, l'un de ses trois subordonnés directs, ce qui a pour effet de diminuer la confiance des organismes de réglementation.
- Si le plan de travail n'est pas approuvé, il n'est pas exclu que les visites d'agrément ne soient pas réalisées. Ainsi, les parties prenantes risquent de penser que le BCAPG ne remplit pas son mandat, ce qui entraînera du mécontentement. En outre, la motivation des bénévoles du BCAPG risquerait de diminuer, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur la rapidité d'élaboration et la qualité des produits du BCAPG.

Répercussions financières

- Tous les éléments du plan de travail sont pris en considération dans le budget proposé pour 2023.

Avantages

- Le BCAPG remplira son mandat, à savoir, assumer la conduite des activités d'agrément ainsi que l'élaboration et la tenue à jour des politiques d'agrément.

Consultations

- Le BCAPG a discuté du plan de travail lors de sa réunion du 17 septembre. La proposition de reporter le travail sur les politiques du BCAPG pendant que les travaux dans le cadre de la Priorité stratégique 1.1 : *Examiner et valider le but et la portée de l'agrément* sont en cours a été appuyée. Les travaux axés sur l'amélioration de la documentation et de la qualité dans le cadre des activités du BCAPG se poursuivront, et l'accent sera mis sur la formation en 2023.
- Une ébauche du plan de travail a été soumise au conseil d'Ingénieurs Canada à sa réunion du 29 septembre dernier. La version définitive du plan de travail, telle qu'elle est présentée, reflète l'engagement du BCAPG à régler la question des obstacles liés à l'agrément pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux lors de sa réunion des 3 et 4 février 2023. Ces travaux, qui constituent une priorité, témoignent du soutien du chef de la direction et du Groupe des présidents à cette orientation.

Prochaines étapes

- Le BCAPG exécutera son plan de travail.

Annexe

- **Annexe 1** : Plan de travail 2023 du BCAPG

Plan de travail 2023 du BCAPG

Élément		
Décisions d'agrément*	Date de la visite	Date de la décision (2023)
Laurentian University	Du 20 au 22 septembre 2022	Février
Simon Fraser University	Du 25 au 27 septembre 2022	Février
Carleton University	Du 15 au 18 octobre 2022	Juin
Dalhousie University	Du 27 octobre au 2 novembre 2022	Juin
Lakehead University	Du 30 octobre au 1 ^{er} novembre 2022	Juin
University of New Brunswick	Du 30 octobre au 1 ^{er} novembre 2022	Juin
Université du Québec à Chicoutimi	Du 6 au 8 novembre 2022	Juin
University Waterloo	Du 6 au 8 novembre 2022	Juin
British Columbia Institute of Technology	Du 6 au 8 novembre 2022	Juin
Western University	Du 6 au 8 novembre 2022	Juin
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	Du 13 au 15 novembre 2022	Juin
University of Regina	Du 13 au 15 novembre 2022	Juin
University of British Columbia/University of Northern British Columbia	Du 13 au 15 novembre 2022	Juin
Université Laval	Du 20 au 22 novembre 2022	Juin
University of Calgary	Du 20 au 22 novembre 2022	Juin
University of Alberta	Du 20 au 22 novembre 2022	Juin
University of Victoria	Du 12 au 14 février 2023	Juin
York University	Du 12 au 14 février 2023	Juin
University of British Columbia	Du 12 au 14 février 2023	Juin
Sheridan College	Du 12 au 14 février 2023	Juin
University of Northern British Columbia	Du 27 février au 1 ^{er} mars 2023	Juin
University of Ontario Institute of Technology	Du 12 au 14 mars 2023	Juin
Université du Québec à Rimouski	Du 19 au 21 mars 2023	Juin
Conestoga College	Du 21 au 23 juin 2023	Septembre
Algonquin College	Du 4 au 7 juillet 2023	Septembre
Surveillance internationale	Participants	Date
Symposium de l'ABET	À déterminer	Les 20 et 21 avril
Prodiguer des conseils à la délégation qui assiste aux réunions de l'Accord de Washington.	Membre du BCAPG	Du 11 au 16 juin au Taiwan
Normes et procédures	Responsable	Échéance
Mettre en œuvre les changements à apporter aux normes, aux politiques et aux procédures issus des groupes de travail récents du BCAPG, y compris : <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle définition de la conception en ingénierie • Modifications proposées à l'annexe 3, <i>Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice</i>, clauses 8 et 9. • Documentation requise pour les visites • Modifications apportées au mandat du Comité des politiques et des procédures 	Membres du BCAPG	Décembre

Normes et procédures	Responsable	Échéance
Rédiger un rapport de consultation final sur le Groupe de travail 30 en 30, avec des recommandations révisées selon les commentaires des parties prenantes (y compris les commentaires de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada).	Groupe de travail 30 en 30 Comité des politiques et des procédures BCAPG	Septembre
Cerner les lacunes dans l'Énoncé d'interprétation : Matière des cours dans les options d'un programme et dans les programmes bidisciplinaires et déterminer la façon de respecter la dénomination moderne des programmes de génie	Comité des politiques et des procédures	Décembre
Rédiger un rapport de conclusion sur d'autres mesures du contenu des programmes d'études	Comité des politiques et des procédures	Septembre
Régler le problème des obstacles auxquels font face les étudiants qui participent à des échanges internationaux.	Groupe de travail Comité des politiques et des procédures BCAPG	Février
Approuver les résultats du Groupe de travail sur la documentation et les ressources de formation du Comité des politiques et des procédures — Processus du BCAPG et de l'équipe de visiteurs <ul style="list-style-type: none"> • Descriptions révisées des rôles (président/vice-président/président sortant/directeur nommé du BCAPG; président/vice-président d'équipe de visiteurs /visiteurs de programme/observateurs; vérificateur/évaluateur principal/responsable/réviseur) • Matrice révisée pour la prise de décisions, y compris les définitions des éléments Préoccupations/Faiblesses/Lacunes/Résolu (ou l'équivalent) • Module de formation des visiteurs 	Groupe de travail sur la documentation et les ressources de formation Comité des politiques et des procédures BCAPG	Février Juin
Responsabilité en matière d'agrément (RA) <ul style="list-style-type: none"> • Étudier et classer par ordre de priorité les constatations du rapport de 2022 • Recueillir les données pour le rapport de 2023 	Comité sur la responsabilité en matière d'agrément Comité des politiques et des procédures BCAPG	En cours
Mener une analyse des écarts et élaborer une feuille de route pour se conformer à la version révisée du Cadre d'évaluation des qualités requises des diplômés et des compétences professionnelles de l'International Engineering Alliance	Comité des politiques et des procédures BCAPG	Décembre
Étudier les tendances en matière de conformité aux normes sur les qualités requises des diplômés et l'amélioration continue ainsi que les constatations pour déterminer les domaines où le BCAPG doit intervenir en ce qui a trait à la formation et à l'élaboration	BCAPG	Décembre
Réexaminer le modèle de rapport du visiteur général et consulter les parties concernées sur les changements proposés en fonction de leurs commentaires	Comité des politiques et des procédures	Septembre
Encadrer et soutenir au besoin la mise en œuvre de Tandem, le nouveau système de gestion des données en ligne pour l'agrément d'Ingénieurs Canada.	Comité des politiques et des procédures Membres du BCAPG	En cours
Plan stratégique 2022-2024	Responsable	Échéance
Suivre le plan stratégique et y contribuer au besoin.	Membres du BCAPG	En

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plan de travail 2023 du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)		3.2(b)
Objet :	Approbation du plan de travail 2023 du BCCAG	
Lien avec le plan stratégique/ les objectifs :	Objectif fondamental 3 : Fournir des services et des outils	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance envers les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2023 du BCCAG.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG	
Présenté par :	Margaret Anne Hodges, présidente du BCCAG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Comme le prévoient les objectifs fondamentaux d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie et facilitent la mobilité des praticiens au Canada.

Action proposée ou recommandation

- Que le plan de travail soit approuvé.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'est envisagée puisque le plan de travail tient compte des commentaires reçus de la part des organismes de réglementation.

Risques

- S'il n'examine et n'approuve pas ce plan de travail, le conseil d'Ingénieurs Canada n'est pas en mesure d'assurer une surveillance adéquate du travail du BCCAG, l'un de ses trois subordonnés directs, ce qui a pour effet de diminuer la confiance des organismes de réglementation.
- Si le plan de travail n'est pas approuvé :
 - Les organismes de réglementation risquent d'être frustrés de voir qu'Ingénieurs Canada ne suit pas leurs conseils, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur leur ouverture à réagir aux démarches de consultation et à utiliser les produits du BCCAG à l'avenir.
 - Les bénévoles du BCCAG qui ont contribué à son élaboration peuvent également devenir démotivés, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur la qualité des produits et leur livraison en temps opportun.

Répercussions financières

- Tous les éléments du plan de travail sont pris en considération dans le budget proposé pour 2023.

Avantages

- Le BCCAG fournira des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada et répondent aux besoins des organismes de réglementation.

- L'élaboration de ces guides permettra de faire progresser les priorités stratégiques et opérationnelles d'Ingénieurs Canada relatives à la diversité de la profession, notamment en ce qui a trait aux femmes et aux peuples autochtones.

Consultations

- Tous les commentaires et les réponses reçus sont répertoriés dans l'annexe 1.
- L'ébauche du plan de travail 2023 a été soumise au conseil d'Ingénieurs Canada à sa réunion du 29 septembre dernier. Le plan de travail qui est maintenant proposé n'a pas été modifié de manière substantielle depuis sa présentation initiale en septembre. Toutefois, certaines échéances pour les révisions des programmes d'examens ont été modifiées.

Prochaines étapes

- Le BCCAG exécutera son plan de travail.

Annexes

- **Annexe 1** : Commentaires des groupes de responsables et du Groupe des chefs de la direction sur le plan de travail 2023
- **Annexe 2** : Plan de travail 2023 du BCCAG

Commentaires reçus et réponses du BCCAG concernant ses priorités pour 2023

Sujet ou priorité proposé(e)	Commentaires du GNRA	Commentaires du GNRE	Commentaires du GNRDAL	Réponse du BCCAG	Commentaires du GCD	Réponse définitive du BCCAG
Nouveau guide public sur l'évaluation et le rendement des équipes d'ingénierie	Le GNRA considère que le sujet de ce guide ne s'inscrit pas dans son champ d'action et laisse aux autres groupes de responsables le soin de faire des commentaires sur ce point.	Aucun commentaire n'a été re	Le GNRDAL voit un lien possible entre l'évaluation et le rendement des équipes d'ingénierie et la protection générale du public, mais il ne croit pas que le sujet de ce guide s'inscrive dans son champ d'action; il laisse donc aux autres groupes de responsables le soin de faire des commentaires sur ce point.	Ne sera pas ajouté au plan de travail de 2023.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas ajouté au plan de travail de 2023.
Nouveau document d'Ingénieurs Canada sur la réglementation des nouvelles disciplines	<p>Le GNRA croit que le Bureau des conditions d'admission devrait faire de ce document une priorité. Les responsables de l'admission sont chargés de la certification et de l'évaluation de la qualification des personnes qui travaillent dans les nouveaux domaines du génie et, pour que la réglementation du génie demeure pertinente, ce sujet nécessite des directives et des recherches supplémentaires.</p> <p>Si l'élaboration de ce document est entreprise, le GNRA recommande qu'il renvoie à des nouveaux domaines qui sont déjà connus sur le plan technique, mais sur lesquels les organismes de réglementation n'exercent pas un contrôle très ferme (p. ex., le génie logiciel). Le groupe a également fait remarquer qu'un document général comprenant des principes directeurs sur la meilleure façon de réglementer les domaines nouveaux et émergents sur une base continue serait plus utile que de se concentrer sur des disciplines spécifiques.</p>	<p>Le GNRE voit l'avantage qu'il y aurait d'entreprendre l'élaboration d'un document sur les principes directeurs généraux quant à la meilleure façon de réglementer les domaines nouveaux et émergents.</p> <p>Le GNRE a par ailleurs mentionné qu'il aimerait que le document fournisse des conseils non seulement pour les disciplines émergentes, mais aussi pour les domaines de pratique émergents d'ingénieurs qui exercent en dehors des domaines traditionnels dans lesquels ils ont été formés.</p>	Les membres du GNRDAL avaient des points de vue légèrement divergents quant à l'utilité de ce document, mais en général, ils ont vu l'avantage pour le BCCAG d'aller de l'avant avec un document sur les principes directeurs généraux quant à la meilleure façon de réglementer les domaines nouveaux et émergents, étant donné l'augmentation du nombre de personnes, dans les domaines nouveaux ou émergents, qui exercent le génie sans permis. Le GNRDAL croit que c'est un produit de travail qui bénéficierait de la participation des organismes de réglementation à toutes les étapes de l'élaboration afin de s'assurer qu'il sera le plus utile possible. Certains membres du GNRDAL ont fait remarquer que des livres blancs individuels ciblant spécifiquement de nouveaux domaines du génie (comme le génie de la nanotechnologie ou l'ingénierie en milieu côtier) et définissant la limite de ce qui est de l'ingénierie et de ce qui ne l'est pas dans ces domaines seraient plus utiles, mais ils comprennent que ce genre de travail se prête mieux au portefeuille de recherche réglementaire d'Ingénieurs Canada.	Le BCCAG accordera la priorité à ce document dans le plan de travail, en fonction de l'approbation du conseil et de la disponibilité des ressources.	Aller de l'avant selon les recommandations.	Ajouté au plan de travail du BCCAG de 2023.

Sujet ou priorité proposé(e)	Commentaires du GNRA	Commentaires du GNRE	Commentaires du GNRDAL	Réponse du BCCAG	Commentaires du GCD	Réponse définitive du BCCAG
Révision du Guide par étapes pour la préparation et la mise en application d'un plan individuel de développement professionnel continu (2008)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Le GNRE pense que ce guide n'est plus nécessaire, car il n'y a pas assez d'uniformité au pays en ce qui concerne les programmes de DP pour que le guide soit utile.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Archiver ce guide.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Archiver ce guide.
Révision du Guide public sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada (2012)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas ajouté au plan de travail de 2023.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas ajouté au plan de travail de 2023.
Révision du Guide public relatif à l'examen sur l'exercice de la profession (2013)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas ajouté au plan de travail de 2023.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas ajouté au plan de travail de 2023.
Révision du Guide à l'intention des organismes de réglementation : Principes directeurs pour les enquêtes sur la moralité (2014)	Le GNRA demande que ce guide soit considéré comme prioritaire. Il a précisé que c'était probablement le bon moment pour réviser ce guide à la lumière de la révision en cours du guide de 2013 sur la bonne moralité afin de voir s'il y a une relation entre les deux guides et s'il serait utile de les relier ou de les fusionner.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Le GNRDAL demande que ce guide soit considéré comme prioritaire. Il a précisé que c'était probablement le bon moment pour réviser ce guide à la lumière de la révision en cours du guide de 2013 sur la bonne moralité. Le GNRDAL pense également que ce guide pourrait révéler son utilité, car il permettrait d'améliorer les efforts qui sont déployés pour aider à réduire les problèmes disciplinaires avec les membres inscrits.	Le BCCAG accordera la priorité à ce document dans le plan de travail, en fonction de l'approbation du conseil et de la disponibilité des ressources.	Aller de l'avant selon les recommandations.	Ajouté au plan de travail du BCCAG de 2023.
Révision du Guide public : Assumer la responsabilité du travail de l'ingénieur stagiaire (2016)	Le GNRA demande que ce guide soit considéré comme prioritaire. Il a fait remarquer que ce guide pourrait avoir une certaine synergie avec le document d'Ingénieurs Canada sur la réglementation des disciplines émergentes mentionné précédemment. Le manque d'ingénieurs en mesure d'assumer la responsabilité du travail d'un ingénieur stagiaire ou d'un entrepreneur dans un nouveau domaine est une complication commune aux disciplines émergentes et au travail d'entrepreneur.	Le groupe a fait remarquer que ce guide pourrait avoir une certaine synergie avec le document d'Ingénieurs Canada sur la réglementation des disciplines émergentes mentionné précédemment. Le manque d'ingénieurs en mesure d'assumer la responsabilité du travail d'un ingénieur stagiaire ou d'un entrepreneur dans un domaine émergent est une complication commune aux disciplines émergentes et au travail d'entrepreneur.	Le GNRDAL demande que ce guide soit considéré comme prioritaire. Il a fait remarquer que ce guide pourrait avoir une certaine synergie avec le document d'Ingénieurs Canada sur la réglementation des disciplines émergentes mentionné précédemment. Le manque d'ingénieurs en mesure d'assumer la responsabilité du travail d'un ingénieur stagiaire ou d'un entrepreneur dans un domaine émergent est une complication commune aux nouvelles disciplines et au travail d'entrepreneur.	Le BCCAG accordera la priorité à ce document dans le plan de travail, en fonction de l'approbation du conseil et de la disponibilité des ressources.	Aller de l'avant selon les recommandations.	Ajouté au plan de travail du BCCAG de 2023.
Révision du Guide public sur le développement durable et la gérance environnementale à l'intention des ingénieurs (2016)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas ajouté au plan de travail de 2023.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas ajouté au plan de travail de 2023.
Guide public sur l'admission à l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada (2017)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas ajouté au plan de travail de 2023.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas ajouté au plan de travail de 2023.

Sujet ou priorité proposé(e)	Commentaires du GNRA	Commentaires du GNRE	Commentaires du GNRDAL	Réponse du BCCAG	Commentaires du GCD	Réponse définitive du BCCAG
Programme d'examens de génie du bâtiment (2007)	Le GNRA est en faveur de la révision de tous les programmes d'examens énumérés, selon le calendrier habituel du groupe. Il précise que ce programme d'examens devrait être priorisé en premier, car les candidats diplômés de programmes non agréés par le BCAPG dans ce domaine sont parmi les plus fréquents.	Le GNRE laisse au Groupe national des responsables de l'admission le soin de faire des commentaires sur la révision des programmes d'examens.	Le GNRDAL laisse au Groupe national des responsables de l'admission le soin de faire des commentaires sur la révision des programmes d'examens.	Le BCCAG accordera la priorité à ce document dans le plan de travail, en fonction de l'approbation du conseil et de la disponibilité des ressources.	Les chefs de direction se sont demandé pourquoi certains programmes d'examens avaient été sélectionnés pour révision, mais ils ont approuvé l'approche adoptée. Ils disent d'aller de l'avant selon les recommandations.	Ajouté au plan de travail du BCCAG de 2023.
Révision du Programme d'examens de génie de l'architecture navale (2016)	Le GNRA est en faveur de la révision de tous les programmes d'examens énumérés, selon le calendrier habituel du groupe.	Le GNRE laisse au Groupe national des responsables de l'admission le soin de faire des commentaires sur la révision des programmes d'examens.	Le GNRDAL laisse au Groupe national des responsables de l'admission le soin de faire des commentaires sur la révision des programmes d'examens.	Le BCCAG reportera ce point à un cycle ultérieur compte tenu du faible intérêt qu'il suscite et de la disponibilité limitée des ressources.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas ajouté au plan de travail de 2023.
Programme d'examens de génie informatique (2017)	Le GNRA est en faveur de la révision de tous les programmes d'examens énumérés, selon le calendrier habituel du groupe.	Le GNRE laisse au Groupe national des responsables de l'admission le soin de faire des commentaires sur la révision des programmes d'examens.	Le GNRDAL laisse au Groupe national des responsables de l'admission le soin de faire des commentaires sur la révision des programmes d'examens.	Le BCCAG reportera ce point à un cycle ultérieur compte tenu du faible intérêt qu'il suscite et de la disponibilité limitée des ressources.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas ajouté au plan de travail de 2023.
Programme d'examens de génie industriel (2017)	Le GNRA est en faveur de la révision de tous les programmes d'examens énumérés, selon le calendrier habituel du groupe. Il précise que ce programme d'examens devrait être priorisé en premier, car les candidats diplômés de programmes non agréés par le BCAPG dans ce domaine sont parmi les plus fréquents.	Le GNRE laisse au Groupe national des responsables de l'admission le soin de faire des commentaires sur la révision des programmes d'examens.	Le GNRDAL laisse au Groupe national des responsables de l'admission le soin de faire des commentaires sur la révision des programmes d'examens.	Le BCCAG accordera la priorité à ce document dans le plan de travail, en fonction de l'approbation du conseil et de la disponibilité des ressources.	Les chefs de direction se sont demandé pourquoi certains programmes d'examens avaient été sélectionnés pour révision, mais ils ont approuvé l'approche adoptée. Ils disent d'aller de l'avant selon les recommandations.	Ajouté au plan de travail du BCCAG de 2023.
Programme d'examens de génie physique (2017)	Le GNRA est en faveur de la révision de tous les programmes d'examens énumérés, selon le calendrier habituel du groupe.	Le GNRE laisse au Groupe national des responsables de l'admission le soin de faire des commentaires sur la révision des programmes d'examens.	Le GNRDAL laisse au Groupe national des responsables de l'admission le soin de faire des commentaires sur la révision des programmes d'examens.	Le BCCAG reportera ce point à un cycle ultérieur compte tenu du faible intérêt qu'il suscite et de la disponibilité limitée des ressources.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas ajouté au plan de travail de 2023.
Programme d'examens de génie du pétrole (2017)	Le GNRA est en faveur de la révision de tous les programmes d'examens énumérés, selon le calendrier habituel du groupe. Il précise que ce programme d'examens devrait être priorisé en premier, car les candidats diplômés de programmes non agréés par le BCAPG dans ce domaine sont parmi les plus fréquents.	Le GNRE laisse au Groupe national des responsables de l'admission le soin de faire des commentaires sur la révision des programmes d'examens.	Le GNRDAL laisse au Groupe national des responsables de l'admission le soin de faire des commentaires sur la révision des programmes d'examens.	Le BCCAG accordera la priorité à ce document dans le plan de travail, en fonction de l'approbation du conseil et de la disponibilité des ressources.	Les chefs de direction se sont demandé pourquoi certains programmes d'examens avaient été sélectionnés pour révision, mais ils ont approuvé l'approche adoptée. Ils disent d'aller de l'avant selon les recommandations.	Ajouté au plan de travail du BCCAG de 2023.

Sujet ou priorité proposé(e)	Commentaires du GNRA	Commentaires du GNRE	Commentaires du GNRDAL	Réponse du BCCAG	Commentaires du GCD	Réponse définitive du BCCAG
Suggestions / commentaires d'ordre général	Le Groupe national des responsables de l'admission (GNRA), le Groupe national des responsables de l'exercice (GNRE) et le Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi (GNRDAL) tiennent à remercier le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) de leur avoir donné l'occasion de fournir des commentaires sur les priorités du plan de travail proposé pour 2023. Ils se disent heureux de contribuer au travail du BCCAG qui appuie et complète leur propre travail sur les questions liées à l'admission, à l'exercice, et aux mesures disciplinaires et à l'application de la loi.			Le BCCAG se réjouit de poursuivre sa collaboration avec les groupes de responsables dans le cadre de ses travaux.	Les chefs de direction ont posé plusieurs questions en ce qui concerne les ressources nécessaires pour faire face à l'importante charge de travail du BCCAG, mais après discussion, ils ont jugé que le plan de travail était réalisable et ils ont appuyé les efforts du BCCAG.	

Plan de travail 2023 du BCCAG

Comme le prévoient les objectifs d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des praticiens au Canada. Le présent document vise à dégager les priorités actuelles de 2022 qui seront reportées en 2023 et à proposer de nouvelles priorités pour 2023 qui s'appuient sur les commentaires reçus des groupes de responsables, y compris le GCD.

A. Priorités reportées de 2022

Point	Demandé par	Date de la demande	Date d'achèvement prévue
Examen du « Document d'Ingénieurs Canada sur l'exercice dans le domaine du génie logiciel, 2016 »	GNRDAL	2020	Février 2023
Élaboration d'un nouveau guide public sur la consultation et la participation des Autochtones destiné aux ingénieurs et aux firmes d'ingénierie	Conseil d'Ingénieurs Canada	2019	Février 2023
Élaboration d'une étude de faisabilité visant à cerner d'autres méthodes d'évaluation des titulaires d'un diplôme non agréé par le BCAPG	Conseil d'Ingénieurs Canada (portée élargie par le GNRA)	2020	Février 2023
Élaboration d'un nouveau guide public sur le devoir de dénoncer les actes répréhensibles	GNRDAL	2021	Mai 2024
Élaboration d'un nouveau guide public sur l'aptitude à l'exercice	GNRE et GNRDAL	2021	Octobre 2024
Révision du Guide national sur la bonne moralité de 2013	GNRA ET GNRE	2021	Février 2023
Révision du Guide public sur le Code de déontologie (2016)	GNRE	2021	Octobre 2023
Révision du Guide public sur les conflits d'intérêts (2014)	GNRE	2021	Octobre 2023

B. Priorités supplémentaires pour 2023 fondées sur les résultats de la consultation

Point	Demandé par	Date de la demande	Date d'achèvement prévue
Création d'un nouveau document d'Ingénieurs Canada sur la réglementation des nouvelles disciplines	GNRDAL et GNRE	2022	Octobre 2025
Révision du Guide à l'intention des organismes de réglementation : Principes directeurs pour les enquêtes sur la moralité (2014)	GNRDAL	2022	Mai 2024
Révision du Guide public : Assumer la responsabilité du travail de l'ingénieur stagiaire (2016)	GNRE	2022	Mai 2024

C. Révision continue des programmes d'examens et des manuels connexes

Point	Date d'achèvement prévue
Programme d'examens de génie mécanique, 2016	Janvier 2023
Génie chimique, 2016	Avril 2023
Études complémentaires, 2011	Avril 2023
Génie électrique, 2016	Avril 2023
Génie mécatronique, 2016	Avril 2023

D. Nouvelle révision des programmes d'examens et des manuels connexes

Point	Date d'achèvement prévue
Génie du bâtiment, 2007	Janvier 2024
Génie industriel, 2017	Janvier 2024
Génie du pétrole, 2017	Janvier 2024

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plan de consultations du conseil		3.3
Objet :	Approuver le plan de consultations du conseil pour 2023 et recevoir les rapports d'information sur les prochaines consultations opérationnelles	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la collaboration nationale (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve le Plan de consultations du conseil pour 2023.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	
Présenté par :	Nancy Hill, présidente élue et administratrice représentant l'Ontario	

Définition du problème/de l'enjeu

- Conformément à la Politique du conseil 7.11, *Consultation*, le conseil doit s'assurer que les organismes de réglementation sont consultés sur tout programme, produit ou service nouveau ou considérablement révisé offert par Ingénieurs Canada.
- La présidente élue examine le plan de consultations (en décembre) et le rapport annuel sur les consultations (en mai) avant que ces documents soient soumis à l'approbation du conseil.
- Les consultations du conseil portent sur la planification et l'exécution stratégiques, et comprennent les consultations du BCAPG et du BCCAG. Ces plans de consultations sont présentés à l'annexe 1 pour approbation.
- Les consultations opérationnelles sont dirigées par le chef de la direction et présentée à l'annexe 2, à titre d'information.
- Le plan de consultations vise à informer les organismes de réglementation des consultations prévues en 2023 afin d'optimiser leur participation aux travaux d'Ingénieurs Canada.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'a été envisagée, étant donné que la communication des plans de consultation est une pratique exemplaire permettant de faire preuve de transparence et de responsabilité.

Risques

- Bien que les consultations en général aident à atténuer le risque lié à la *diminution de la collaboration nationale*, chaque consultation permet également d'atténuer les risques individuels associés aux sujets abordés.

Répercussions financières

- Aucune. Les consultations sont déjà incluses dans le budget 2023.

Avantages

- Les organismes de réglementation disposent d'un calendrier de consultation prévisible et transparent qui les aidera à y affecter des ressources à l'avance, optimisant ainsi leur participation à l'élaboration de

nouveaux programmes, produits et services nationaux, ou à la révision et/ou l'amélioration des programmes, produits et services nationaux existants.

Consultations

- Les consultations prévues par le conseil découlent du Plan stratégique, ainsi que des plans de travail du BCAPG et du BCCAG, qui ont tous fait l'objet de consultations approfondies. Toutes les consultations prévues pour 2023 ont été communiquées au Groupe des chefs de direction.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Les plans de consultations (du conseil et opérationnelles) pour 2023 seront envoyés à tous les organismes de réglementation et publiés dans le site Web d'Ingénieurs Canada.

Annexes

Annexe 1 : Plan de consultations du conseil pour 2023 (pour approbation)

Annexe 2 : Plan de consultations opérationnelles pour 2023 (à titre d'information)

CONSULTATIONS DU CONSEIL

Domaine de travail	Titre de la consultation	Objet du programme/produit/service nouveau ou révisé	Qui a demandé le travail	Qui sera consulté	Type de cons	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Priorité stratégique 1.1 : Examiner et valider le but et la portée de l'agrément	Modèles d'agrément viables	Discuter des options de modèles d'agrément	Conseil d'ingénieurs Canada	Organismes de réglementation individuellement, à leurs bureaux	En personne												1
Priorité stratégique 1.2 : Renforcer la collaboration et l'harmonisation	Domaines de collaboration potentiels	Définir le mandat d'ingénieurs Canada en matière d'harmonisation de la réglementation et repérer les domaines de collaboration et/ou d'harmonisation future.	Conseil d'ingénieurs Canada	Organismes de réglementation individuellement, à leurs bureaux	En personne			1									
Priorité stratégique 1.2 : Renforcer la collaboration et l'harmonisation	Renforcer la collaboration et l'harmonisation	Collaborer avec les organismes de réglementation afin de mieux comprendre les possibilités et les défis inhérents à l'harmonisation afin d'établir la meilleure façon de progresser.	Conseil d'ingénieurs Canada	Organismes de réglementation individuellement, à leurs bureaux	En personne			2									
Priorité stratégique 1.3 : Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie	Génie énergétique (orientation générale)	Éclairer la prise de décisions réglementaires en ce qui concerne l'exercice du génie énergétique.	GCD	GNRA, GNRE, GNRDAL et GCD	Hybride	1											
Priorité stratégique 1.3 : Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie	Génie énergétique (ébauche de document)	Éclairer la prise de décisions réglementaires en ce qui concerne l'exercice du génie énergétique.	GCD	GNRA, GNRE, GNRDAL et GCD	Hybride				1								
Priorité stratégique 2.1 : Accélérer l'initiative 30 en 30	Stratégie nationale de recherche	Fournir aux organismes de réglementation des outils permettant d'évaluer leurs progrès et de prioriser les efforts qu'ils déploient pour faire passer à 30 % d'ici 2030 le nombre d'ingénieurs nouvellement titulaires s'identifiant comme des femmes.	Conseil d'ingénieurs Canada	Organismes de réglementation	Virtuelle					1							
Priorité stratégique 2.1 : Accélérer l'initiative 30 en 30	Stratégie de mobilisation des employés	Faire passer à 30 % d'ici 2030 le nombre d'ingénieurs nouvellement titulaires s'identifiant comme des femmes en ciblant tout particulièrement les firmes et employeurs d'ingénieurs.	Conseil d'ingénieurs Canada	Organismes de réglementation	Virtuelle			1									
Planification stratégique	Exercice de prospective	Établir un consensus national sur les futures priorités stratégiques d'ingénieurs Canada.	Conseil d'ingénieurs Canada	GCD, conseil d'ingénieurs Canada, présidents d'ingénieurs Canada et présidents du BCAPG et du BCCAG	Hybride		1										
Planification stratégique	Liste préliminaire des priorités stratégiques	Établir un consensus national sur les futures priorités stratégiques d'ingénieurs Canada.	Conseil d'ingénieurs Canada	Le GCD peut inviter qui il veut.	À dét.									1	1	1	
BCAPG	Plan de travail	Communiquer les visites à venir et les changements qui seront apportés aux politiques	Conseil d'ingénieurs Canada, BCAPG, et cycles d'agrément récurrents	GNRA, GCD et conseil d'ingénieurs Canada	Hybride												1
BCCAG	Nouveau guide sur le devoir de dénoncer les actes répréhensibles à l'intention des organismes de réglementation (orientation générale)	Fournir aux organismes de réglementation des orientations sur le devoir de dénoncer qu'ils peuvent utiliser dans leur zone de compétence respective.	GNRE, GNRDAL et GCD	GNRE, GNRDAL, GCD et conseil d'ingénieurs Canada	Hybride					1							
BCCAG	Nouveau guide sur le devoir de dénoncer les actes répréhensibles à l'intention des organismes de réglementation (ébauche)	Fournir aux organismes de réglementation des orientations sur le devoir de dénoncer qu'ils peuvent utiliser dans leur zone de compétence respective.	GNRE, GNRDAL et GCD	GNRE, GNRDAL, GCD et conseil d'ingénieurs Canada	Hybride												1
BCCAG	Nouveau guide sur l'aptitude à l'exercice à l'intention des organismes de réglementation (orientation générale)	Fournir aux organismes de réglementation des orientations sur l'aptitude à l'exercice qu'ils peuvent utiliser pour leurs membres.	GNRE, GNRDAL et GCD	GNRE, GNRDAL, GCD et conseil d'ingénieurs Canada	Hybride												1
BCCAG	Nouveau guide sur l'aptitude à l'exercice à l'intention des organismes de réglementation (ébauche)	Fournir aux organismes de réglementation des orientations sur l'aptitude à l'exercice qu'ils peuvent utiliser pour leurs membres.	GNRE, GNRDAL et GCD	GNRE, GNRDAL, GCD et conseil d'ingénieurs Canada	Hybride												
BCCAG	Nouveau document d'ingénieurs Canada sur les nouvelles disciplines	Fournir aux organismes de réglementation des orientations sur les nouvelles disciplines qu'ils peuvent utiliser pour leurs membres.	GNRA, GNRE et GNRDAL	GNRA, GNRE, GNRDAL, GCD et conseil d'ingénieurs Canada	Hybride								1				
BCCAG	Version révisée du Guide public sur les conflits d'intérêts	Mettre à jour le guide afin que les organismes de réglementation disposent d'orientations actualisées sur les conflits d'intérêts.	GNRA, GNRE et GNRDAL	GNRA, GNRE, GNRDAL, GCD et conseil d'ingénieurs Canada	Hybride		1										
BCCAG	Version révisée du Guide public sur le Code de déontologie	Mettre à jour le guide afin que les organismes de réglementation disposent d'orientations actualisées sur la déontologie.	GNRE	GNRA, GNRE, GNRDAL, GCD et conseil d'ingénieurs Canada	Hybride		1										
BCCAG	Version révisée du Guide à l'intention des organismes de réglementation : Principes directeurs pour les enquêtes sur la moralité	Mettre à jour le guide afin que les organismes de réglementation disposent d'informations récentes à l'appui de leurs enquêtes sur la moralité.	GNRA et GNRDAL	GNRA, GNRE, GNRDAL, GCD et conseil d'ingénieurs Canada	Hybride												1
BCCAG	Version révisée du programme d'examens de génie du bâtiment (2007)	Mettre à jour le programme d'examens afin que les organismes de réglementation disposent d'informations récentes pour prescrire les examens.	GNRA	GNRA, GCD et conseil d'ingénieurs Canada	Hybride								1				
BCCAG	Version révisée du programme d'examens de génie industriel	Mettre à jour le programme d'examens afin que les organismes de réglementation disposent d'informations récentes pour prescrire les examens.	GNRA	GNRA, GCD et conseil d'ingénieurs Canada	Hybride								1				
BCCAG	Version révisée du programme d'examens de génie du pétrole	Mettre à jour le programme d'examens afin que les organismes de réglementation disposent d'informations récentes pour prescrire les examens.	GNRA	GNRA, GCD et conseil d'ingénieurs Canada	Hybride								1				
BCCAG	Plan de travail	S'entendre sur les priorités du BCCAG pour 2024.	Conseil d'ingénieurs Canada	GNRA, GNRE, GNRDAL, GCD et conseil d'ingénieurs Canada	Hybride					1							

CONSULTATIONS
OPÉRATIONNELLES

Domaine de travail	Titre de la consultation	Objet du programme/produit/service nouveau ou révisé	Qui a demandé le travail	Qui sera consulté	Type de cons	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Recherche réglementaire	Génie multidisciplinaire (orientation générale)	Éclairer la prise de décisions réglementaires en ce qui concerne le besoin de plus de compétences multi/interdisciplinaires de la part des ingénieurs, étant donné que l'exercice de la profession devient de plus en plus complexe.	GCD	GNRA, GNRE, GNRDAL et GCD	Hybride	1											
Recherche réglementaire	Génie multidisciplinaire (ébauche)	Éclairer la prise de décisions réglementaires en ce qui concerne le besoin de plus de compétences multi/interdisciplinaires de la part des ingénieurs, étant donné que l'exercice de la profession devient de plus en plus complexe.	GCD	GNRA, GNRE, GNRDAL et GCD	Hybride							1					
Recherche réglementaire	Plan de travail sur la recherche réglementaire	Éclairer la sélection des priorités de recherche pour 2023-2024.	Conseil d'Ingénieurs Canada	GNRA, GNRE, GNRDAL et GCD	Hybride												1
Politiques publiques	Nouvel énoncé de principe national sur le rôle des ingénieurs dans l'atteinte de la carboneutralité du Canada	Interpeller et éduquer les parlementaires, les hauts fonctionnaires fédéraux au sein du gouvernement fédéral pour gagner leur confiance et les sensibiliser aux questions importantes pour les organismes de réglementation et la profession d'ingénieur.	Conseil d'Ingénieurs Canada	GCD et conseil d'Ingénieurs Canada	Par courriel					1							
Politiques publiques	Nouvel énoncé de principe national sur l'exercice professionnel dans le domaine du génie biomédical	Interpeller et éduquer les parlementaires, les hauts fonctionnaires fédéraux au sein du gouvernement fédéral pour gagner leur confiance et les sensibiliser aux questions importantes pour les organismes de réglementation et la profession d'ingénieur.	Conseil d'Ingénieurs Canada	GCD et conseil d'Ingénieurs Canada	Par courriel					1							
Rayonnement	Programme d'ingénieur stagiaire/membre stagiaire	Soutenir le parcours menant au permis d'exercice et l'augmentation du nombre de diplômés en génie qui suivent ce parcours.	Conseil d'Ingénieurs Canada	Organismes de réglementation	Virtuelle		1										
Diversité, équité et inclusion	Accès des Autochtones au génie	Mettre à jour la sous-stratégie de 2019-2021.	Comité consultatif autochtone	Organismes de réglementation	Virtuelle												1

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Dirigeants du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)		3.4
Objet :	Nommer le vice-président, le président et la présidente sortante du BCAPG pour la période du 1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes de premier cycle en génie	
Lien avec le profil de risque de l'organisation :	Baisse de la confiance accordée aux fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du BCAPG pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, comme suit :</i></p> <p><i>a) Jeff Pieper à titre de vice-président</i></p> <p><i>b) Pemberton Cyrus à titre de président</i></p> <p><i>c) Paula Klink à titre de présidente sortante</i></p>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence:	Séance ouverte	
Préparé par :	Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG	
Présenté par :	Darlene Spracklin-Reid, la plus ancienne administratrice nommée au BCAPG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Conformément au sous-paragraphe 6.9.4(2) de la Politique du conseil 6.9, *Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)*, « À la fin de leurs mandats, le vice-président devient président, et le président devient président sortant, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada ».
- Les candidats ont déjà reçu l'appui de leur organisme de réglementation respectif, soit PEO dans le cas de Paula Klink et Engineers Nova Scotia dans le cas de Pemberton Cyrus. Dans le cas de Jeff Pieper, l'APEGA a signifié son appui par courriel avant la nomination de M. Pieper en septembre 2022.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve les candidatures et nomme les membres pour les mandats indiqués.

Autres options envisagées

- Aucune.

Risques

- Étant donné que tous les candidats ont reçu l'appui de leur organisme de réglementation, il n'y a aucun risque associé à leur nomination.

Répercussions financières

- Aucune répercussion financière n'est associée aux nominations.

Avantages

- Le BCAPG bénéficiera d'un niveau élevé et soutenu de connaissances et d'expérience au sein de sa direction, qui a l'appui de ses membres.

Consultations

- L'appui des organismes de réglementation respectifs a été reçu dans le cas des trois candidats.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- La présidente du Comité des candidatures, la plus ancienne administratrice nommée Darlene Spracklin-Reid, informera les personnes concernées de leur nomination.

Annexe

- Aucune.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Dirigeants du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)		3.5
Objet :	Nommer le vice-président, le président et la présidente sortante du BCCAG pour la période du 1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 3 : Fournir des services et des outils	
Lien avec le profil de risque de l'organisation :	Diminution de la confiance envers les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du Bureau des conditions d'admission pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 :</i></p> <p>a) <i>Sam Inchasi à titre de vice-président</i></p> <p>b) <i>Frank Collins à titre de président</i></p> <p>c) <i>Margaret Anne Hodges à titre de présidente sortante</i></p>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence:	Séance ouverte	
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG	
Présenté par :	Sudhir Jha, le plus ancien administrateur nommé, BCCAG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Conformément au sous-paragraphe 6.10.4(2) de la Politique du conseil 6.9, *Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)*, « À la fin de leurs mandats, le vice-président devient président, et le président devient président sortant, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada ».
- Les candidats ont déjà reçu l'appui de leur organisme de réglementation respectif, soit l'AIGNB dans le cas de Frank Collins et l'APEGS dans le cas Margaret Anne Hodges. Dans le cas de Sam Inchasi, PEO a signifié son appui par courriel avant que le BCCAG ne recommande en septembre la nomination de M. Inchasi à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve les candidatures et nomme les membres pour les mandats indiqués.

Autres options envisagées

- Aucune.

Risques

- Étant donné que tous les candidats ont reçu l'appui de leur organisme de réglementation, il n'y a aucun risque associé à leur nomination.

Répercussions financières

- Aucune répercussion financière n'est associée aux nominations.

Avantages

- Le BCCAG bénéficiera d'un niveau élevé et soutenu de connaissances et d'expérience au sein de sa direction, qui a l'appui de ses membres.

Consultations

- L'appui des organismes de réglementation respectifs a été reçu dans le cas des trois candidats.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Le président du Comité des candidatures, le plus ancien administrateur nommé Sudhir Jha, informera les personnes concernées de leur nomination.

Annexe

- Aucune.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Budget 2023 et cotisation par personne pour 2025		4.1
Objet :	Approuver le budget 2023 et recommander aux membres le montant de la cotisation annuelle par personne pour 2025	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs Responsabilité du conseil : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Conformité financière (risque opérationnel) Diminution de la viabilité financière à long terme (risque du conseil)	
Motions à l'étude :	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité FAGR, le budget 2023 comprenant un budget opérationnel de 12,3 millions \$ et un budget de projets de 4,5 millions \$.</i> 2. <i>QUE le conseil recommande aux membres que la cotisation par personne pour 2025 soit établie à 8 \$ par inscrit, sur recommandation du Comité FAGR.</i> 	
Vote requis pour adopter les motions :	Majorité des deux tiers, conformément aux alinéas 5.7b) et 5.8b) du Règlement administratif	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Derek Ménard, directeur, Finances	
Présenté par :	Arjan Arenja, administrateur représentant l'Ontario et président du Comité FAGR	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Le conseil doit veiller à ce qu'un budget annuel précisant les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique soit établi.
- Conformément à l'article 7 du [Règlement administratif](#), le conseil doit, au plus tard le 1^{er} janvier 2023, recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur à compter de janvier 2025. La cotisation par personne est une source de revenus essentielle pour appuyer le travail opérationnel d'Ingénieurs Canada et maintenir les actifs nets non affectés.

Action ou recommandation proposée

- Approuver le budget 2023 proposé et autoriser l'utilisation des fonds de réserve.
- Recommander aux membres la cotisation par personne pour 2025, qui sera examinée et approuvée par les membres à l'assemblée annuelle des membres (AAM) de mai 2023.

Autres options envisagées

- Aucune.

Risques

- Le budget doit s'aligner sur les priorités établies par le conseil et les membres, et répondre aux besoins des organismes de réglementation.
- La cotisation par personne doit soutenir les opérations continues, tout en étant ajustée pour éviter la croissance excessive des actifs nets d'Ingénieurs Canada et le risque de perdre le statut d'organisme sans but lucratif.

Répercussions financières

- Le budget proposé pour 2022 est un budget déficitaire de 5 597 043 \$, compte tenu des revenus de 11,2 millions \$ et des dépenses totales de 16,8 millions \$. À noter que 4 528 983 \$ des dépenses totales se rapportent aux projets importants qui seront financés à partir des actifs nets non affectés (réserves).
 - Si l'on exclut les projets importants, le budget d'exploitation présente un déficit de 1 068 060 \$.
- Les revenus devraient augmenter de 193 999 \$ comparativement au budget 2022.
- Les dépenses d'exploitation pour 2023 s'établissent à 12,3 millions \$, soit une augmentation de 6,9 % par rapport aux dépenses d'exploitation de 11,5 millions \$ de 2022.

Avantages

- Le budget approuvé aidera à orienter l'affectation et l'évaluation des ressources pour réaliser les priorités énoncées dans le Plan stratégique 2022-2024.
- La cotisation par personne proposée pour 2025 maintiendra les actifs nets non affectés au-dessus de leur limite inférieure de 1 million \$ et soutiendra les dépenses d'exploitation en 2025.

Consultations

- Le budget a été élaboré par le personnel permanent et validé par l'équipe de direction d'Ingénieurs Canada.
- Le Comité FAGR a examiné la version finale du budget 2023 proposé.
- La cotisation recommandée pour 2025 est basée sur les revenus et les dépenses prévus pour 2023, 2024 et 2025. Le Comité FAGR a examiné et approuvé cette recommandation.
- Le budget 2023 et la cotisation par personne recommandée pour 2025 ont été soumis au conseil à sa réunion du 29 septembre 2022. Les administrateurs ont eu la possibilité de consulter leur conseil respectif et de fournir une rétroaction. En outre, le Comité RH a validé l'augmentation des dépenses prévues pour les évaluations du conseil.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Le chef de la direction fera rapport sur l'état financier du budget global et sur les projets financés par les fonds de réserve lors des réunions ordinaires du Comité FAGR prévues en 2023.
- Les membres seront immédiatement informés du montant de la cotisation par personne proposée pour 2025 et cette question sera inscrite pour approbation à l'ordre du jour de l'AAM de mai 2023.

Annexes

- **Annexe 1** : Mémo présentant le budget 2023
- **Annexe 2** : Fiches d'analyse détaillée des revenus et des portefeuilles

Budget 2023 d'Ingénieurs Canada

Ce budget est soumis à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada le 12 décembre 2022.

Points saillants

- a) Le budget 2023 prévoit des revenus de 11,2 millions \$ et des dépenses de 16,8 millions \$.
- b) Les dépenses en immobilisations pour 2023 sont estimées à 68 000 \$.
- c) Les grands projets devant être financés à partir des réserves sont divisés en trois (3) catégories :

Priorités stratégiques :

Examiner et valider le but et la portée de l'agrément
 Renforcer la collaboration et l'harmonisation
 Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie
 Accélérer l'initiative 30 en 30
 Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice

Priorités stratégiques (reportées) de 2019-2021 :

Programme d'amélioration de l'agrément

Autres projets :

Projet d'amélioration du répertoire de la mobilité

Les dépenses totales relatives aux projets s'établiront à 4 528 983 \$ en 2023.

- d) Sur la base des dépenses et des revenus prévus, il est proposé que le conseil recommande aux membres de maintenir la cotisation par personne pour 2025 à 8 \$ par inscrit.

Sommaire du budget 2023

Le budget proposé pour 2023 est un budget déficitaire de 5 597 043 \$. À noter que 4 528 983 \$ des dépenses totales se rapportent aux projets importants qui seront financés à partir des fonds de réserve. Si l'on exclut les projets importants, le budget d'exploitation présente un déficit de 1 068 060 \$.

Les dépenses comportent deux (2) éléments principaux, soit les dépenses d'exploitation et les dépenses relatives aux grands projets. Les dépenses d'exploitation pour 2023 s'établissent à 12,3 millions \$, soit une augmentation de 6,9 % par rapport à 2022 (dépenses d'exploitation de 11,5 millions \$). Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) a approuvé les hypothèses de l'enveloppe budgétaire de 2023, qui comportaient une augmentation ciblée de 6,9 % basée sur l'augmentation du taux de l'IPC de Statistique Canada pour la période de 12 mois se terminant en avril 2022. Des détails supplémentaires sur les dépenses d'exploitation sont fournis dans les fiches d'analyse détaillée des portefeuilles.

Les revenus devraient augmenter de 193 999 \$, soit 2 % comparativement au budget 2022. Une ventilation détaillée est présentée dans les fiches d'analyse détaillée des portefeuilles.

Processus et estimations

La préparation du budget annuel d'Ingénieurs Canada commence par la détermination des initiatives particulières qui seront entreprises au cours de l'année à venir. Ces initiatives sont proposées par la haute direction pour assurer leur alignement sur les priorités stratégiques et opérationnelles. Par la suite, les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire sont préparées et soumises à l'approbation du Comité FAGR lors de sa première réunion en juin. Une fois les hypothèses approuvées, les estimations de revenus et de coûts sont préparées et examinées par l'équipe de direction, et une ébauche de budget est ensuite soumise à l'examen du Comité FAGR.

Les estimations et hypothèses suivantes ont été utilisées dans l'élaboration du budget :

- Les cotisations annuelles sont calculées en fonction du nombre estimatif d'inscrits indiqué par les organismes de réglementation.
- Les revenus du programme d'assurance habitation et automobile de TD sont calculés en fonction des estimations fournies directement par TD.
- Conformément au contrat conclu avec TD, les revenus d'affinité de TD qui auraient été versés à l'APEGA si l'association y était demeurée admissible seront utilisés par TD pour promouvoir le programme d'assurance habitation et automobile en Alberta.
- Le budget des ressources humaines (RH) (qui fait partie du portefeuille Services intégrés) comprend :
 - 49 équivalents temps plein (ETP).
 - des ajustements de salaire fondés sur l'examen de l'échelle salariale pour certains employés, alors que d'autres recevront une augmentation de 6,9 % pour ajustement au coût de la vie, selon le taux de l'IPC de Statistique Canada pour la période de 12 mois se terminant en avril 2022.
- L'élaboration du budget d'immobilisations est basée sur l'examen des besoins de l'organisme en matière d'infrastructures, comprenant les installations physiques et l'infrastructure de TI.

Budget 2023

Le budget 2023 a été structuré pour indiquer l'affectation prévue des ressources aux objectifs fondamentaux (également appelés « impératifs opérationnels ») et aux priorités stratégiques) définis dans le [Plan stratégique 2022-2024 d'Ingénieurs Canada](#). Des détails supplémentaires sur les dépenses prévues par portefeuille sont présentés dans les annexes.

Tableau 1 – Budget 2023

Catégorie	Budget 2023	Budget 2022	Écart entre le budget 2023 et le budget 2022 en \$	Écart entre le budget 2023 et le budget 2022 %	Notes
Revenus :					
Revenus - Cotisations annuelles et investissements	3 899 919	3 633 153	266 766	7 %	1
Revenus – Programmes nationaux (programmes d'affinité)	7 310 378	7 383 145	(72 767)	-1 %	2
Revenus - Rayonnement	17 600	17 600	-	0 %	
Total des revenus :	11 227 897	11 033 898	193 999	2 %	
Dépenses d'exploitation :					
Agrément	452 418	390 094	(62 324)	-16 %	3
Facilitation de relations de travail	169 863	154 892	(14 971)	-10 %	4
Services et outils	204 620	154 120	(50 500)	-33 %	5
Programmes nationaux	874 396	853 989	(20 407)	-2 %	
Représentations auprès du gouvernement fédéral	89 922	92 859	2 937	3 %	
Recherches et changements réglementaires	18 950	29 450	10 500	36 %	6
Mobilité internationale	103 520	99 580	(3 940)	-4 %	
Promotion et rayonnement	401 950	403 800	1 850	0 %	
Diversité et inclusion	195 940	195 940	-	0 %	
Protection des marques officielles	131 767	135 808	4 042	3 %	
Services de secrétariat	1 411 819	1 189 304	(222 514)	-19 %	7
Services intégrés	8 240 793	7 800 371	(440 422)	-6 %	8
Total des dépenses d'exploitation	12 295 957	11 500 208	(795 750)	-6,9 %	
Excédent/(Déficit) d'exploitation	(1 086 060)	(466 310)	(601 750)		
Dépenses relatives aux projets :					
Plan stratégique 2022-2024					
Examiner et valider le but et la portée de l'agrément	1 035 655	759 791	(275 864)	-36 %	9
Renforcer la collaboration et l'harmonisation	164 275	127 840	(36 435)	-29 %	9
Accélérer l'initiative 30 en 30	328 133	218 496	(109 637)	-50 %	9
Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice	2 848 013	513 860	(2 334 152)	-454 %	9
	4 376 076	1 619 987	(2 756 089)	-170,1 %	

Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada					
PS1 : Programme d'amélioration de l'agrément	82 108	374 971	292 864	78 %	10
	82 108	374 971	292 864	78 %	
Autres projets					
Recherche réglementaire – Exercice de prospective	-	121 750	121 750	100 %	
Projet d'amélioration de la Base de données nationale sur les effectifs	-	155 400	155 400	100 %	
Projet d'amélioration du répertoire de la mobilité	70 800	150 000	79 200	53 %	11
	70 800	427 150	356 350	83 %	
Total des dépenses relatives aux projets	4 528 983	2 422 108	(2 106 875)	-87 %	
Excédent/(Déficit)	(5 597 043)	(2 888 418)	(2 708 625)	94 %	

Notes sur les écarts entre le budget 2023 et le budget 2022

1. L'augmentation de 266 766 \$ est principalement attribuable à une augmentation du taux de rendement ciblé de 3,5 % de notre portefeuille d'investissement (en hausse de 0,5 % par rapport à 2022), avec une augmentation des cotisations annuelles de 134 348 \$, car les prévisions relatives aux effectifs sont passées à 316 432 membres.
2. La réduction de 72 767 \$ est principalement attribuable à une légère diminution du total des primes souscrites prévues dans le programme d'assurance habitation et automobile de TD.
3. Le principal facteur de l'augmentation des coûts d'agrément est la hausse des frais de déplacement pour les visites d'agrément en raison d'un nombre plus élevé de visites. En outre, il y a des dépenses supplémentaires pour le parrainage de l'Association canadienne de l'éducation en génie (ACEG) et pour l'enquête et le rapport sur les inscriptions et les diplômes décernés, pour lesquels nous ferons appel à un consultant en 2023 afin de pouvoir nous concentrer sur le déploiement de Tandem, le nouveau système de gestion des données pour l'agrément.
4. Les coûts augmentent en 2023 en raison de la hausse des frais de déplacement et des installations audiovisuelles hybrides pour les réunions des groupes de responsables et des présidents.
5. Les coûts ont augmenté en raison des nouveaux coûts opérationnels de la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) maintenant que le système a été entièrement mis en œuvre.
6. Le budget 2023 a diminué par rapport à 2022 parce que les coûts d'élaboration du document de recherche sur la réglementation sont maintenant cumulés sur deux ans en raison des retards dans le démarrage des travaux en 2022 causés par un manque de ressources.
7. Les coûts ont augmenté en raison de l'augmentation des frais de déplacement et de réunions hybrides pour toutes les réunions du conseil, du BCAPG et du BCCAG (et les réunions de leurs sous-comités). En outre, des coûts plus élevés sont prévus pour la formation/l'éducation du conseil, y compris une enveloppe budgétaire de 11 500 \$ pour le développement général des administrateurs et administratrices, ainsi que les coûts d'un consultant externe pour mener l'évaluation officielle du chef de la direction et l'examen complet de sa rémunération. 40 000 \$ sont prévus au budget pour couvrir les coûts d'un consultant externe pour mener les évaluations du conseil en 2023, notamment, l'évaluation du conseil, l'autoévaluation des administrateurs et leur évaluation par les pairs, et les évaluations des présidents. Une augmentation de 40 000 \$ est associée aux réunions visant l'élaboration et l'approbation du nouveau plan stratégique 2025-2029.
8. Cette augmentation est principalement attribuable à des ajustements de salaire basés sur une révision de la fourchette salariale ou sur le coût de la vie, à une augmentation des primes d'assurance pour administrateurs et dirigeants, contre les erreurs et omissions, et de la cyberassurance, à une augmentation des frais de déplacement et à une hausse des coûts des licences d'exploitation des TI.

9. Ces éléments sont les priorités stratégiques du Plan stratégique 2022-2024. Les coûts concordent avec les hypothèses de l'enveloppe budgétaire présentées au Comité FAGR et le budget affecté à ces éléments provient des réserves. Voir les fiches d'analyse détaillée des portefeuilles pour plus de détails.
10. Le Programme d'amélioration de l'agrément (PAA) n'a pas été achevé en 2021 en raison de retards attribuables au développeur du nouvel outil Tandem (en 2019-2020), aux perturbations causées par la pandémie de COVID-19 et à l'introduction de visites virtuelles pour le cycle d'agrément (en 2020-2022), ainsi qu'au départ de membres clés du personnel (en 2022). Par conséquent, les travaux et le budget sont reportés à 2023. Les dépenses globales du PAA demeurent dans les limites du budget.
11. Ces coûts concernent les dernières étapes du développement et la mise en œuvre subséquente du répertoire de la mobilité. Le lancement du projet a été retardé en 2022, et le budget total du projet est maintenant estimé à 97 300 \$ contre 150 000 \$ estimés l'an dernier.

Budget 2023 – Dépenses totales par impératif opérationnel, y compris les coûts de personnel

Le tableau suivant est présenté à des fins d'analyse. Il comprend les dépenses par objectif fondamental (OF) proposées pour 2023, incluant les coûts de projets et de personnel (composante RH), tel qu'indiqué dans le budget des Services intégrés.

Tableau 2 – Budget 2023 avec affectations pour les RH

Catégorie	Dépenses	Composante RH	Total	Affectation	Pondé-ration ¹	Notes
OF 1 - Agrément	1 570 181	1 028 793	2 598 974	16%	4	2
OF 2 - Facilitation de relations de travail	334 138	134 477	468 615	3%	3	
OF 3 - Services et outils	204 620	365 229	569 849	4%	3	
OF 4 - Programmes nationaux	185 780	402 044	587 824	4%	1	3
OF 5 - Représentations auprès du gouv. fédéral	89 922	228 028	317 950	2%	2	
OF 6 - Recherche	18 950	148 132	167 082	1%	2	
OF 7 - Mobilité internationale	174 320	332 363	506 683	3%	1	
OF 8 - Promoting de la profession	3 232 363	388 746	3 621 109	22%	2	4
OF 9 - Diversité et Inclusion	524 073	393 044	917 117	6%	4	5
OF 10 - Protection des marques officielles	131 767	28 406	160 173	1%	1	
Services de secrétariat	1 411 819	441 755	1 853 574	11%		
Services intégrés	1 786 933	2 562 843	4 349 776	27%		
Total :	9 664 865	6 453 860	16 118 725	100%		

Notes

- 1 La pondération reflète l'importance accordée par le conseil au portefeuille en 2018, 4 étant la plus élevée et 1 la plus faible.
- 2 Comprend les activités d'agrément et la Priorité stratégique 1.1 (Examiner et valider le but et la portée de l'agrément).
- 3 Charge nette avec ajustement pour revenus connexes de 681 310 \$.
- 4 Comprend la Priorité stratégique 2.2 (Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice).
- 5 Charge nette avec ajustement pour revenus connexes de 17 600 \$.

Budget d'immobilisations 2023**Tableau 3 – Budget d'immobilisations**

Type d'actif	Budget 2023	Budget 2022
Mobilier et équipement de bureau	10 000 \$	101 595 \$
Matériel informatique	38 000 \$	41 000 \$
Améliorations locatives	20 000 \$	104 513 \$
Total :	68 000 \$	247 108 \$

En 2023, 38 000 \$ du budget d'immobilisations seront utilisés pour renouveler le matériel informatique, sur la base de notre cycle de renouvellement de quatre ans. En outre, des coûts de mobilier et d'équipement de bureau de 10 000 \$ seront affectés au remplacement du mobilier général, et des coûts d'améliorations locatives de 20 000 \$ seront investis dans les réparations des armoires de cuisine et des installations générales.

État des réserves

La politique du conseil 7.12 *Actifs nets* stipule que le montant total des fonds de réserve ne doit pas devenir élevé au point de compromettre le statut d'organisme sans but lucratif d'Ingénieurs Canada ni de donner aux organismes de réglementation une raison de se demander si les cotisations des membres ne sont pas excessives. La structure des actifs nets du conseil définit de façon plus détaillée les catégories de réserves et leurs niveaux cibles.

Tableau 4 - Réserves

Année	Actifs nets	Fonds de défense juridique	Fonds pour priorités stratégiques	Fonds général pour imprévus	Investis en imm. corporelles et en imm. incorporelles	Réserves non affectées	Total	Notes	
2022	Solde d'ouverture en 2022	1 500 000	2 000 000	2 500 000	470 366	14 114 637	20 585 003	1	
	Ajouts d'immobilisations				247 108	(247 108)			
	Amortissement des immobilisations				(182 313)	182 313			
	Amortissement des améliorations locatives				42 684	(42 684)			
	Excédent/(Déficit) prévu en 2022					(886 100)			
	Solde de fermeture prévu en 2022		1 500 000	2 000 000	2 500 000	577 845	13 121 058	19 698 903	
2023	Ajouts d'immobilisations				68 000	(68 000)			
	Amortissement des immobilisations				(206 735)	206 735			
	Amortissement des améliorations locatives				42 684	(42 684)			
	Excédent/(Déficit) prévu en 2023					(5 597 043)			
	Total partiel prévu à la fin de 2023		1 500 000	2 000 000	2 500 000	481 795	7 620 065	14 101 859	3
	Augmentation potentielle des réserves non affectées (programme d'affinité TD – PEO)						2 583 897		2
Solde de fermeture prévu en 2023 (incl. l'augmentation potentielle provenant du programme d'affinité TD)		1 500 000	2 000 000	2 500 000	481 795	10 203 962	16 685 756	4	
2024	Ajouts d'immobilisations				100 000	(100 000)			
	Amortissement des immobilisations				(210 869)	210 869			
	Amortissement des améliorations locatives				42 684	(42 684)			
	Excédent/(Déficit) prévu en 2024					(5 930 591)			
	Total partiel prévu à la fin de 2024		1 500 000	2 000 000	2 500 000	413 609	1 757 659	8 171 268	3
	Augmentation potentielle des réserves non affectées (programme d'affinité TD – PEO)						2 630 499		5
Solde de fermeture prévu en 2024 (incl. l'augmentation potentielle provenant du programme d'affinité TD)		1 500 000	2 000 000	2 500 000	413 609	6 972 055	13 385 644	4	

Année	Actifs nets	Fonds de défense juridique	Fonds pour priorités stratégiques	Fonds général pour imprévus	Investis en imm. corporelles et en imm. incorporelles	Réserves non affectées	Total	Notes
2025	Ajouts d'immobilisations				100 000	(100 000)		
	Amortissement des immobilisations				(215 087)	215 087		
	Amortissement des améliorations locatives				42 684	(42 684)		
	Excédent/(Déficit) prévu en 2025					(5 027 760)		
	Total partiel prévu à la fin de 2025	1 500 000	2 000 000	2 500 000	341 207	(3 197 698)	3 143 508	3
	Augmentation potentielle des réserves non affectées (programme d'affinité TD – PEO)					2 686 388		5
	Solde de fermeture prévu en 2025 (incl. l'augmentation potentielle provenant du programme d'affinité TD)	1 500 000	2 000 000	2 500 000	341 207	4 703 086	11 044 292	4

Note 1 - Établi dans les états financiers audités de 2021

Note 2 - Voir le paragraphe ci-dessous pour plus d'information

Note 3 - Ce montant exclut l'augmentation potentielle des fonds non affectés - programme d'affinité TD - PEO (2023, 2024 et 2025)

Note 4 - Ce montant exclut l'augmentation potentielle des fonds non affectés - programme d'affinité TD - PEO (2023, 2024 et 2025)

Note 5 - Estimation basée sur les prévisions fournies par TD

À la fin de 2022, on prévoit que le total des actifs nets s'établira à 19,7 millions \$, et les réserves non affectées à 13,1 millions \$. D'ici la fin de 2023, le total des actifs nets diminuera pour s'établir à 16,7 millions \$, et les réserves non affectées s'établiront à 10,2 millions \$. Ces chiffres supposent que PEO n'adhère **toujours pas** au programme d'affinité de TD en 2023.

Prévisions triennales : 2023-2025

Le tableau suivant présente les prévisions relatives aux revenus et dépenses futurs pour la période 2023-2025.

Tableau 5 – Prévisions triennales (en milliers)

Catégorie	2023	2024	2025	Notes
Revenus :				
Revenus - Cotisations annuelles et investissements	3 900	3 252	3 311	1
Programmes nationaux	7 310	7 325	7 365	2
Revenus – Rayonnement	18	18	18	
Total des revenus :	11 228	10 594	10 695	
Dépenses d'exploitation :				
Agrément	452	356	381	3
Facilitation de relations de travail	170	175	178	
Services et outils	205	211	215	
Programmes nationaux	874	901	919	
Représentations auprès du gouvernement fédéral	90	93	94	
Recherches et changements réglementaires	19	20	20	
Mobilité internationale	104	107	109	
Promotion et rayonnement	402	414	422	
Diversité et inclusion	196	202	206	
Protection des marques officielles	132	136	138	
Services de secrétariat	1 412	1 454	1 382	4
Services intégrés	8 241	8 488	8 658	
Total des dépenses d'exploitation	12 296	12 555	12 723	
Excédent/(Déficit) d'exploitation	(1 068)	(1 960)	(2 028)	
Dépenses relatives aux projets :				
Plan stratégique 2022-2024				
PS 1,1 Examiner et valider le but et la portée de l'agrément	1 036	955	-	5
PS 1,2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation	164	148	-	5
PS 2,1 Accélérer l'initiative 30 en 30	328	253	-	5
PS 2,2 Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice	2 848	2 614	-	5
	4 376	3 970	3 000	5
Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada				
Programme d'amélioration de l'agrément	82	-	-	
	82	-	-	

Catégorie	2023	2024	2025	Notes
Autres projets				
Projet d'amélioration du répertoire de la mobilité	71	-	-	
	71	-	-	
Total des dépenses relatives aux projets	4 529	3 970	3 000	
Excédent/(Déficit)	(5 597)	(5 931)	(5 028)	

Notes sur les prévisions

1. Les cotisations annuelles diminuent en 2024 et 2025 en raison de la réduction de la cotisation par personne, qui passe de 10,21 \$ à 8 \$ par membre. Le nombre total de membres devrait augmenter de 1,5 % et de 1,8 % en 2024 et 2025 respectivement.
2. Les revenus d'affinité de TD sont basés sur les projections sur 5 ans fournies par TD, qui prévoient des augmentations de 1 % et de 1,5 % en 2024 et 2025 respectivement pour la partie revenant à Ingénieurs Canada. Les prévisions de revenus ne comprennent pas les fonds qui reviendraient à Ingénieurs Canada du fait que PEO n'adhère pas au programme d'affinité de TD.
3. Les coûts devraient diminuer en 2023 et 2024 en raison du nombre réduit de visites d'agrément.
4. Les coûts devraient diminuer du fait que le prochain plan stratégique (2025-2029) sera livré en 2024.
5. Ces budgets sont basés sur la planification actuelle pour les priorités stratégiques (2022-2024) et seront ajustés au fur et à mesure de l'avancement des projets. Le montant de 3 000 000 \$ inclus pour 2025 est un paramètre fictif utilisé à des fins de modélisation financière, qui sera révisé une fois que le prochain plan stratégique aura été approuvé.

Hypothèses

Ces prévisions supposent que la portée du travail et les orientations stratégiques d'Ingénieurs Canada se maintiendront à un niveau similaire de 2023 à 2024.

La projection des dépenses d'exploitation suppose un taux d'inflation de 3 % en 2024 et de 2 % en 2025.

Les prévisions pour 2023-2024 sont fondées sur les priorités stratégiques de 2022-2024 et sur les informations actuellement disponibles. Le montant de 3 000 000 \$ inclus pour 2025 est un paramètre fictif utilisé à des fins de modélisation financière, qui sera révisé une fois que le nouveau plan stratégique (2025-2029) aura été approuvé. Ingénieurs Canada s'engage à élaborer des budgets d'exploitation qui n'augmenteront pas plus que le taux d'inflation réel de l'IPC pour chaque année à venir, et fournira au Comité FAGR des hypothèses budgétaires de haut niveau pour approbation avant l'élaboration du budget d'exploitation.

Cotisation par personne proposée pour 2025

Conformément à l'article 7 du [Règlement administratif](#) d'Ingénieurs Canada, le conseil doit proposer le montant de la cotisation par personne pour 2025. Les prévisions pour les cotisations par personne pour 2026 et 2027 sont également présentées, à la demande des organismes de réglementation. La cotisation proposée a été établie en tenant dûment compte des dépenses (d'exploitation, de projet et stratégiques) et des revenus. Les hypothèses suivantes ont été formulées pour le calcul de la cotisation par personne proposée :

1. Les revenus provenant des cotisations par personne sont basés sur les estimations des organismes de réglementation jusqu'en 2025, puis augmentent de 2 % en 2026-2027.
2. Les revenus provenant des programmes d'affinité sont basés sur les projections fournies par les fournisseurs des programmes.
3. On suppose que PEO **ne se prévaut pas** des revenus d'affinité d'environ 2,6 millions \$ auxquels l'organisme aurait droit en 2023. Dans les années à venir, on suppose que PEO **se prévaut** des revenus d'affinité.
4. Les dépenses d'exploitation augmenteront au rythme de 3 % en 2024 et de 2 % par la suite.
5. En 2025, 2026 et 2027, les dépenses liées aux nouvelles priorités stratégiques s'établiront à 3 millions \$ par année.

Tableau 6 – Soldes prévus des réserves non affectées

Le tableau suivant présente, sur la base des hypothèses ci-dessus, les soldes prévus des réserves non affectées par année. Le scénario 1 suppose une cotisation par personne de 8 \$ de 2024 à 2027, et le scénario 2 suppose une cotisation par personne de 7 \$ de 2025 à 2027.

Scénario 1	
Cotisation par personne =	8 \$
Revenus de PEO	Versés à IC seulement en 2023

Soldes des réserves non affectées :

Année	Montant
2023	10 203 962
2024	4 341 556
2025	(613 802)
2026	(5 665 764)
2027	(10 793 978)

Scénario 2	
Cotisation par personne =	7 \$
PEO en 2023	Versés à IC seulement en 2023

Soldes des réserves non affectées :

Année	Montant
2023	10 203 962
2024	4 341 556
2025	(940 707)
2026	(6 326 112)
2027	(11 794 437)

Les scénarios 1B et 2B, ci-dessous, sont présentés à des fins d'illustration pour montrer les soldes prévus des réserves non affectées si PEO **ne se prévaut pas** des revenus d'affinité de TD de la période 2023-2027, ainsi que tous les fonds versés à Ingénieurs Canada.

Scénario 1B	
Cotisation par personne =	8 \$
Revenus de PEO	Versés à IC pour toutes les années

Soldes des réserves non affectées :

Année	Montant
2023	10 203 962
2024	6 972 055
2025	4 703 086
2026	2 402 620
2027	100 187

Scénario 2B	
Cotisation par personne =	7 \$
Revenus de PEO	Versés à IC pour toutes les années

Année	Montant
2023	10 203 962
2024	6 972 055
2025	4 376 181
2026	1 742 273
2027	(900 272)

Sur la base des hypothèses susmentionnées, il est recommandé de maintenir la cotisation par personne à 8 \$ pour 2025, ce qui entraînera une baisse de revenus de 722 000 \$ en 2025 comparativement à la cotisation par personne de 10,21 \$ en 2023. On compensera cette baisse de revenus en tirant le montant équivalent des réserves non affectées en 2025, et au cours des années subséquentes où la cotisation demeurera à ce niveau. Cela se traduira par des réserves non affectées de 4,7 millions \$ à la fin de 2025 – ce qui est supérieur au minimum de 1 million \$ recommandé par le conseil.

En 2026 et 2027, on s'attend à ce que la cotisation par personne demeure au même niveau, à moins d'un changement dans la situation de PEO à l'égard des programmes d'affinité.

Revenus

Analyse détaillée

Description : Les revenus d'Ingénieurs Canada comprennent deux (2) éléments principaux : les commandites des programmes d'affinité et les cotisations annuelles des organismes de réglementation. Ces deux (2) éléments devraient constituer 86 % des revenus de 2023. D'autres revenus proviennent de projets particuliers, qui sont aussi assortis de dépenses, comme le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP), les commandites du gala de remise des Prix d'Ingénieurs Canada et des réunions de printemps, le financement de la compétition Future City, et les revenus provenant de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC). Ces cinq (5) éléments constituent 8 % des revenus totaux. Les 6 % restants sont constitués des revenus et de l'appréciation des placements, des revenus de loyer et des intérêts sur les soldes bancaires.

Détails budgétaires :

Numéro	Description	Budget 2023	% du total	Budget 2022	Changement
1	Programmes d'affinité et d'assurance	6 434 262	57,3%	6 514 334	(80 072)
2	Cotisations annuelles des organismes de réglementation	3 230 774	28,8%	3 096 426	134 348
3	Programme SPLIP	688 616	6,1%	681 310	7 306
4	Changements dans la juste valeur des placements	311 644	2,8%	260 000	51 644
4	Placements	300 000	2,7%	220 000	80 000
5	Commandites des Prix d'Ingénieurs Canada	175 000	1,6%	175 000	-
6	DDIC	41 361	0,4%	38 588	2 773
7	Future City	17 600	0,2%	17 600	-
8	Loyer	11 340	0,1%	11 340	-
9	Commandites de l'AGA	12 500	0,1%	12 500	-
10	Intérêts sur soldes bancaires (CAN)	4 800	0,0%	4 800	-
	Autres revenus		0,0%	2 000	(2 000)
	Total :	11 227 897	100%	11 033 898	193 999
11	Revenus supplémentaires potentiels de programmes d'affinité	2 583 897		2 593 294	(9 397)
	Revenus totaux (incluant les revenus supplémentaires potentiels de programmes d'affinité) :	13 811 794		13 627 192	184 602

Justification du budget de 2023 :

1. Les revenus des programmes d'affinité pour 2023 sont déterminés par les contrats conclus avec les fournisseurs, le plus important étant le programme d'assurance habitation et automobile de TD Assurance. L'année 2018 était la première année d'une entente de 12 ans conclue avec TD pour ce programme d'assurance. Les revenus de TD de 2023 sont calculés en fonction de la valeur totale des primes souscrites pour 2022. Ce montant ne sera connu avec certitude qu'au début de 2023. Les estimations pour 2023 sont basées sur les prévisions de la valeur totale des primes souscrites (359 millions \$) fournies par TD Assurance.
2. Les cotisations annuelles versées par les organismes de réglementation sont calculées en fonction du nombre estimatif d'inscrits indiqué par chaque organisme. Sur la base des projections reçues pour 2023 (316 432 membres par rapport à 303 274 membres dans le budget de 2022), Ingénieurs Canada prévoit une augmentation de 134 000 \$ des cotisations annuelles en 2023.
3. Les revenus du programme SPLIP sont basés sur les estimations des niveaux de participation pour 2023, qui prévoient une légère augmentation par rapport à 2022. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
4. Les revenus de placement ont augmenté de 131 000 \$ en raison de l'augmentation de la valeur de notre portefeuille d'investissements, conjuguée à une augmentation du taux de rendement ciblé de 3,5 %, soit 0,5 % de plus qu'en 2022.
5. Les revenus de commandites des Prix d'Ingénieurs Canada sont les mêmes qu'en 2022. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
6. Les revenus provenant de DDIC sont de type « entrées-sorties », compensés par des dépenses équivalentes.

7. Ces fonds servent à soutenir le projet Future City; l'entente de financement pluriannuelle prend fin en 2023. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
8. Ces revenus proviennent de la location de locaux dans les bureaux d'Ingénieurs Canada.
9. Aucun changement en 2023. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
10. Ces revenus représentent l'excédent de liquidités à court terme provenant des opérations, qui est conservé dans un compte d'épargne portant intérêt.
11. Cette somme correspond aux revenus supplémentaires potentiels en 2023 si PEO décide de ne pas adhérer au programme d'affinité de TD d'ici la fin de 2022.

Agrément

Analyse détaillée du portefeuille de 2023

Portefeuille : Activités d'agrément et améliorations des procédures et systèmes d'agrément.

Description : Ce portefeuille comprend tous les travaux liés à l'Impératif opérationnel 1 (les activités régulières du BCAPG) et à la Priorité stratégique 1.1 *Examiner et valider le but et la portée de l'agrément* (PS1.1). Certains travaux se rapportant au *Programme d'amélioration de l'agrément* du plan stratégique précédent sont reportés à 2023.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2023
1. Activités d'agrément	452 418 \$
2. Examiner et valider le but et la portée de l'agrément (PS1.1)	1 035 655 \$
3. Programme d'amélioration de l'agrément	82 108 \$
Total	1 570 181 \$

Justification du budget de 2023 :

1. Ce poste comprend les coûts des visites de programmes, les coûts de formation des membres du BCAPG, des visiteurs et du personnel des établissements d'enseignement supérieur (EES), et le coût du travail d'élaboration, de tenue à jour et d'amélioration des normes et procédures d'agrément avec les principaux groupes de parties prenantes. Les coûts de déplacement représentent 73 % de cet élément de coût.
2. Ce projet permettra d'examiner, avec les organismes de réglementation, une nouvelle exigence nationale en matière de formation pour l'obtention du permis d'exercice et de déterminer la portée de l'agrément en concertation avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) et les enseignants qui donnent les cours des programmes de génie agréés. En 2023, l'équipe du projet travaillera avec les principales parties prenantes, dont les organismes de réglementation, pour définir le but de l'agrément et les exigences en matière de formation pour l'obtention du permis d'exercice. La plupart des coûts sont liés soit aux déplacements et des événements en personne (24 %) des différents groupes de travail et groupes consultatifs, soit aux honoraires des consultants.
3. Un des éléments du programme d'amélioration de l'agrément, le développement de l'outil de gestion de données Tandem, n'a pas été achevé à temps en raison de trois facteurs : les retards du développeur de Tandem (en 2019 et 2020), les perturbations causées par la pandémie de COVID-19 et l'introduction de visites virtuelles qui ont forcé le personnel à se concentrer sur ces questions et à reporter le travail prioritaire sur Tandem de 2020 à 2022, ainsi que la perte de membres clés du personnel en 2022. Par conséquent, les travaux reportés à 2023 comprennent le déploiement de l'outil et la formation des utilisateurs. Tous les coûts sont reportés et respectent les limites du budget initial.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCAPG pour 2023 s'établit à 758 158 \$ comparativement à 612 472 \$ en 2022. Il s'agit du total des coûts présentés ici, plus les coûts d'organisation des réunions du BCAPG abordés dans l'analyse détaillée du portefeuille Services de secrétariat.

Changements au budget depuis la réunion du conseil de septembre :

- Les coûts liés à la Priorité stratégique 1.1 ont augmenté de 217 814 \$ en raison de l'élargissement de la portée du projet, qui permettra de consulter un plus grand nombre de parties prenantes. La nouvelle portée du projet entraîne des coûts plus élevés pour le consultant principal en matière de changements complexes et pour les événements (déplacements, hébergement, etc.), ainsi que la nécessité d'améliorer les communications, notamment de créer un site Web autonome.

Encourager de bonnes relations entre les organismes de réglementation

Analyse détaillée du portefeuille de 2023

Portefeuille : Encourager de bonnes relations entre le personnel et les bénévoles des organismes de réglementation

Description : Ce portefeuille comprend tous les travaux au titre de l'Objectif fondamental 2, notamment le soutien aux groupes de responsables, au Groupe des chefs de la direction et au Groupe des présidents, ainsi que la priorité stratégique 1.2, *Renforcer la collaboration et l'harmonisation* (PS1.2).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2023
1. Groupes de responsables	133 974 \$
2. Groupe des présidents	8 256 \$
3. Groupe des chefs de la direction	27 633 \$
4. Renforcer la collaboration et l'harmonisation (PS1.2)	164 275 \$
Total	334 138 \$

Justification du budget de 2023 :

1. Ce poste comprend les coûts d'organisation d'une (1) réunion en personne du Groupe national des responsables de l'exercice et du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi et de deux (2) réunions en personne du Groupe national des responsables de l'admission, ainsi que les coûts de déplacement liés à la prestation des éléments de leurs plans de travail.
2. Ce poste comprend les coûts d'organisation de trois (3) réunions d'une demi-journée du Groupe des présidents en marge des réunions d'hiver, de printemps et d'automne du conseil d'Ingénieurs Canada.
3. Ce poste comprend les coûts d'organisation des quatre (4) réunions en personne du Groupe des chefs de la direction, les coûts de transport aérien des organismes de réglementation comptant moins de 2 500 membres inscrits (Engineers PEI, NAPEG, et Engineers Yukon) pour leur permettre d'assister à la réunion de février, les coûts de transport aérien et d'hébergement de ces mêmes organismes de réglementation pour la réunion de juillet, et les coûts de transport aérien des organismes comptant entre 2 500 et 10 000 membres inscrits pour leur permettre d'assister à la réunion de juillet.
4. Dans le cadre de la Priorité stratégique 1.2 *Renforcer la collaboration et l'harmonisation*, les organismes de réglementation se réuniront pour définir le mandat d'Ingénieurs Canada dans ce domaine et sélectionner des domaines particuliers d'harmonisation réglementaire. Les coûts de cette année concernent les consultants chargés de mettre au point et de soutenir les consultations auprès des organismes de réglementation, ainsi que les coûts de déplacement liés à ces consultations.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- L'organisation de ces réunions constitue un service précieux aux yeux des organismes de réglementation, et une occasion importante pour le personnel d'Ingénieurs Canada de collaborer avec le personnel de ces organismes.

Changements au budget depuis la réunion du conseil de septembre :

- Les coûts de la Priorité stratégique 1.2 ont augmenté de 19 545 \$ principalement en raison de deux facteurs : coûts plus élevés que prévu pour les consultants chargés de mettre au point et de soutenir les consultations, et déplacements supplémentaires pour permettre aux membres du groupe de travail de participer à trois consultations chacun.

Fourniture de services et d'outils pour la réglementation et l'exercice professionnel

Analyse détaillée du portefeuille de 2023

Portefeuille : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation, facilitent la mobilité nationale et favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie. Ces services sont fournis par le BCCAG (qui produit des programmes d'examens, des guides et des documents) et par le personnel d'Ingénieurs Canada.

Description : Ce portefeuille englobe toutes les activités prévues dans l'Objectif fondamental 3, dont le plan de travail du Bureau des conditions d'admission (BCCAG) et la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2023
1. Éléments du plan de travail du BCCAG (tels qu'actuellement proposés)	136 620 \$
2. Maintenance de la Base de données nationale sur l'adhésion	68 000 \$
Total	204 620 \$

Justification du budget de 2023 :

1. Ce poste comprend le budget d'exécution du plan de travail proposé du BCCAG pour 2023 :

Guide sur le devoir de dénoncer	Reporté	50 000 \$
Guide sur l'aptitude à l'exercice	Reporté	50 000 \$
Document d'Ingénieurs Canada sur les nouvelles disciplines.	Nouveau	25 000 \$
Étude de faisabilité d'autres méthodes d'évaluation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG	Reporté	10 000 \$
Liaison auprès des organismes de réglementation (groupes de responsables et organismes individuels) et coûts de traduction	S/O	1 620 \$
TOTAL		136 620 \$

2. Il s'agit des coûts annuels d'hébergement et de maintenance de la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE).

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCCAG s'établit à 276 197 \$ en 2023 comparativement à 317 120 \$ en 2022. Il s'agit des coûts pour réaliser le plan de travail qui sont présentés ici, plus les coûts d'organisation des réunions du BCCAG qui sont abordés dans l'analyse détaillée du portefeuille Services de secrétariat.
- Le BCCAG fait appel à des consultants pour l'aider à réaliser son plan de travail, ce qui permet de produire des documents de grande qualité, tout en gérant la charge de travail du personnel.
- La majorité des travaux entrepris par le BCCAG sont pluriannuels et les éléments seront reportés jusqu'en 2024.
- La BDNE est un outil utilisé par les organismes de réglementation pour faciliter l'octroi de permis aux ingénieurs déjà titulaires dans une autre zone de compétence canadienne. Onze organismes de réglementation consultent la BDNE pour vérifier le statut professionnel de tels candidats, et cinq organismes y téléversent des données sur leurs propres candidats (et trois autres organismes s'apprêtent à se joindre à ce groupe).

Changements au budget depuis la réunion du conseil de septembre :

- Aucun

Prestation de programmes nationaux
Analyse détaillée du portefeuille de 2023

Portefeuille : Prestation de programmes nationaux

Description : Ce portefeuille comprend les éléments relevant de l'Objectif fondamental 4 qui concernent les coûts des programmes d'affinité.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2023
1. Programmes d'affinité	180 780 \$
2. Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire	693 616 \$
Total	874 396 \$

Justification du budget de 2023 :

1. Cet élément comprend les frais des consultants, le matériel de promotion et de marketing, ainsi que les coûts de déplacement et de réunions.
2. Il s'agit d'un coût de type « entrée-sortie » (c.-à-d. que cette dépense est équilibrée par des revenus équivalents). Le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire protège les membres en règle. Dix (10) des douze (12) organismes de réglementation participent à ce programme; PEO et l'OIQ n'y participent pas. Le programme garantit que le membre, le public et la réputation de la profession d'ingénieur demeurent protégés dans de nombreux cas mettant en cause des services professionnels. Ingénieurs Canada gère le programme pour le compte des organismes de réglementation participants.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun autre.

Changements au budget depuis la réunion du conseil de septembre :

- Aucun

Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Analyse détaillée du portefeuille de 2023

Portefeuille : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Description : Ce portefeuille contient tous les éléments de l'Objectif fondamental 5, y compris les activités continues et la mise en œuvre de la nouvelle sous-stratégie de représentation.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2023
1. Veille législative	42 292 \$
2. Journée sur la Colline 2023	29 000 \$
3. Comité consultatif des affaires publiques	13 000 \$
4. Initiatives de politiques publiques	4 380 \$
5. Panels du gouvernement fédéral	1 250 \$
Total	89 922 \$

Justification du budget de 2023 :

Ce portefeuille contient toutes les activités de représentation, y compris les activités continues et les activités recommandées dans la sous-stratégie IO5.

1. Veille législative : le recours à une firme d'affaires publiques pour assurer une meilleure surveillance des lois et règlements fédéraux ayant une incidence sur la réglementation du génie et la profession d'ingénieur.
2. Journée sur la Colline : les coûts de l'organisation de la Journée sur la Colline, qui doit avoir lieu à l'automne 2023, en marge des réunions de l'automne d'Ingénieurs Canada afin de réduire les coûts.
3. Comité consultatif des affaires publiques : les coûts d'une réunion en personne, qui se tiendra en marge des réunions du printemps en personne du conseil afin de réduire les coûts.
4. Initiatives de politiques publiques et services de traduction : le coût des initiatives de politiques publiques (frais de déplacement pour assister à des rencontres avec des parlementaires, inscription à des événements, etc.) et des services de traduction.
5. Panels du gouvernement fédéral : les coûts, non couverts par le gouvernement, associés aux déplacements pour représenter Ingénieurs Canada lors de réunions de comités et de panels de consultation fédéraux à l'extérieur d'Ottawa, par exemple, les réunions semestrielles (automne et printemps) de la Plénière de la Plateforme d'adaptation au changement climatique de Ressources naturelles Canada.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le gouvernement fédéral axe maintenant ses priorités non plus sur la gestion de la pandémie de COVID-19 mais sur la relance, en investissant dans les personnes, l'économie verte, la productivité et l'innovation, ce qui a amené l'équipe des affaires publiques et des relations gouvernementales à adapter son travail à ces circonstances exceptionnelles. Néanmoins, le travail régulier de représentation des intérêts de la profession et de maintien de relations positives avec le gouvernement fédéral sera extrêmement important en 2023 pour s'assurer de demeurer un conseiller de confiance sur les enjeux importants qui touchent la réglementation du génie et la profession d'ingénieur.

Changements au budget depuis la réunion du conseil de septembre :

- Aucun

Surveillance, recherches et conseils concernant la profession d'ingénieur et son autoréglementation

Analyse détaillée du portefeuille de 2023

Portefeuille : Recherches sur la profession d'ingénieur et la réglementation professionnelle en général

Description : Ce portefeuille comprend les travaux liés à l'Objectif fondamental 6, à savoir effectuer un suivi, mener des recherches et fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada, ainsi que les travaux liés à la Priorité stratégique 1.3, *Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie* (PS1.3).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2023
1. Nouveaux domaines d'exercice du génie (PS1.3)	12 500 \$
2. Documents de recherche	3 500 \$
3. Conférences et événements éducatifs	2 950 \$
Total	18 950 \$

Justification du budget de 2023 :

1. Ce poste comprend les coûts d'un consultant qui contribuera à l'élaboration du document sur les nouveaux domaines d'exercice, notamment le génie énergétique.
2. Ce poste comprend les coûts de traduction d'un document de recherche sur l'exercice du génie multidisciplinaire.
3. Ce poste correspond à une allocation pour participer à trois (3) événements/colloques éducatifs.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Les organismes de réglementation sont consultés sur la sélection des sujets pour le document sur les nouveaux domaines d'exercice et les documents de recherche, et ils participeront aux groupes consultatifs pour l'élaboration de ces documents.

Changements au budget depuis la réunion du conseil de septembre :

- Aucun

Mobilité internationale du travail et des praticiens

Analyse détaillée du portefeuille de 2023

Portefeuille : Mobilité internationale du travail et des praticiens

Description : Ce portefeuille comprend les éléments relevant de l'Objectif fondamental 7, notamment l'adhésion à des organisations internationales et la participation à leurs conférences, le maintien et la mise au point d'ententes de mobilité au niveau de la formation universitaire et au plein niveau professionnel, le maintien et l'amélioration de nos outils de reconnaissance des titres de compétences étrangers (le site Web Ingénieurs-ici.ca, la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers [BDEDE], et le soutien des organismes de réglementation et du public).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2023
1. Organisations basées aux États-Unis (ABET, NSPE, NCEES)	16 080 \$
2. Organisations internationales (IEA)	45 000 \$
3. Outils de reconnaissance des titres de compétences étrangers	32 440 \$
4. Projet d'amélioration du Répertoire de la mobilité	80 800 \$
Total	174 320 \$

Justification du budget de 2023 :

- Cet élément comprend les coûts de participation de deux (2) personnes (un membre du personnel et un bénévole) à l'assemblée annuelle de chacune des organisations suivantes : ABET (le bureau d'agrément américain), la National Society of Professional Engineers (NSPE), et le National Council of Examiners for Engineering and Surveying (NCEES).
- Cet élément comprend les coûts de participation de quatre (4) personnes à l'assemblée annuelle de l'International Engineering Alliance (IEA) à Taïwan, ainsi que nos frais d'adhésion annuels.
- Cet élément comprend le coût de l'organisation et de l'entretien de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE), ainsi que le coût de la tenue à jour du site Ingénieurs-ici.ca et des mises à jour demandées par les organismes de réglementation.
- Cet élément comprend les coûts de fonctionnement annuels du nouveau répertoire de la mobilité ainsi que les honoraires des consultants, la formation et la documentation, et une licence logicielle unique pour les dernières étapes de la mise en œuvre du répertoire au début de 2023. Le maintien d'un répertoire est une condition à respecter pour l'adhésion aux ententes International Professional Engineers et APEC Engineers administrées par l'IEA.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- La BDEDE est un outil utilisé par les organismes de réglementation pour évaluer la formation universitaire des personnes formées en génie à l'étranger (PFGE). Cet outil comprend des informations provenant de 250 pays, avec des informations détaillées sur plus de 4 000 établissements d'enseignement et plus de 15 000 programmes de génie.

Changements au budget depuis la réunion du conseil de septembre :

- Aucun

Promouvoir la reconnaissance de la valeur de la profession et susciter l'intérêt de la prochaine génération

Analyse détaillée du portefeuille de 2023

Portefeuille : Promotion et rayonnement

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités relevant de la Priorité stratégique 2.2 (PS2.2) *Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice* et de l'Objectif fondamental 8 visant à favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession (promotion) et à susciter l'intérêt de la prochaine génération d'ingénieurs (rayonnement), notamment la mise en œuvre d'une nouvelle sous-stratégie pour le portefeuille, les activités continues, et l'exécution des programmes de prix, de bourses d'études et du titre de Fellow.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2023
1. Promotion et rayonnement	114 400 \$
2. Prix, bourses d'études et titre de Fellow	269 950 \$
3. Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice (PS2.2)	2 848 013 \$
Total	3 232 363 \$

Justification du budget de 2023 :

1. Cet élément comprend : l'action auprès des jeunes de la maternelle à la fin du secondaire (Guides du Canada, Scouts du Canada, compétition Future City), l'action auprès des étudiants et étudiantes en génie (Fédération canadienne étudiante de génie [FCEG], EngiQueers), les initiatives nationales de rayonnement collaboratif (Mois national du génie, Groupe de travail sur les réseaux sociaux en ligne, Communauté de pratique OneHub), et le leadership visionnaire conjoint (MOOC « L'ingénierie durable », Groupe de travail sur l'engagement stratégique, site « Explore le génie », recherche comparative).
2. Cet élément englobe l'exécution du programme de prix, du programme de bourses d'études et du programme du titre de Fellow. La majorité des dépenses liées aux prix et aux bourses sont compensées par des contributions sous forme de commandites aux réunions du printemps.
3. La Priorité stratégique 2.2 *Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice* permettra de mettre la dernière main à la création publicitaire et d'entreprendre le lancement de la campagne de marketing nationale de deux ans. De plus, des initiatives visant les ingénieurs stagiaires et les diplômés en génie seront élaborées et exécutées, et des outils supplémentaires de promotion de la valeur du permis d'exercice seront créés à l'intention des responsables des communications des organismes de réglementation.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun autre.

Changements au budget depuis la réunion du conseil de septembre :

- Aucun

Promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de la profession
Analyse détaillée du portefeuille de 2023

Portefeuille : Diversité et inclusion

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités relevant de la Priorité stratégique 2.1, *Accélérer l'initiative 30 en 30* (PS2.1) et de l'Objectif fondamental 9, *Promouvoir la diversité et l'inclusivité au sein de la profession*, notamment les activités continues, et l'exécution de la sous-stratégie de la PS2.1.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2023
1. PS2.1 : Activités découlant de la sous-stratégie	328 133 \$
2. OF9 : activités continues en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI)	195 940 \$
Total	524 073 \$

Justification du budget de 2023 :

1. Cet élément comprend différentes activités liées à la PS2.1, notamment :
 - l'embauche d'un ou d'une employée pour une période déterminée (associé.e, EDI)
 - la Conférence 30 en 30;
 - la mise à jour de la ressource nationale « Gérer les transitions ».

Cet élément comprend également différentes activités visant à appuyer l'initiative 30 en 30, notamment :

- les activités de communication et de promotion liées à 30 en 30 (p. ex. : page Web 30 en 30, infolettre mensuelle, etc.);
 - l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des employeurs en concertation avec les organismes de réglementation;
 - la participation à la Journée internationale des femmes en génie (INWED) et à la série Persist de DiscoverE au Canada, ainsi que la promotion de ces événements;
 - la commandite d'EngiQueers Canada, de la Coalition canadienne des femmes en sciences, en génie et dans les domaines des technologies et des métiers (CCWESTT), du Sommet des femmes en génie (WES) de Black Engineers of Canada et de l'EDI Forum de l'Ontario Society of Professional Engineers (OSPE);
 - la commandite du consortium de recherche Engendering Success in STEM et la participation à la réunion de ses partenaires; la traduction des communications relatives à 30 en 30;
 - les déplacements pour assister aux conférences et aux événements consacrés aux femmes en génie, ainsi qu'aux réunions avec les organismes de réglementation en lien avec l'initiative 30 en 30.
2. Cet élément comprend également différentes activités dans le cadre de l'OF9 visant à appuyer l'EDI et l'inclusion des Autochtones, notamment :
 - l'engagement et le soutien du Comité consultatif autochtone par la tenue d'une réunion en personne à Ottawa en 2023;
 - la commandite du rassemblement national au Canada de l'American Indian Science and Engineering Society (AISES);
 - la commandite de la bourse Inspire d'Ingénieurs Canada;
 - le budget de formation sur les « 4 Saisons de la réconciliation » et l'animation de séances de formation destinées au personnel et aux bénévoles;
 - le soutien des séances du Réseau pour la décolonisation et l'autochtonisation de la formation en génie (RDAFG);

- la recherche sur l'expérience des ingénieurs autochtones et les obstacles auxquels ils se heurtent; la traduction de documents de communication sur l'inclusion des autochtones et l'EDI;
- la collecte de données et la production du Rapport sur les effectifs de la profession à l'échelle nationale;
- les coûts de déplacement pour assister à des événements portant sur les Autochtones dans les STIM et l'EDI.

Ce budget comprend également les coûts de la participation au Programme de relations progressistes avec les Autochtones (RPA) du Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA).

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun autre.

Changements au budget depuis la réunion du conseil de septembre :

- Aucun

Protection des marques officielles

Analyse détaillée du portefeuille de 2023

Portefeuille : Superviser la gestion, l'enregistrement et la protection des marques de commerce et des marques officielles d'Ingénieurs Canada et administrer le processus d'enregistrement des noms de sociétés de régime fédéral.

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités prévues dans l'Objectif fondamental 10, notamment la gestion et la protection des marques officielles et des marques de commerce d'Ingénieurs Canada et l'administration du processus d'enregistrement des noms de sociétés de régime fédéral.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2023
1. Protection des marques de commerce	120 000 \$
2. Textes et abonnements	11 767 \$
Total	131 767 \$

Justification du budget de 2023 :

1. Ce poste est basé sur une estimation des frais juridiques externes pour les oppositions aux marques de commerce. À l'heure actuelle, nous ne savons pas quelles procédures d'opposition seront entamées en 2023, car cela dépend des marques de commerce que les futures recherches d'annonces permettront de découvrir. Les preuves, les arguments et les audiences donnent lieu à des honoraires plus élevés, car ils nécessitent beaucoup de temps de préparation. Par conséquent, sur les 120 000 \$ de frais juridiques estimés, les arguments anticipés, les preuves et l'audience éventuelle dans les six (6) affaires en cours connues actuellement représenteraient environ 60 000 \$. La conclusion de règlements et le retrait de trois (3) affaires en cours coûteront environ 10 000 \$; 40 000 \$ sont réservés aux nouvelles oppositions, et 10 000 \$ sont ajoutés étant donné que nous allons probablement poursuivre les efforts de recherche et d'identification des marques devant faire l'objet d'une radiation, cette stratégie s'étant avérée gagnante dans le passé.
2. Ce poste comprend les coûts des abonnements à des bases de données juridiques pour deux utilisateurs.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun autre.

Changements au budget depuis la réunion du conseil de septembre :

- Aucun

Services de secrétariat

Analyse détaillée du portefeuille de 2023

Portefeuille : Services de secrétariat

Description : Ce portefeuille comprend toutes les responsabilités du conseil et les dépenses liées au soutien du conseil et de ses comités et de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2023
1. Réunions du conseil et des comités	795 532 \$
2. Programme de planification stratégique et de consultation	44 430 \$
3. Réunions du BCAPG	305 740 \$
4. Réunions du BCCAG	139 577 \$
5. Déplacements du président ou de la présidente	79 883 \$
6. DDIC	46 657 \$
Total	1 411 819 \$

Justification du budget de 2023 :

1. Ce poste comprend les coûts des réunions du conseil de février, mai, septembre et décembre, de l'assemblée annuelle des membres (AAM) de mai et de l'atelier stratégique du conseil de juin. Il comprend également toutes les réunions des comités et des groupes de travail du conseil.
2. Ce poste comprend les coûts de traduction du plan stratégique et des documents connexes, ainsi que les coûts de déplacement et de réunion liés à la consultation sur les priorités stratégiques.
3. Ce poste comprend les coûts de trois (3) réunions en personne du BCAPG, ainsi que les coûts des réunions en personne du Comité des politiques et des procédures du BCAPG.
4. Ce poste comprend les coûts de trois (3) réunions en personne du BCCAG, ainsi que les coûts des réunions en personne du comité exécutif du BCCAG.
5. Ce poste comprend les coûts de déplacement au Canada du président ou de la présidente d'Ingénieurs Canada (et de son invité.e) pour assister à l'assemblée annuelle d'un organisme de réglementation). Les coûts de déplacement pour assister à des événements particuliers (p. ex. : l'International Engineering Alliance) sont inclus dans le budget de chaque événement.
6. Ce poste comprend les coûts du chef de la direction (ou de son mandataire) pour assister à deux (2) réunions de DDIC et maintenir les relations avec ce groupe. Il comprend aussi les coûts d'un entrepreneur chargé de fournir des services de secrétariat à DDIC. DDIC rembourse Ingénieurs Canada pour ce service, ce qui veut dire que 41 361 \$ de ces coûts sont de type « entrées-sorties ».

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCAPG pour 2023 s'établit à 758 158 \$ comparativement à 612 742 \$ en 2022. Les coûts d'exécution des travaux continus liés à l'agrément sont indiqués dans l'analyse détaillée du portefeuille Agrément.
- Le budget total du BCCAG s'établit à 276 197 \$ en 2023 comparativement à 317 120 \$ en 2022. Les coûts d'exécution des travaux prévus dans le plan de travail sont indiqués dans l'analyse détaillée du portefeuille Services et outils.
- Les coûts des réunions du conseil et des comités sont les suivants :
 - 106 946 \$ Réunion de février (hiver)
 - 4 951 \$ Réunion d'avril (début du printemps) (en mode virtuel)
 - 266 546 \$ Réunion et AAM de mai (printemps)
 - 134 346 \$ Atelier du conseil de juin
 - 133 396 \$ Réunion de septembre (automne)
 - 8 797 \$ Réunion de décembre (fin d'automne) (en mode virtuel)

Changements au budget depuis la réunion du conseil de septembre :

- Les coûts des réunions du comité exécutif du BCCAG ont augmenté de 2 361 \$ afin de permettre au vice-président élu d'assister à la réunion de mars. Cette mesure vise à faciliter le transfert de connaissances, l'intégration et la planification de la transition de ce comité.
- Le budget du Comité RH a augmenté de 40 000 \$. Cette augmentation reflète la décision du comité de faire appel à un consultant indépendant pour réaliser les évaluations du conseil, des administrateurs et administratrices (auto-évaluation et évaluation par les pairs) et des présidents à partir de 2023.

Services intégrés : Autres
Analyse détaillée du portefeuille de 2023

Portefeuille : Services intégrés

Description: Ce portefeuille comprend le travail prévu sous Ressources internes, notamment divers services intégrés, comme les salaires, la technologie de l'information, les communications, les services juridiques internes, les installations, les adhésions à diverses associations, les budgets discrétionnaires des dirigeants et les déplacements du chef de la direction.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2023
1. Administration et finances	458 154 \$
2. Dépenses de l'équipe de direction comprenant les adhésions et les déplacements du chef de la direction	142 643 \$
3. Communications	101 524 \$
4. Installations et dépenses de bureau	716 181\$
5. Ressources humaines	6 614 710 \$
6. Technologie de l'information	172 956 \$
7. Excellence organisationnelle	34 626 \$
Total	8 240 210 \$

Justification du budget de 2023 :

1. Ce poste comprend les dépenses telles que les assurances organisationnelles, les frais d'audit, les frais d'investissements, les frais bancaires et l'abonnement au logiciel comptable, ainsi que l'amortissement (206 735 \$).
2. Ce poste comprend les dépenses générales et diverses liées aux déplacements du chef de la direction, c.-à-d. les déplacements non liés à une réunion particulière, comme une réunion du Groupe des chefs de direction ou une réunion du conseil; les dépenses diverses et de consultation de l'équipe de direction, et les adhésions (p. ex., Excellence Canada, Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs, Chambre de commerce, Conference Board du Canada, Réseau canadien des organismes de réglementation, etc.).
3. Ce poste comprend la stratégie de communication; les services de communication; le développement, la maintenance et l'hébergement des sites Web publics; les publications périodiques comme Parlons génie et la Revue de presse quotidienne.
4. Ce poste comprend le loyer (622 281 \$), les coûts de fournitures de bureau et de téléphone, et les travaux de réparation et d'entretien des bureaux.
5. Ce poste comprend tous les salaires et les avantages sociaux, ainsi que les coûts liés aux ressources humaines, comme le recrutement, les prestations complémentaires au congé parental, le budget de formation du personnel, les frais de consultants, et les licences et frais d'adhésion du personnel.
6. Ce poste comprend les frais de licences et d'abonnement à Office 365 et Amazon WEB Services (pour le stockage de données dans l'environnement nuagique), les coûts de connexion Internet, et les dépenses en équipement (écrans, claviers, etc.) qui ne sont pas des immobilisations.
7. Ce poste comprend les dépenses liées au logiciel de collaboration, au logiciel de planification (Envisio), à l'établissement de notre programme de gestion des bénévoles et au maintien de l'engagement d'Ingénieurs Canada envers l'excellence.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun autre.

Changements apportés au budget depuis la réunion du conseil de septembre :

- Aucun

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Révision des politiques du conseil		4.2
Objet :	Approuver les révisions des politiques du conseil	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Baisse de la confiance accordée aux fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politique 1.4, <i>Plan stratégique</i> ii. Politique 1.5, <i>À propos de ce manuel</i> iii. Politique 4.7, <i>Surveillance du chef de la direction</i> iv. Politique 4.11, <i>Délégation conseil-direction</i> v. Politique 4.13, <i>Évaluation des administrateurs</i> vi. Politique 5, <i>Devoirs et contraintes du chef de la direction</i> vii. Politique 5.4, <i>Communication et soutien au conseil</i> viii. Politique 5.5, <i>Protection des biens</i> ix. Politique 6.2, <i>Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail</i> x. Politique 7.11, <i>Consultation</i> xi. Politique 6.12, <i>Mandat du Comité des ressources humaines</i> xii. Politique 7.13, <i>Vaccination pour les réunions en personne</i> 	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Evelyn Spence, avocate générale et secrétaire générale	
Présenté par :	Ann English, administratrice représentant la Colombie-Britannique et présidente du Comité sur la gouvernance	

Définition du problème/de l'enjeu

- Douze (12) politiques sont présentées aujourd'hui pour approbation, y compris la politique du conseil 7.13, *Vaccination pour les réunions en personne*, qui est examinée par le Comité sur la gouvernance à chacune de ses réunions afin de s'assurer que la politique demeure pertinente. Lors du dernier examen de la politique, le 21 septembre 2022, le comité a opté pour une approche prudente et décidé de maintenir la politique plus longtemps jusqu'à ce qu'il y ait plus de certitude que l'existence de la politique n'est plus justifiée.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve les révisions proposées des politiques existantes.

Autres options envisagées

- Aucune.

Risques

- Fonctionner en l'absence de politiques claires et à jour expose les administrateurs et l'organisme à des risques pour la conformité et le maintien de la mémoire institutionnelle. Ce risque est atténué, en partie, par l'examen régulier et continu des politiques.

Répercussions financières

- Aucune.

Avantages

- Le conseil et ses principales parties prenantes ont accès à des politiques claires qui établissent les exigences et les procédures relatives aux activités et à la gouvernance d'Ingénieurs Canada.

Consultations

- Lors de sa réunion du 8 septembre dernier, le Comité RH a examiné les politiques suivantes : 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*; 4.13, *Évaluation des administrateurs*; 6.2, *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail*; et 4.7, *Surveillance du chef de la direction*. Le comité a formulé ses commentaires à l'égard de ces politiques. La politique du conseil 4.7 a également été examinée par Odgers Berndtson, un consultant externe, à la demande du Comité RH.
- Le directeur des Finances et le chef de la direction ont été consultés afin de déterminer s'il est nécessaire de réviser les politiques du conseil 4.11, *Délégation conseil-direction*, 5.5, *Protection des biens* et 5, *Devoirs et contraintes du chef de la direction*.
- La vice-présidente directrice, Affaires réglementaires, la directrice, Planification stratégique et Excellence organisationnelle et la gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle, ont été consultées et ont suggéré des révisions aux politiques 7.11, *Consultation* et 1.4, *Plan stratégique*.

Prochaines étapes

- Une fois l'approbation du conseil obtenue, le manuel des politiques sera mis à jour pour inclure les politiques révisées.

Annexe

- **Annexe 1** : Politiques pour approbation – versions avec suivi des modifications



1 Introduction et contexte

La section Introduction et contexte présente des informations générales qui aident à mettre en contexte les politiques regroupées dans ce manuel.

1.4 Plan stratégique

Date d'adoption : 24 mai 2019 (motion : 5756)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 7 décembre 2020 (motion 2020-12-10D) Date de la dernière révision : 7 décembre 2020

(1) Tel que décrit dans la politique 4.1 *Responsabilités du conseil*, le conseil élabore et actualise chaque année un plan stratégique. Le plan stratégique d'Ingénieurs Canada est publié dans le site Web [d'Ingénieurs Canada. https://engineerscanada.ca/fr/a-propos/gouvernance/plan-strategique](https://engineerscanada.ca/fr/a-propos/gouvernance/plan-strategique)

~~(2)~~ L'une des principales responsabilités du conseil est de s'assurer que l'organisme a mis au point une stratégie qui arrime les objectifs et activités de l'organisme aux objets établis par les organismes de réglementation. ~~Ce plan stratégique sert de base pour la surveillance du rendement du chef de la direction et des présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.~~

~~(3)~~(2)

~~(4)~~ La planification stratégique a pour objet de documenter les orientations du conseil et les résultats visés par l'organisme. Le plan stratégique doit être atteignable dans le cadre des objectifs et des ressources d'Ingénieurs Canada, aborder des questions essentielles et compléter (sans dédoubler) les initiatives des organismes de réglementation. L'élaboration du plan stratégique devrait être éclairée par une analyse contextuelle, une analyse des risques stratégiques et devrait être élaborée en consultation avec les organismes de réglementation et les intervenants clés, tenir compte des environnements actuel et futur, de la relation que l'organisme veut entretenir avec les principales parties prenantes, des risques et de la tolérance aux risques de l'organisme, et de la façon dont l'organisme compte répondre aux besoins importants des parties prenantes. Enfin, le plan stratégique doit décrire les programmes qui permettront de produire les résultats attendus.

~~(5)~~(3)

~~(6)~~ Un plan stratégique réussi crée de la clarté et de l'engagement, fournit des orientations cohérentes et fermes, et facilite les décisions de priorisation.

~~(7)~~(4) Le conseil surveille en continu l'exécution du plan par l'organisme, et reçoit chaque année trois rapports intermédiaires et un rapport annuel faisant état des progrès accomplis par rapport aux résultats définis dans le plan. Le rapport annuel d'évaluation de rendement est également fourni aux membres lors de l'assemblée annuelle des membres. Ce rapport annuel sert de base pour demander toute modification du plan stratégique.

~~(8)~~(5) Le plan stratégique est approuvé l'année précédant sa mise en œuvre par les membres. Le chef de la direction doit élaborer et maintenir le processus d'élaboration du plan stratégique, et fournir les ressources en personnel nécessaires pour soutenir son élaboration. ~~Le processus actuel est publié dans le site Web : https://engineerscanada.ca/sites/default/files/board/ingenieurs-canada-plan-strategique-2019-2021.pdf~~

Commented [JC1]: Nous sommes actuellement dans un nouveau modèle de gouvernance. Le chef de la direction est le seul responsable du Plan stratégique et les rapports ne concernent que les priorités stratégiques. Le BCCAG et le BCAPG donnent des mises à jour trimestrielles.

Commented [JC2]: Cet énoncé rend compte du processus que nous avons utilisé pour le dernier plan stratégique et de celui que nous utiliserons pour le prochain plan stratégique.

Commented [JC3]: Cet énoncé n'est plus pertinent puisque les priorités stratégiques sont des projets d'envergure qui durent trois ans. Cet énoncé n'éclaire pas la prestation des objectifs par le chef de la direction.



1 Introduction et contexte

La section Introduction et contexte présente des informations générales qui aident à mettre en contexte les politiques regroupées dans ce manuel.

1.5 À propos de ce manuel

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : ~~Triennale~~ **bisannuelle**

Date de la dernière modification : 7 décembre 2020 (motion 2020-12-10D)

Date de la dernière révision : 7 décembre 2020

- (1) Le manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada a été élaboré sur la base des principes généraux de la gouvernance par politiques. Le conseil établit des politiques, en délègue la mise en application et en surveille les résultats.
- (2) Les objectifs de ce manuel sont les suivants :
 - a) Documenter les principes, politiques et procédures régissant Ingénieurs Canada.
 - b) Servir d'orientation pour tous les bénévoles et le personnel permanent du conseil en matière de style de gouvernance.
 - c) Servir de référence quant à la structure et aux politiques organisationnelles d'Ingénieurs Canada.
- (3) Le manuel des politiques du conseil peut être consulté dans la zone publique du site Web d'Ingénieurs Canada. Les politiques font l'objet d'un examen continu de la part du conseil d'Ingénieurs Canada et le manuel est mis à jour à la suite de toute ~~ajout, suppression ou~~ révision approuvées par le conseil.
- (4) Le conseil d'Ingénieurs Canada a adopté ce manuel dans le but de définir le style de gouvernance d'Ingénieurs Canada et ses responsabilités envers des parties prenantes clés. Le manuel renferme les politiques et procédures élaborées par le conseil. Les politiques présentées dans ces pages reconnaissent que le rôle du conseil consiste à donner du leadership stratégique à Ingénieurs Canada en représentant les organismes de réglementation, en établissant les politiques et orientations et en surveillant la performance organisationnelle tout en déléguant les responsabilités administratives au ou à la chef de la direction, ainsi qu'aux présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.

Commented [JC1]: Le Manuel des politiques du conseil ne s'applique pas à un certain nombre de bénévoles d'Ingénieurs Canada (par exemple, en ce qui concerne les comités opérationnels). Le Manuel des politiques du conseil sert d'orientation pour les bénévoles du conseil (par exemple, les membres du conseil, les membres des comités, les membres siégeant aux comités du conseil (BCAPG, BCCAG), etc.)



4 Rôle du conseil

4.7 Surveillance du chef de la direction

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 7 décembre 2020 (motion 2020-12-10D)

Date de la dernière révision : 7 décembre 2020

- (1) Le Comité des ressources humaines (RH) est responsable de la gestion du rendement et du régime de rémunération du chef de la direction. Il peut choisir de recourir aux services d'un consultant externe en ressources humaines pour l'aider.
- (2) Le directeur ou la directrice, Ressources humaines, fournira au besoin une assistance pour faciliter l'ensemble du processus.

4.7.1 Établissement des objectifs et évaluation annuelle du rendement

- (1) Au début de chaque année civile, le chef de la direction devra rencontrer le Comité RH pour discuter de ses possibilités de développement, établir ses objectifs personnels pour l'année à venir, et obtenir les mesures de rendement de l'année en cours, le conseil approuvant les objectifs en février. Des discussions permettront d'établir d'un commun accord des objectifs pour le chef de la direction pour l'année en cours. Chaque objectif doit avoir une mesure claire ou un indicateur pertinent.
- (2) Une évaluation officielle ~~exhaustive~~ sera réalisée tous les trois ans par un consultant externe en ~~ressources humaines~~ RH.
- (3) Les années entre les évaluations officielles, les membres du Comité RH ou un consultant, si l'on choisit de retenir les services d'un consultant externe (les « intervieweurs »), tiendront des entrevues avec certains membres des groupes suivants pour solliciter leurs avis et commentaires sur le rendement et l'efficacité du chef de la direction :
 - a) Groupe des chefs de direction
 - b) Employés relevant directement du chef de la direction (personnel permanent)
 - c) Membres du conseil
- (4) Les intervieweurs tiendront des rencontres confidentielles et individuelles, ~~en personne ou par téléphone~~, avec les personnes sélectionnées. ~~Ils devront suivre des lignes directrices pour assurer la cohérence et l'objectivité des entrevues. Ces lignes directrices seront établies chaque année par le Comité RH.~~ Les entrevues devront commencer en septembre ou octobre et se terminer avant le mois de décembre. Les intervieweurs rédigeront un rapport sommaire basé sur les entrevues qui contiendra la rétroaction obtenue, ainsi que des recommandations de croissance ou de changement en ce qui concerne le rendement du chef de la direction.
- (5) Avant la fin de l'année civile, le chef de la direction devra procéder à l'autoévaluation de son rendement durant l'année et de la réalisation de ses mesures de rendement et objectifs personnels.
- (5)(6) Lors de l'évaluation de la réalisation des objectifs du chef de la direction, les membres du Comité RH doivent utiliser des lignes directrices, établies chaque année, aux fins de cohérence et d'objectivité.

Commented [JC1]: Odgers Berndston, consultant externe du conseil pour l'évaluation du chef de la direction, a examiné la présente politique et a recommandé cet ajout.

Commented [JC2]: Odgers Berndston, consultant externe du conseil pour l'évaluation du chef de la direction, a examiné la présente politique et a recommandé cet ajout.



~~(6)~~(7) Les membres du Comité RH devront se réunir au début de décembre pour discuter de leurs constatations et parachever leur rapport ~~à la mi-janvier~~ en vue de le présenter au conseil à huis clos ~~à la~~ lors de sa réunion de février. Ce rapport comprendra une recommandation concernant l'octroi au chef de la direction d'une prime de rendement (pouvant atteindre jusqu'à 10 % de son salaire annuel).

~~(7)~~(8) Après la réunion du conseil, le président du Comité RH, le président sortant (s'il ne s'agit pas du président du Comité RH), le président et le président élu rencontreront le chef de la direction pour l'informer de la prime de rendement devant lui être octroyée. Cette réunion permettra aussi de s'assurer que le chef de la direction comprend les attentes pour l'année, de lui communiquer les commentaires généraux obtenus lors des entrevues, et de revoir, au besoin, les possibilités de croissance et de développement.

4.7.2 Examen annuel du régime de rémunération

- (1) Le Comité RH doit examiner chaque année le régime de rémunération du chef de la direction et, sous réserve des conditions du contrat de travail de ce dernier, soumettre des recommandations à l'approbation du conseil.
- (2) Si le conseil approuve un ajustement au coût de la vie des salaires des employés d'Ingénieurs Canada, le salaire de base du chef de la direction sera aussi ajusté en conséquence.
- (3) Un consultant externe en rémunération sera engagé tous les trois ans pour réaliser un examen exhaustif du régime de rémunération global du chef de la direction et, sous réserve des conditions du contrat de travail de ce dernier, faire des recommandations visant à assurer que ce régime reflète les pratiques exemplaires actuelles en matière de gestion de la rémunération. La rémunération totale du chef de la direction devrait être comparable au niveau médian (P50) du marché pour le groupe de référence pertinent.
- (4) Le Comité RH devra rédiger trois recommandations à soumettre à la ratification du conseil à sa réunion de février.
- (5) Le chef de la direction sera avisé par écrit de son augmentation de salaire et de sa prime, le cas échéant, après la réunion du conseil en février. Son augmentation de salaire sera rétroactive au 1^{er} janvier de chaque année.

4 Rôle du conseil

4.11 Délégation conseil-direction

Date d'adoption : 25 mai 2018 (motion 5701)

Périodicité de révision : bisannuelleTriennale

Date de la dernière modification : 7 décembre 2020 (motion 2020-12-10D)

Date de la dernière révision : 7 décembre 2020

- (1) Le chef de la direction constitue le seul lien officiel du conseil avec l'organisation opérationnelle, ses réalisations et sa conduite. Par conséquent :
 - a) Seul le conseil, agissant en tant qu'entité, peut embaucher, congédier ou discipliner le chef de la direction, ou modifier ses conditions d'emploi.
 - b) Les décisions ou les instructions d'administrateurs, de dirigeants, de conseillers ou de comités particuliers n'engagent pas le chef de la direction, sauf dans les rares cas où le conseil a expressément autorisé pareil exercice du pouvoir.
 - c) Les administrateurs, dirigeants, conseillers ou comités (y compris le BCAPG et le BCCAG) peuvent demander de l'information ou une assistance supplémentaire, mais le chef de la direction peut refuser ces demandes s'il juge qu'elles exigent trop de temps de la part du personnel ou des fonds trop importants, ou encore qu'elles ont des effets perturbateurs.

- (2) Tout pouvoir du conseil qui est délégué au personnel passe par le chef de la direction, de sorte que tout pouvoir et toute responsabilité du personnel relève du chef de la direction. Lorsque des pouvoirs et des responsabilités sont délégués au personnel, le conseil autorise le chef de la direction à prendre toutes les décisions requises pour développer et administrer les activités dans le respect des orientations de politique établies par le conseil. Le conseil doit recevoir du chef de la direction des rapports d'avancement réguliers sur tout dossier qui lui a été délégué. Par conséquent :
 - a) Le conseil doit s'abstenir de donner des directives aux personnes qui relèvent directement ou indirectement du chef de la direction.
 - b) Le conseil doit s'abstenir d'évaluer, officiellement ou officieusement, tout membre du personnel autre que le chef de la direction.
 - c) Le conseil ne doit pas exprimer des jugements personnels quant au rendement du chef de la direction ou du personnel en dehors des délibérations du conseil.
 - d) Les membres du conseil ne doivent pas parler au nom du conseil, sauf pour répéter les décisions prises explicitement par le conseil, à moins d'avoir été autorisés par ce dernier.

- (3) Le conseil donne des directives au chef de la direction, au BCAPG et au BCCAG par le biais du plan stratégique et des politiques écrites qui prescrivent les objectifs organisationnels à atteindre et décrivent les situations et actions organisationnelles qui constituent les limites des pouvoirs du chef de la direction. Par conséquent :

- a) Le conseil doit élaborer un plan stratégique donnant instruction au chef de la direction, au BCAPG et au BCCAG de produire certains résultats.
- b) Le conseil doit élaborer des politiques sur les devoirs et les contraintes du chef de la direction, politiques qui prescrivent les activités exigées du chef de la direction et qui limitent les actions et la marge de manœuvre de ce dernier pour produire les résultats spécifiés dans le plan stratégique. Le conseil ne prescrit jamais les moyens organisationnels délégués au chef de la direction.
- c) Le conseil peut modifier son plan stratégique et ~~ses politiques~~ sa politique 5 : Devoirs et contraintes de devoirs et contraintes du chef de la direction, et ainsi décaler la frontière entre le domaine du conseil et le domaine du chef de la direction. Ce faisant, le conseil modifie la marge de manœuvre accordée au chef de la direction.
- d) Le conseil peut s'informer auprès du chef de la direction des devoirs qui lui sont délégués, à l'exception des devoirs mettant en jeu des données protégées par une loi sur la protection des renseignements personnels.

4 Rôle du conseil

4.13 Évaluation des administrateurs

Date d'adoption : 1^{er} mars 2019 (motion 5736)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 7 décembre 2020 (motion 2020-12-10D)

Date de la dernière révision : 7 décembre 2020

- (1) L'évaluation des administrateurs vise à soutenir leur développement, à les aider à améliorer leur contribution au conseil, et à leur permettre de vivre une expérience plus positive en tant que membres du conseil d'Ingénieurs Canada. Le processus d'évaluation vise les objectifs suivants :
 - a) Permettre aux membres du conseil de réfléchir à leur contribution et de recevoir la rétroaction de leurs pairs;
 - b) Déterminer les mesures à prendre pour accroître la valeur des contributions des administrateurs;
 - c) Informer le président élu des forces, des faiblesses, des capacités et des désirs des membres du conseil qu'il dirigera au cours de l'année à venir.

4.13.1 Processus d'évaluation

- (1) Le conseil utilise trois processus d'évaluation :
 - a) La consignation continue des présences aux réunions du conseil, des comités et des groupes de travail (devant être incluse dans chaque cahier de travail);
 - b) une autoévaluation devant être réalisée annuellement par tous les administrateurs;
 - c) une évaluation par les pairs devant être réalisée chaque année, en alternance, par ~~la~~ moitié certains des administrateurs.
- (2) Ces évaluations se font au moyen d'un sondage électronique.
- (3) Le Comité des ressources humaines (RH) a la responsabilité de préparer les évaluations, comme suit :
 - a) Le Comité RH prépare les ébauches de questionnaires d'autoévaluation et d'évaluation par les pairs;~~;~~
 - b) Les questionnaires proposés sont soumis à l'examen et l'approbation du conseil à sa réunion d'hiver (en février);~~;~~
 - c) Les questionnaires sont distribués après la réunion d'hiver, et les administrateurs ont deux semaines pour y répondre;~~;~~
 - d) Les administrateurs sont évalués par leurs pairs la deuxième année de leur premier mandat, et la première année de leur deuxième mandat;~~;~~
 - e) Tous les administrateurs et toutes les administratrices sont invité~~es~~ .e.s à évaluer leu~~rs~~ collègues devant être soumis au processus d'évaluation au cours d'une année donnée;~~;~~
 - f) Les résultats individuels sont compilés et fournis à chaque administrateur, de même qu'examinés par le président élu;~~;~~



- g) Le président élu peut organiser au besoin des rencontres individuelles ou des conversations téléphoniques avec les administrateurs pour discuter des résultats de l'évaluation. L'ordre du jour de ces échanges peut comprendre :
- i. Discussion du rendement, du niveau de contribution, des aspects à améliorer et des éventuels soutiens requis par l'administrateur (comme de la formation);
 - ii. Détermination des intérêts de l'administrateur à l'égard des futures activités du conseil, ainsi que des possibilités de relève;
 - iii. Établissement des prochaines étapes ou d'une entente sur un plan d'action.
- h) Le président élu peut présenter les répercussions globales de ces conversations :
- i. au Comité RH pour éclairer le processus de nomination d'administrateurs aux comités du conseil et de nouveaux administrateurs;
 - ii. au président sortant pour éclairer le processus de nomination au poste de président élu.
- (4) Nonobstant ce qui précède, et étant donné l'objectif d'appuyer la croissance et le développement des administrateurs, les résultats des évaluations et les discussions entre le président élu et les différents administrateurs doivent demeurer confidentiels.



5 Devoirs et contraintes du chef de la direction

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : bisannuelle/Triennale

Date de la dernière modification : 7 décembre 2020 (motion 2020-12-10D)

Date de la dernière révision : 7 décembre 2020

- (1) Le chef de la direction est responsable et redevable de la prestation des livrables du plan stratégique d'Ingénieurs Canada élaboré par le conseil après consultation des organismes de réglementation. Le conseil reconnaît que son action passe par la définition d'une orientation stratégique et l'établissement de politiques distinctes régissant les actions du chef de la direction pour concrétiser cette orientation stratégique.
- (2) Tous les pouvoirs du conseil délégués au personnel permanent le sont ~~conformément à la politique 4.11 : Délégation conseil-direction par l'entremise du chef de la direction, de sorte que tous les pouvoirs et toutes les responsabilités du personnel permanent incombent au chef de la direction. Lorsque celui-ci a délégué des pouvoirs et des responsabilités au personnel permanent, le conseil l'autorise à prendre toutes les décisions nécessaires pour mettre en place et gérer des activités dans le cadre de l'orientation politique fixée par le conseil. Le conseil recevra régulièrement des rapports d'étape à propos de tous les pouvoirs délégués par le chef de la direction.~~
- (3) Le chef de la direction doit établir des délégations de pouvoir appropriées, y compris en matière de passation de marchés et de signature, dans le but de parvenir à une séparation appropriée des tâches, de la surveillance et du contrôle de l'organisme.
- (4) Le chef de la direction doit s'abstenir :
 - a) De provoquer ou tolérer des pratiques, activités, décisions ou circonstances opérationnelles qui soient illégales, imprudentes ou en contradiction avec l'éthique professionnelle et commerciale généralement acceptée ou en conflit avec le rôle de réglementation des organismes de réglementation du génie;
 - b) De prendre, permettre ou provoquer des mesures contraires aux politiques établies par le conseil;
 - c) De divulguer publiquement de l'information confidentielle à l'origine de décisions du conseil;
 - d) Changer le nom ou l'identité de l'organisme de quelque façon que ce soit;
 - e) Permettre que soient faits des exposés aux médias présentant de l'information sur les politiques du conseil qui soit contraire aux positions du conseil telles qu'exprimées dans ses politiques.
- (5) En outre, le chef de la direction doit :
 - a) Rendre des comptes au conseil;
 - b) Tenir le conseil informé et le soutenir dans son travail;
 - c) Élaborer un plan à soumettre à l'approbation du conseil en vue de la relève planifiée ou en situation d'urgence du chef de la direction;
 - d) S'engager à adopter une conduite éthique, pragmatique et conforme au droit, y compris par l'usage adéquat des pouvoirs et le respect du décorum approprié dans son rôle de chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Commented [JC1]: Ce paragraphe a été supprimé puisqu'il répète mot pour mot le libellé qui existe déjà dans la Politique du conseil 4.11.



- e) Déclarer et éviter les conflits d'intérêts;
- f) Mettre en place le mécanisme administratif de la communication officielle entre le conseil, tous les comités (y compris le Bureau d'agrément et le Bureau des conditions d'admission) et les groupes de travail;
- g) Veiller à ce que tous les points soumis à l'approbation du conseil et qui relèvent du chef de la direction soient présentés au conseil en temps voulu;
- h) Tenir un registre des principaux risques de l'organisme, ce qui comprend également d'en assurer, sur une base régulière, la surveillance et la présentation actualisée au conseil;
- ~~i) S'assurer que le processus structuré décrit dans la politique 9.3 Documents et produits approuvés par le conseil — Énoncés de principe nationaux est suivi lors de l'élaboration des énoncés en question de sorte que tous les énoncés reçoivent l'approbation du conseil et l'appui des organismes de réglementation;~~
- ii) Agir comme secrétaire du conseil ou affecter un membre du personnel permanent à cette tâche (conformément au paragraphe 1.1 du Règlement administratif).

Commented [JC2]: Ce paragraphe a été supprimé. Il s'agit d'un énoncé qui indique qu'il faut « suivre le processus précisé dans la politique », qui n'est ni nécessaire ni utile.

5 Devoirs et contraintes du chef de la direction

5.4 Communication et soutien au conseil

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851)

Périodicité de révision : bisannuelleTriennale

Date de la dernière révision : 25 Novembre 2020

Le chef de la direction doit informer et soutenir le conseil dans son travail. En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit s'assurer que :

- (1) Le conseil dispose d'un soutien administratif raisonnable pour ses activités, y compris, notamment, les ressources appuyant le travail du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission conformément au plan stratégique.
- (2) Les rapports d'étape exigés par le conseil lui sont présentés de façon exacte et compréhensible en temps voulu :
 - a) Un rapport annuel d'évaluation du rendement concernant les progrès accomplis vers la réalisation des résultats et des objectifs établis dans le plan stratégique :
 - i. Est soumis au conseil en février pour examen et approbation et
 - ii. Est soumis aux membres pour information à l'assemblée annuelle des membres.
 - b) Des rapports intermédiaires d'évaluation du rendement concernant les progrès accomplis vers la réalisation des résultats et des objectifs établis dans le plan stratégique pour les premier, deuxième et troisième trimestres de chaque année sont soumis au conseil lors de ses réunions de mai/printemps, de l'automne/septembre et de la fin de l'automne/décembre respectivement.
- (3) Un rapport financier est soumis au conseil (après avoir été examiné par le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques); ce rapport doit comprendre :
 - a) Des mises à jour financières pour les premier, deuxième et troisième trimestres
 - b) L'état des résultats d'exploitation de fin d'exercice
 - c) Les états financiers annuels audités, que le conseil approuvera pour présentation à l'assemblée annuelle des membres.
- (4) Le conseil est au courant des politiques et procédures concernant les bénévoles.
- (5) Les résultats des sondages sur l'engagement du personnel et les plans d'action visant à résoudre les problèmes cernés sont soumis au conseil (après avoir été examinés par le Comité des ressources humaines).
- (6) Le conseil est au courant de tout non-respect réel ou anticipé des politiques, notamment lorsque, de l'avis du chef de la direction, le conseil ne se conforme pas à ses propres politiques.



- (7) Le conseil reçoit les renseignements accessoires dont il a besoin, notamment la couverture médiatique prévue, les poursuites potentielles ou en instance, et les changements ou événements internes ou externes importants ou publiquement visibles, notamment les changements de personnel-cadre.
- (8) Aucun membre du conseil ne bénéficie de faveurs ou de privilèges par rapport aux autres, sauf lorsqu'il s'agit de donner suite à des demandes individuelles de renseignements ou de répondre à des dirigeants ou des comités qui sont dûment autorisés par le conseil.
- (9) Aucun administrateur n'est nommé aux comités opérationnels.



5 Devoirs et contraintes du chef de la direction

5.5 Protection des biens

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : ~~bisannuelle~~ Triennale

Date de la dernière modification : 7 décembre 2020 (motion 2020-12-10D)

Date de la dernière révision : 7 décembre 2020

- (1) Le chef de la direction doit s'assurer que les biens de l'organisme sont protégés, bien gérés et ne sont pas exposés inutilement à des risques.
- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit s'assurer que :
 - a) L'organisme est protégé par une assurance adéquate contre le vol, ainsi que les sinistres, accidents et risques divers, et contre les pertes découlant de réclamations liées à la responsabilité ou à des voyages pour les membres du conseil, les bénévoles, le personnel permanent ou l'organisme lui-même, et le conseil est au courant de tout changement important dans la protection décrite ci-dessus;~~;~~
 - b) Toutes les polices d'assurance sont examinées chaque année pour s'assurer qu'une couverture adéquate de l'organisme est en place;~~;~~
 - c) L'organisme, les membres de son conseil et de ses comités, ses bénévoles ou son personnel permanent ne sont pas inutilement exposés à des réclamations pour cause de responsabilité;~~;~~
 - d) Le personnel non assuré n'a pas accès à des montants d'argent importants;~~;~~
 - e) Les fonds sont reçus, traités et dépensés sous réserve de contrôles suffisants et conformes aux normes des pratiques comptables canadiennes;~~;~~
 - f) L'organisme a un plan de continuité des activités afin d'assurer que les processus et les services d'Ingénieurs Canada se poursuivent en cas de perturbation; ~~mesures d'urgence qui comprend à la fois l'atténuation et le rétablissement.~~
 - g) Les achats sont faits en tenant compte de la qualité, du service après-vente, du rapport qualité-prix et de la possibilité d'une concurrence équitable;~~;~~
 - h) Les achats ne sont pas faits sans procéder aux vérifications d'usage pour prévenir les conflits d'intérêts;~~;~~
 - i) La propriété intellectuelle, l'information ou les fichiers ne sont pas exposés à des pertes ou à des dommages importants.

Commented [JC1]: Modification visant à refléter le nom du plan.

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.2 Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail

Date d'adoption : 26 février 2020 (motion 5830)

Périodicité de révision : bisannuelle

*Date de la dernière modification : 13 décembre 2021
(Motion 2021-12-5D)*

Date de la dernière révision : 13 décembre 2021

(1) L'évaluation des présidents vise à donner à tous les membres du conseil, des comités et des groupes de travail l'occasion de discuter du rendement de leur présidente ou président respectif à partir de multiples points de vue. L'objectif ultime est une plus grande efficacité de l'utilisation du temps des bénévoles. Les évaluations permettent également de favoriser la formation et le développement du leadership des personnes qui ont accepté de présider les instances suivantes :

- Conseil d'Ingénieurs Canada;_z
- Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG);_z
- Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG);_z
- Comité des finances, d'audit et de gestion des risques;_z
- Comité sur la gouvernance;_z
- Comité des ressources humaines;_z
- Tout groupe de travail créé par le conseil._z

(2) Le processus d'évaluation des présidents vise les objectifs suivants :

- a) permettre aux présidents de réfléchir à leur contribution lorsqu'ils reçoivent la rétroaction de leurs pairs;
- b) informer le président élu des forces, faiblesses, capacités et souhaits des présidents actuels du conseil, des comités et des groupes de travail à des fins de planification de la relève.

6.2.1 Responsabilités des présidents

(1) Les présidents travaillent en étroite collaboration avec le personnel d'Ingénieurs Canada et assurent le leadership de leurs comités. Leurs responsabilités sont les suivantes :

- a) Présider les réunions et en établir l'ordre du jour;_z
- b) Examiner les procès-verbaux et notes de breffage des comités;_z
- c) Élaborer, surveiller et exécuter le plan de travail, avec l'appui du personnel;_z
- d) Fournir des comptes rendus sur les activités des comités au conseil d'Ingénieurs Canada;_z



- e) Diriger les délibérations des comités de sorte qu'elles soient opportunes, équitables, ordonnées, exhaustives et efficaces;
- f) Régler les questions soulevées par les membres ou faisant débat entre eux.

(2) Les responsabilités supplémentaires associées spécifiquement aux rôles de président du BCAPG et de président du BCCAG sont exposées dans les politiques 6.9 et 6.10 respectivement.

6.2.2 Compétences des présidents

(1) Pour s'acquitter de ces responsabilités, en plus des compétences établies dans la politique 4.8, *Profil de compétences du conseil*, un président devrait posséder les compétences, connaissances et capacités suivantes :

- a) Capacité de dégager un consensus.
- b) Comprendre le modèle de gouvernance d'Ingénieurs Canada et être en mesure de travailler dans le cadre de ce modèle;
- c) Comprendre le contexte stratégique plus large;
- d) Compétences en communications et gestion des relations avec les parties prenantes internes et externes, dont le BCAPG, le BCCAG, les organismes de réglementation, le Groupe des chefs de direction, les groupes de responsables et le personnel d'Ingénieurs Canada;
- e) Éthique de travail, engagement et capacité de respecter les échéances établies.

(2) Les compétences supplémentaires associées spécifiquement aux rôles de président du BCAPG et de président du BCCAG sont exposées dans les politiques 6.9 et 6.10 respectivement.

6.2.3 Processus d'évaluation informelle

(1) Afin d'obtenir de leurs membres une rétroaction rapide et portant spécifiquement sur la réunion, les présidents et présidentes du conseil, des comités et des groupes de travail devraient s'efforcer de prévoir du temps à la fin de chaque réunion pour procéder à une évaluation informelle, en sollicitant des commentaires constructifs et ouverts de la part des participants.

(2) La structure des évaluations informelles est laissée à la discrétion des présidents et présidentes, et peut viser l'obtention d'une rétroaction sur les compétences des présidents et présidentes en matière de facilitation et de préparation des réunions, ainsi que sur ce qui a bien fonctionné pendant la réunion et ce qui pourrait être amélioré pour les réunions futures.

6.2.4 Processus d'évaluation officielle

(1) L'évaluation des présidents est un processus annuel d'évaluation par les pairs réalisé au moyen d'un sondage électronique. Les évaluations relèvent de la responsabilité du Comité RH, et utilisent le processus suivant :

- a) ~~Vers le mois d'octobre,~~ Le Comité RH rédige l'ébauche des questionnaires d'évaluation des présidents.
- b) Les questionnaires proposés sont soumis à l'examen et l'approbation du conseil à sa réunion de décembre.



- c) Les questionnaires sont distribués après la réunion de décembre; les administrateurs et les membres des comités ont deux semaines pour y répondre.
- d) Les membres des comités et les administrateurs sont invités à évaluer tout président ~~suppléant qui a un impact direct sur leur travail~~ avec lequel ils travaillent au cours de l'année donnée.
- e) Les résultats individuels sont compilés, puis communiqués à chaque président et examinés par le président élu.
- f) ~~Selon les besoins,~~ Le président élu organise des rencontres individuelles ou des conversations téléphoniques avec les présidents pour discuter des résultats de l'évaluation. L'ordre du jour de ces échanges peut comprendre :
 - i. Discussion du rendement, du niveau de contribution, des aspects à améliorer et des éventuels soutiens dont a besoin le président (comme de la formation);
 - ii. Détermination des intérêts du président à l'égard des futures activités du conseil, ainsi que des possibilités et suggestions quant à la relève;
 - iii. Établissement des prochaines étapes ou d'une entente sur un plan d'action.
- g) Le président élu peut présenter les répercussions globales des évaluations et conversations :
 - i. au Comité RH pour éclairer le processus de nomination aux comités du conseil
 - ii. au président sortant pour éclairer le processus de nomination au poste de président élu.

Nonobstant ce qui précède, les discussions entre le président élu et chacun des présidents sont confidentielles.



7 Politiques du conseil

7.11 Consultation

Date d'adoption : 9 décembre 2019 (motion 5808)

Périodicité de révision : ~~bisannuelle~~ **Triennale**

Date de la dernière modification : 7 décembre 2020 (motion 2020-12-10D)

Date de la dernière révision : 7 décembre 2020

(1) Selon la politique 4.1, *Responsabilités du conseil*, le conseil doit « mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction ». Ingénieurs Canada est plus efficace lorsque les décideurs des organismes de réglementation sont bien informés, consultés et régulièrement tenus au courant des activités et des enjeux d'Ingénieurs Canada. Pour ce faire, chaque membre du conseil doit assurer la participation de son organisme de réglementation (conformément à la politique 4.2, *Responsabilités des administrateurs*) et le conseil doit consulter officiellement les organismes de réglementation principales parties prenantes. Cette politique fournit une orientation sur le processus de consultation utilisé par Ingénieurs Canada.

Commented [JC1]: Cet ajout a été proposé par le Comité sur la gouvernance, car il lui semblait que cette phrase offrait un contexte utile pour le lecteur.

(2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède :

- a) Ingénieurs Canada doit consulter les principales parties prenantes lorsqu'il élabore de ~~nouvelles initiatives~~ nouveaux programmes, produits ou services ou apporte des modifications importantes aux ~~initiatives-programmes, produits ou services~~ existantes.
- b) La consultation vise à faire en sorte que le processus décisionnel du conseil corresponde aux besoins et exigences des organismes de réglementation.
- c) Le président élu doit assurer la supervision et l'orientation du processus de consultation d'Ingénieurs Canada auprès des organismes de réglementation et d'autres parties prenantes dont les avis sont essentiels au travail du conseil.
- d) Le président élu doit examiner chaque année le plan de consultation du conseil (préparé par le personnel permanent) et le soumettre à l'approbation du conseil.
 - i. Le plan de consultation doit indiquer les sujets des consultations, les dates et la durée proposées de chaque consultation, ainsi que les méthodes de consultation.
- e) Le personnel permanent mène les consultations sur les questions opérationnelles, tandis que le conseil mène les consultations sur les questions stratégiques.
- f) Le plan de consultation doit être transmis chaque année aux organismes de réglementation pour leur permettre de planifier les ressources internes.
- g) Dans la mesure du possible, toutes les consultations doivent être planifiées sur une base annuelle.
- h) Les consultations peuvent être menées en personne, en ligne, par courriel ou au moyen de toute combinaison de ces méthodes.
- i) Les consultations doivent être transparentes et accessibles.
 - i. Avant la consultation, Ingénieurs Canada doit faire parvenir aux participants des renseignements généraux sur le sujet et le but de la consultation, ainsi que les questions précises qui seront posées. Cette information doit aussi être diffusée dans le site des consultations.
 - ii. Toute la rétroaction reçue durant la consultation doit être documentée, attribuée à son auteur (dans la mesure du possible), et communiquée à tous les participants. Cette rétroaction doit aussi être diffusée dans le site des consultations.

Manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada

Section 7 : Politiques du conseil



- iii. Les réponses et la description des mesures prises par Ingénieurs Canada doivent être fournies pour toute rétroaction. Cette information doit être diffusée dans le site [Web](#) des consultations.
- iv. Le site des consultations doit inclure la liste de toutes les consultations en cours, antérieures et futures.



6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.12 Mandat du Comité des ressources humaines

Date d'adoption : 24 mai 2019 (motion : 5756)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851)

Date de la dernière révision : 17 novembre 2020

Le Comité des ressources humaines (RH) améliore l'efficacité et l'efficience du Conseil en supervisant la prestation du programme d'intégration et de développement des nouveaux administrateurs et des nouvelles administratrices attirant de nouveaux bénévoles et en surveillant et évaluant le rendement du conseil, de ses comités, des administrateurs et des administratrices et du chef de la direction afin de permettre à Ingénieurs Canada de remplir son mandat.

6.12.1 Responsabilités

(1) Il incombe au Comité RH de remplir ~~les~~ Responsabilités suivantes ~~du n° 1 du conseil~~ :

~~a) se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant directement du conseil, ainsi que sa Responsabilité n° 6, soit~~

~~b) assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des administratrices et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil.~~

(2) Lorsqu'il s'acquitte de ses responsabilités, le Comité RH doit :

- a) ~~Nommer. En consultation avec le président sortant de chaque comité, proposer chaque année~~ de nouveaux membres de comités et recommander des présidents de comités chaque année, conformément à la Politique 6.1 du conseil, *Comités et groupes de travail du conseil*.
- b) Examiner ~~régulièrement chaque année~~ les politiques permettant d'assurer la saine gestion des bénévoles et des membres du personnel permanent d'Ingénieurs Canada.
- c) Établir, administrer et examiner chaque année les profils de compétences pour le conseil et chacun des administrateurs et des présidents.
- d) Assurer la supervision du programme d'intégration et de développement des administrateurs et des administratrices.
- e) Examiner chaque année la planification de la relève pour le chef de la direction, le conseil et ses comités.
- f) Vérifier chaque année les plans de relève des personnes relevant directement du chef de la direction.
- g) Fixer et recommander au conseil les objectifs annuels du chef de la direction.
- h) Mener des évaluations régulières du chef de la direction et faire des recommandations au conseil

Commented [JC1]: Modification pour correspondre à la Politique du conseil 4.1, mise à jour en décembre 2021. La description des responsabilités du conseil a été modifiée.

Commented [JC2]: Modifiée pour tenir compte de la pratique existante, selon laquelle les présidents sortants des comités ne sont pas consultés automatiquement. Le sondage d'autoévaluation est la principale source pour déterminer les nominations aux comités.

Manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada

Section 6 : Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada



concernant la rémunération annuelle du chef de la direction.

- i) Examiner les résultats du sondage sur l'engagement des employés.

6.12.2 Pouvoirs

Le Comité RH a le pouvoir de recruter des ressources externes ou de retenir leurs services contractuels pour contribuer à ses travaux dans les limites du budget attribué par le conseil.

6.12.3 Composition

- (1) Le Comité RH est constitué du président, du président élu et du président sortant, de même que d'un membre du Groupe des chefs de direction et d'au moins deux autres administrateurs, tous ayant droit de vote.
 - a) Normalement, le président sortant préside le Comité RH, à moins que celui-ci en décide autrement.
 - b) Chaque année, le Comité RH sortant doit proposer deux administrateurs et un substitut au Comité RH de l'année suivante. Il ne sera fait appel à l'administrateur substitut qu'au cas où l'un des deux autres administrateurs serait élu par le conseil à titre de président élu.
- (2) Le quorum est fixé à 50 % des membres + 1.
- (3) Le directeur, Ressources humaines, d'Ingénieurs Canada doit fournir son soutien au Comité RH.

7 Politiques du conseil

7.13 Vaccination pour les réunions en personne

Date d'adoption : 13 décembre, 2021 (Motion 2022-09-4D)

Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière modification : 29 septembre 2022

Date de la dernière révision : 29 septembre 2022

7.13.1 Objectif et portée

- (1) Les vaccins contre la COVID-19 ont été approuvés par Santé Canada et peuvent être administrés à toute personne en âge de travailler. Selon les informations de santé publique, les vaccins contre la COVID-19 sont une méthode sûre de protection supplémentaire contre les effets du virus de la COVID-19 et de ses variants et constituent une mesure de plus pour réduire le risque de contracter et de propager le virus. [Santé Canada recommande que tous les Canadiens se tiennent à jour avec leurs vaccins.](#)
- (2) La COVID-19 représente toujours un grave danger pour la santé au sein de nos collectivités. Les personnes et les organismes doivent déployer tous les efforts raisonnables pour se protéger contre le virus, car des variants préoccupants ne cessent de se propager. Lorsque le conseil et les comités du conseil d'Ingénieurs Canada se réunissent en personne, il est important d'envisager toutes les mesures de contrôle de l'infection disponibles pour protéger les bénévoles, le personnel, les observateurs des réunions d'Ingénieurs Canada, mais aussi la collectivité dans son ensemble.
- (3) Ingénieurs Canada exige que tous les membres du conseil, les membres des comités du conseil, le personnel d'Ingénieurs Canada et tous les invités qui assistent aux réunions et aux événements d'Ingénieurs Canada en personne (ci-après appelés « participants aux réunions ») soient complètement vaccinés contre la COVID-19, à l'exception des rares personnes qui ne peuvent pas être vaccinées et qui bénéficient d'une exemption officielle. La présente politique de vaccination pour les réunions en personne (la « politique ») fait état des exigences relatives à la divulgation du statut vaccinal et des solutions de rechange acceptables aux mesures de contrôle des infections pour les personnes qui ne sont pas vaccinées pour des raisons médicales.
- (4) La présente politique s'applique à tous les participants aux réunions – c'est-à-dire à ceux et celles qui assistent en personne à des réunions et des événements organisés par Ingénieurs Canada, entre autres, aux réunions du conseil, des membres du BCAPG, BCCAG, du Groupe des chefs de direction, du Groupe des présidents, des groupes de responsables et à toute autre réunion ou événement connexe ou auxiliaire (ci-après, « réunions et événements d'Ingénieurs Canada »).
- (5) Tous les organismes externes, les tiers fournisseurs de services et les entrepreneurs indépendants qui assistent aux réunions et événements d'Ingénieurs Canada doivent être informés de la présente politique et de leur obligation de la respecter.
- (6) La présente politique pourrait être mise à jour, au besoin, si les directives de la santé publique, les exigences juridiques ou d'autres circonstances liées à la pandémie de COVID-19 venaient à changer. Ingénieurs Canada se laissera guider par l'information de la Santé publique, les exigences législatives et les obligations légales qui sont les siennes en vertu, entre autres, de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (Ontario) et du *Code des droits de la personne* (Ontario).

Commented [LET1]: Le Comité sur la gouvernance a convenu de réexaminer sa politique à chaque réunion, en raison de l'évolution constante de la situation en ce qui concerne la COVID-19. Les membres du comité ont donné leurs avis sur la question de savoir s'il faut maintenir la politique ou recommander son annulation. En fin de compte, un consensus a été atteint : étant donné que le virus constitue toujours une menace à la santé et à la sécurité du public, la politique devrait être maintenue pour le moment, et réexaminée par le comité lors de chaque réunion.

On a discuté de ce qui constitue le « nombre requis » ou la « série complète » de doses du vaccin, et on a convenu que le libellé suivant soit ajouté au paragraphe (1), qui signale la position du médecin chef, selon laquelle « Santé Canada recommande que tous les Canadiens se tiennent à jour avec leurs vaccins ».

7.13.2 Exigences en matière d'attestation et de divulgation

- (1) À compter du 1^{er} janvier 2022, 1^{er} janvier 2022, avant d'assister à une réunion ou à un événement d'Ingénieurs Canada, les participants aux réunions devront fournir à Ingénieurs Canada l'un des documents suivants :
 - a) Une preuve de vaccination :
 - i. une preuve d'avoir reçu toutes les doses requises d'un vaccin contre la COVID-19 homologué par Santé Canada, et ce, au moins 14 jours civils avant la réunion ou l'événement d'Ingénieurs Canada;
 - ou
 - b) un certificat signé par un médecin ou une infirmière praticienne confirmant que :
 - i. le participant ou la participante à la réunion ne peut pas recevoir le vaccin contre la COVID-19 pour une raison médicale;
 - ii. la durée pendant laquelle cette exemption est valide.

Si la raison médicale qui empêche la vaccination est temporaire, le participant à la réunion doit fournir une confirmation de la vaccination contre la COVID-19 dans les plus brefs délais après la fin de cette période.
- (2) Au moins deux (2) semaines avant la réunion ou l'événement d'Ingénieurs Canada auquel la personne doit assister, on lui demandera d'attester de son statut vaccinal.
- (3) Les participants à la réunion devront fournir une preuve de leur statut vaccinal ou une confirmation écrite d'une exemption médicale au moment de la réunion ou de l'événement d'Ingénieurs Canada auquel ils souhaitent participer.

7.13.3 Autres mesures de contrôle de l'infection

- (1) Tout participant à une réunion qui n'est pas vacciné pour des raisons médicales peut être tenu de respecter d'autres mesures de santé et de sécurité, par exemple, se soumettre à des tests réguliers de dépistage rapide de l'antigène de COVID-19 et présenter la preuve du résultat de test négatif pendant qu'il assiste à une réunion ou à un événement d'Ingénieurs Canada.
- (2) En vertu de son obligation à offrir des mesures d'adaptation, Ingénieurs Canada s'engage à couvrir les frais de ces tests.

7.13.4 Mesures existantes de prévention des infections

- (1) Les exigences de divulgation et les autres mesures de contrôle des infections s'ajoutent aux mesures existantes de contrôle des infections mises en place par Ingénieurs Canada pour ses réunions. Tous les participants à une réunion doivent se conformer aux exigences supplémentaires relatives au contrôle de l'infection. Ces dernières peuvent être modifiées et mises à jour de temps à autre, conformément aux conseils et aux directives en vigueur en matière de sécurité publique. Il s'agit notamment des mesures suivantes, par exemple :
 - a) dépistage quotidien des symptômes de la COVID-19;
 - b) respect de protocoles d'hygiène appropriés;
 - c) distanciation physique;
 - d) port d'un masque lorsqu'on se trouve à l'intérieur et à proximité d'autres personnes.

7.13.5 Non-conformité

- (1) Il est essentiel de se conformer à cette politique, qui est essentielle aux efforts d'Ingénieurs Canada pour contrôler les risques d'écllosion de la COVID-19 lors de la tenue de ses réunions et événements en personne.
- (2) Un participant à une réunion qui ne se conforme pas à la présente politique dans les délais prévus par celle-ci pourrait ne pas être autorisé à assister aux réunions et aux événements d'Ingénieurs Canada.

7.13.6 Confidentialité

- (1) Ingénieurs Canada s'engage à protéger la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels des participants aux réunions. Tous les renseignements communiqués en vertu de la présente politique seront traités de façon confidentielle et ne seront utilisés ou divulgués que par le personnel d'Ingénieurs Canada chargé de la mettre en œuvre aux fins de l'administration des procédures de contrôle des infections dans le cadre des réunions et des événements d'Ingénieurs Canada.
- (2) Les renseignements personnels de tous les participants aux réunions seront recueillis, utilisés et divulgués conformément à la politique de confidentialité d'Ingénieurs Canada. De plus, les renseignements recueillis en vertu de la présente politique ne seront conservés que le temps nécessaire pour atteindre l'objectif fixé, et tous les registres de vaccination seront conservés, consultés et éliminés de façon sûre.
- (3) À l'exception du personnel d'Ingénieurs Canada chargé de mettre en œuvre cette politique, personne ne doit demander ou exiger d'un autre participant à une réunion qu'il révèle son statut vaccinal ou les raisons pour lesquelles il n'est pas complètement vacciné, et personne ne doit exercer de représailles à l'égard d'un autre participant.

7.13.7 Renseignements statistiques

- (1) Nonobstant son obligation de préserver la confidentialité de tous les renseignements reçus en vertu de la présente politique, Ingénieurs Canada peut recueillir, conserver et, sur demande, divulguer les renseignements statistiques suivants :
 - a) le nombre de participants aux réunions qui ont attesté avoir été entièrement vaccinés contre la COVID-19;
 - b) le nombre de participants aux réunions qui ont fourni une preuve de vaccination complète contre la COVID-19;
 - c) le nombre de participants aux réunions qui ont fourni un certificat médical pour justifier le fait qu'ils ne sont pas entièrement vaccinés contre la COVID-19.

7.13.8 Administration

- (1) Ingénieurs Canada tiendra à jour et révisera cette politique au besoin, en fonction des directives de santé publique et de l'évolution des conditions de la pandémie de COVID-19.
- (2) Le personnel d'Ingénieurs Canada est chargé d'administrer la présente politique au nom du conseil, ce qui comprend la collecte, l'utilisation, la divulgation, la conservation et l'élimination de l'information relative au statut vaccinal des participants aux réunions.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Évaluation des présidents et des présidentes		4.3
Objet :	Approbation du contenu du sondage pour les évaluations des présidents et présidentes pour 2022, conformément à la Politique du conseil 6.2, <i>Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail</i>	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs Responsabilité du conseil : Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance envers la gouvernance d'Ingénieurs Canada (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le contenu du sondage d'évaluation des président.e.s, sur recommandation du Comité RH.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Evelyn Spence, avocate générale et secrétaire générale	
Présenté par :	Mike Wrinch, administrateur représentant la Colombie-Britannique et président du Comité RH	

Définition du problème ou de l'enjeu

- C'est la quatrième année que le conseil d'Ingénieurs Canada procédera à l'évaluation annuelle des présidents et présidentes de comités du conseil.
- Le sondage d'évaluation, présenté à l'annexe 1, a été élaboré conformément à la Politique du conseil 6.2, *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail*. Il tient également compte de certains commentaires formulés par des membres du conseil à l'atelier stratégique de juin dernier à Mont-Tremblant, où il a été suggéré que les répondants fournissent un énoncé plus complet avec leurs commentaires.
- Il incombe au président élu de présenter les résultats des évaluations.

Action ou recommandation proposée

- Examen et approbation du sondage.

Autres options envisagées

- Aucune.

Risques

- Le fait de ne pas évaluer les présidents et les présidentes exposerait les administrateurs et l'organisme au risque de ne pas se conformer aux politiques.

Répercussions financières

- Aucune. Les évaluations des présidents et des présidentes seront administrées par le personnel en 2022.

Avantages

- Mesurer les actions des présidents et des présidentes apportera les avantages suivants :
 - Amélioration de l'efficacité du conseil en tant qu'instance de gouvernance;
 - Occasion pour les présidents et les présidentes de réfléchir à leur contribution et de recevoir la rétroaction de leurs pairs;
 - Occasion de déterminer les mesures à prendre pour accroître la valeur des contributions des comités et des présidents et présidentes;
- Les résultats éclaireront les possibilités de développement.

Consultations

- Le sondage d'évaluation a été élaboré conformément aux politiques du conseil 6.1 *Comités et groupes de travail du conseil* et 6.2 *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail* et a été approuvé par le Comité RH lors de sa réunion du 8 septembre.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le personnel distribuera les sondages aux administrateurs et aux administratrices et aux membres de comités, qui auront deux semaines ouvrables pour y répondre.
- Une fois que la période de sondage sera terminée et que les rapports auront été préparés, le président élu, ou son mandataire, examinera et présentera les rapports au président.e.s.
- Après la présentation des rapports, les président.e.s pourront demander de rencontrer le président élu, ou son mandataire, pour discuter des résultats.

Annexe

- **Annexe 1** : Structure et contenu du sondage d'évaluation des présidents et des présidentes de 2022

Annexe 1 – Structure et contenu du sondage d'évaluation des présidents 2022

Contexte

Cet exercice a pour objectif de mesurer le rendement des présidents et des présidentes, qui doivent posséder des compétences particulières et assumer des responsabilités précises. Le processus d'évaluation facilite la planification de la relève au conseil, aux groupes de travail et aux comités, en plus de fournir une rétroaction personnalisée aux titulaires de postes de président. Ce sondage d'évaluation a été élaboré à l'aide de la politique du conseil 6.1 : *Comités et groupes de travail du conseil* et 6.2 : *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail*.

Cette évaluation est réalisée chaque année. Voici la liste de distribution de chaque sondage :

Personne évaluée	Personnes répondant au sondage
Président.e du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)	Membres des comités du BCAPG, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Présidente du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)	Membres des comités du BCCAG, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques	Membres du comité, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du Comité sur la gouvernance	Membres du comité, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du Groupe de travail sur la planification stratégique (GTPS)	Membres du GTPS, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du Groupe de travail sur la collaboration (GTC)	Membres du GTC, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du Comité des ressources humaines	Membres du comité, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du conseil d'Ingénieurs Canada	Membres du conseil d'Ingénieurs Canada, président.e.s du BCAPG et du BCCAG

Comment les résultats seront-ils utilisés?

En raison des mandats d'un an à la présidence des comités, l'évaluation vise à fournir à chaque président ou présidente une rétroaction sur son rendement, plutôt qu'à influencer le fonctionnement actuel du comité ou groupe de travail. À moins que vous ne vouliez qu'ils demeurent confidentiels, vos commentaires sont communiqués, de façon anonyme, à la personne évaluée. Veuillez vous assurer d'entrer vos commentaires en entier afin qu'ils puissent être transmis correctement à la personne concernée (c.-à-d. évitez d'utiliser des formules telles que : « comme mentionné ci-dessus », etc.).

Après la clôture du sondage, le président élu, ou son mandataire, remettra à chaque président et présidente son rapport d'évaluation, qui comprendra les réponses compilées et les commentaires ouverts et anonymisés. Chaque président et présidente aura la possibilité de programmer une rencontre avec le président élu, ou son mandataire, pour discuter de ses résultats. Cette rencontre, qui est facultative, devrait surtout porter sur les sujets suivants :

- Occasions de formation : Aspects à améliorer et éventuels soutiens requis par la personne
- Occasions de participation : Détermination des intérêts de la personne à l'égard des futures activités du conseil, ainsi que des possibilités de relève dans certains rôles

Mesure des compétences des présidents et des présidentes

Les compétences suivantes sont répertoriées dans la politique du conseil 6.1 : *Comités et groupes de travail du conseil*, en plus des compétences établies dans la politique 4.8 *Profil de compétences du conseil*, en tant que compétences qu'un président ou une présidente devrait posséder pour s'acquitter de ses fonctions.

Considérant leur rendement en tant que président ou présidente, veuillez coter les compétences, (c.-à-d. les connaissances et capacités démontrées par les président.e.s à l'aide de l'échelle suivante :

- 3** - démontre un niveau élevé de compétences
- 2** - démontre un niveau moyen de compétences
- 1** - démontre un niveau limité de compétences
- 0** – Ne suis pas en mesure d'évaluer

Compétences du président ou de la présidente	Président.e d'IC	Président.e de GC	Président.e du Comité RH	Président.e du FAGR	Président.e du GTPS	Président.e du GTC	Président.e du BCAPG	Président.e du BCCAG	Commentaires
1.1. Capacité de dégager un consensus									
1.2. Capacité de comprendre le modèle de gouvernance d'Ingénieurs Canada et travailler dans le cadre de ce modèle									
1.3. Capacité de comprendre le contexte stratégique général									
1.4. Compétences démontrées en communications et gestion des relations avec les parties prenantes externes, dont le BCAPG, le BCCAG, les organismes de réglementation, le Groupe des chefs de direction, les groupes de responsables et le personnel d'Ingénieurs Canada									
1.5. Éthique de travail, engagement et capacité de respecter les échéances établies									

Mesure des responsabilités des présidents et des présidentes

Les président.e.s travaillent en étroite collaboration avec le personnel d'Ingénieurs Canada afin d'assurer le leadership et sont tenu.e.s d'assumer, dans le cadre de leur rôle, les responsabilités ci-après, entre autres (conformément à la politique du conseil 6.1 : *Comités et groupes de travail du conseil*). Veuillez évaluer le niveau de compétences démontré par les président.e.s dans les secteurs de responsabilité suivants, à l'aide de l'échelle suivante :

- 3** - démontre un niveau élevé de compétences
- 2** - démontre un niveau moyen de compétences
- 1** - démontre un niveau limité de compétences
- 0** - Ne suis pas en mesure d'évaluer

Responsabilités du président ou de la présidente	Président.e d'IC	Président.e du CG	Président.e du Comité RH	Président.e du FAGR	Président.e du GTPS	Président.e du GTC	Président.e du BCAPG	Président.e du BCCAG	Commentaires
2.1. Présider aux réunions et établir l'ordre du jour du [conseil / comité]									
2.2. [Uniquement pour les président.e.s des comités] Mener à bien le plan de travail									
2.3. [Uniquement pour les président.e.s des comités] Rendre compte des activités du comité au conseil d'Ingénieurs Canada									
2.4. Faciliter les délibérations de sorte qu'elles soient opportunes, équitables, ordonnées, exhaustives et efficaces									
2.5. Régler les questions soulevées par les membres ou faisant débat entre eux									
2.6. Faciliter les discussions de rétroaction ou les évaluations des réunions qui encouragent un dialogue ouvert et favorisent la croissance et l'amélioration continues									

Commentaires généraux

Avez-vous des commentaires dont vous souhaitez faire part en ce qui concerne le ou la [président.e d'IC / du Comité de la gouvernance / du Comité RH / du Comité FAGR / du GTC / du GTPS / du BCAPG / du BCCAG]? Vos commentaires doivent être constructifs et précis, dans le but d'améliorer le rendement du président ou de la présidente et d'assurer une plus grande efficacité de l'utilisation du temps des bénévoles.

Les commentaires généraux seront communiqués au président ou à la présidente, de façon anonyme, à moins que le caractère confidentiel (c.-à-d., à l'intention du président ou de la présidente élu.e uniquement) ne soit clairement indiqué dans vos commentaires.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Le point sur les programmes internationaux d'échange d'étudiants		4.4
Objet :	Faire le point sur les efforts du BCAPG pour résoudre les problèmes liés à l'agrément qui font obstacle à la participation des étudiants à des échanges internationaux	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie	
Lien avec le profil de risque de l'organisation :	Baisse de la valeur de l'agrément (risque du conseil)	
Préparé par :	Paula Klink, présidente du BCAPG Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG	
Présenté par :	Darlene Spracklin-Reid, la plus ancienne administratrice nommée au BCAPG	

Contexte

- Le processus d'agrément du BCAPG examine si les exigences de contenu minimum des programmes d'études sont satisfaites par chaque étudiant. C'est ce qu'on appelle souvent le « cheminement minimum », soit l'ensemble de cours qui fournissent le plus petit nombre d'unités d'agrément (les UA, notre mesure du contenu) dans chaque catégorie de contenu d'un programme d'études. Plusieurs normes d'agrément exigent explicitement que les cours soient donnés par des enseignants titulaires d'un permis d'exercice du génie. Ces normes portent sur ce qu'on appelle communément les « UA spécifiées ».
- Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) a dit craindre que les UA spécifiées empêchent les échanges internationaux d'étudiants et a soumis au BCAPG une proposition visant à faciliter les échanges internationaux au moyen d'une exception aux UA spécifiées exigées pendant que la priorité stratégique de 2022-2024 consistant à [Examiner et valider le but et la portée de l'agrément](#) est en cours de réalisation. Cette proposition a été appuyée par le Groupe des chefs de direction, avec contraintes.
- Lors de sa réunion du 17 septembre 2022, le Bureau d'agrément a donné son accord de principe à une exception limitée dans le temps et à la situation afin d'assouplir l'exigence des UA spécifiées pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux. Le Comité des politiques et des procédures (P&P) du BCAPG a reçu instruction de mettre sur pied un groupe de travail chargé d'élaborer une proposition intermédiaire sur les échanges internationaux devant être soumise au BCAPG.
- Dans une lettre datée du 3 octobre 2022, la présidente d'Ingénieurs Canada, Kathy Baig, a insisté sur le fait que le conseil s'attendait à ce que le BCAPG règle la question lors de sa réunion des 3 et 4 février 2023, soulignant que les organismes de réglementation étaient frustrés par l'absence de progrès dans ce dossier au cours des cinq dernières années. Le conseil a exigé des mises à jour régulières sur les progrès réalisés, qui sont indiquées dans l'échéancier présenté ci-dessous.
- Résumé de la proposition de DDIC :** DDIC a proposé qu'après un examen minutieux du plan de cours d'un cours offert à l'étranger, effectué par un enseignant autorisé à exercer le génie au Canada et chargé d'évaluer l'équivalence de ce cours avec le cours offert par l'établissement d'enseignement supérieur (EES), cet ingénieur enseignant approuverait le cours comme étant un substitut acceptable au cours équivalent offert à l'EES. Les unités correspondantes de sciences du génie et de conception en ingénierie seraient alors comptabilisées dans le cheminement minimum pour l'obtention du diplôme. Les cours jugés effectivement équivalents en termes de contenu par un ingénieur enseignant seront donc également jugés équivalents en termes de contenu d'UA, s'ils sont suivis avec succès par un étudiant participant à un échange, et ce, sans formalités administratives supplémentaires. Les cours approuvés sont ensuite autorisés conformément à la pratique établie pour les équivalences de cours à l'EES.

Rapport de situation

- En octobre, le comité exécutif et le Comité P&P du BCAPG ont élaboré un mandat et formé un groupe de travail chargé de traiter cette question. Le Groupe de travail a pour mandat de proposer au BCAPG une exception – limitée dans le temps (jusqu'à la réalisation de la Priorité stratégique 1.1) et limitée à la situation (s'appliquant uniquement aux étudiants participant à des échanges internationaux) – aux normes et/ou politiques d'agrément du BCAPG afin de résoudre le problème des obstacles liés à l'agrément qui empêchent la participation des étudiants à des programmes d'échange internationaux. Voici les membres du groupe de travail :
 - Paula Klink, présidente du Groupe de travail
 - James Olson, membre représentant DDIC
 - Ray Gosine, membre représentant le Comité P&P
 - Al Stewart, membre
 - James Lee, membre
- Le Groupe de travail a tenu deux réunions pour examiner la documentation et mieux comprendre les enjeux et l'historique de la situation.
- Le 23 octobre, le Groupe de travail a tenu un atelier en personne avec des membres du Comité P&P et du Comité de liaison des doyens (CLD). L'atelier, qui était conçu pour être collaboratif et axé sur les objectifs, comprenait trois groupes de discussion.
- Les participants à l'atelier ont examiné, entre autres documents, la *Demande de réexamen de la proposition pour l'évaluation des cours suivis dans le cadre d'un échange international* présentée par DDIC, ainsi que les directives reçues cet été du Groupe des chefs de direction sur la même question.
- L'atelier a permis de dégager une compréhension commune des questions centrales, de débattre des conseils qui seront fournis par écrit aux programmes et aux équipes de visiteurs du BCAPG, et de cerner des façons d'évaluer le succès de ce travail dans l'élimination des obstacles liés à l'agrément qui empêchent la participation des étudiants à des échanges internationaux.

Prochaines étapes

- Le Groupe de travail utilisera les résultats de cet atelier pour élaborer un énoncé d'interprétation qui sera publié dans les *Normes et procédures d'agrément 2023 du BCAPG*.
- Le Groupe de travail doit se réunir trois fois de plus d'ici le 30 novembre, et les membres collaboreront en mode asynchrone entre les réunions.
- Le secrétariat du BCAPG travaillera en étroite collaboration avec la secrétaire générale et d'autres personnes pour s'assurer que le BCAPG sollicite toutes les approbations nécessaires auprès du conseil d'Ingénieurs Canada.
- Les travaux sont en bonne voie et la proposition finale devrait être soumise à l'approbation du BCAPG lors de sa réunion de février 2023.
- La présidente du BCAPG informera le conseil des progrès accomplis lors de la réunion du 12 décembre.

Annexe

- Aucune.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Le point sur le Groupe de travail sur la collaboration		5.7
Objet :	Faire le point sur les travaux du Groupe de travail sur la collaboration et présenter l'énoncé de position sur le renforcement de la collaboration et de l'harmonisation (« l'énoncé de position »)	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Priorité stratégique 1.2 : Renforcer la collaboration et l'harmonisation	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la collaboration nationale (risque du conseil) Satisfaction des clients (risque opérationnel) Réputation (risque opérationnel)	
Préparé par :	Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires Megan Falle, gestionnaire, Liaison avec les organismes de réglementation Emily McParland, spécialiste en planification, événements et conduite du changement	
Présenté par :	Christian Bellini, administrateur représentant l'Ontario et président du Groupe de travail sur la collaboration et l'harmonisation	

Contexte

- Le Plan stratégique 2022-2024 comprend la Priorité stratégique 1.2 (PS1.2) qui est de renforcer la collaboration et l'harmonisation en matière de réglementation.
- La PS1.2 exige qu'Ingénieurs Canada consulte de nombreux niveaux de décideurs des organismes de réglementation afin de connaître leurs points de vue sur la collaboration et l'harmonisation nationales en matière de réglementation, et de mieux comprendre son rôle et son mandat dans ce domaine.

Rapport de situation

- Depuis sa création en juin 2022, le Groupe de travail sur la collaboration s'est réuni plusieurs fois pour rédiger et finaliser son énoncé de position, qui est destiné à servir de document d'information pour les participants aux prochaines consultations régionales. Ce document résume les enjeux connus et les discussions précédentes sur ce sujet, en plus de proposer des questions et des sujets de discussion pour les consultations régionales.

Prochaines étapes

- Le Groupe de travail sur la collaboration présente l'énoncé de position au conseil à titre d'information.
- Ingénieurs Canada tiendra des consultations en personne avec les décideurs des organismes de réglementation de janvier à juin 2023. Des membres du Groupe de travail, du personnel d'Ingénieurs Canada, et des consultants experts en consultation (Hill and Knowlton) dirigeront ces séances. Les sujets abordés lors des séances comprendront les types de questions suivantes :
 - L'harmonisation réglementaire est-elle une priorité pour vous? Dans l'affirmative, dans quels domaines de réglementation et à quelles conditions?
 - Dans quels domaines une collaboration et/ou un partenariat améliorés seraient plus appropriés?
 - Quel rôle souhaitez-vous qu'Ingénieurs Canada joue dans le cadre de cette priorité stratégique?
- Ingénieurs Canada planifiera les consultations régionales auprès de chaque organisme de réglementation. Les organismes de réglementation détermineront les décideurs qui seront invités à leur consultation. Les membres du conseil d'Ingénieurs Canada sont encouragés à se coordonner avec le chef de la direction de leur organisme de réglementation d'attache pour participer à ces séances de consultation.

- Après chaque consultation, un résumé des discussions sera communiqué à tous les organismes de réglementation et au conseil d'Ingénieurs Canada pour en assurer la visibilité.
- En octobre 2023, une consultation nationale se tiendra auprès de tous les membres du conseil d'Ingénieurs Canada, et de tous les chefs de direction et les présidents des conseils des organismes de réglementation, permettant à ces parties prenantes d'échanger leurs points de vue et d'établir une voie à suivre.

Annexe

- **Annexe 1** : Énoncé de position sur le renforcement de la collaboration et de l'harmonisation



Énoncé de position sur le renforcement de la collaboration et de l'harmonisation en matière de réglementation

Préparé par le Groupe de travail sur la collaboration

Le 25 octobre 2022

Introduction

Ce document est l'un des nombreux produits livrables associés à « [Une vision pour la collaboration : Plan stratégique 2022-2024](#) » d'Ingénieurs Canada. Il s'inscrit dans la Priorité stratégique 1.2, « *Renforcer la collaboration et l'harmonisation* » et est directement aligné sur la vision d'Ingénieurs Canada de faire avancer le génie canadien grâce à la collaboration nationale.

Cette priorité stratégique a pour principal objectif de permettre à Ingénieurs Canada de clarifier son mandat en matière d'harmonisation réglementaire et d'identifier les domaines d'harmonisation future et de collaboration accrue entre les 12 organismes de réglementation du génie au Canada. Cela aidera Ingénieurs Canada à identifier les travaux apportant de la valeur, à prioriser les activités et à mieux comprendre ses principaux clients, ce qui se traduira par une plus grande satisfaction des organismes de réglementation.

Pour réaliser cette priorité stratégique, Ingénieurs Canada consultera des décideurs de chaque organisme de réglementation sur le contenu du présent document et les questions qui y sont incluses. Chaque organisme de réglementation pourra choisir les personnes qui participeront à cette consultation. Un rapport sommaire sera élaboré après chaque consultation. Le point culminant du processus sera une consultation nationale des 12 organismes de réglementation du génie, qui aura lieu lors de la réunion de l'automne 2023 du conseil d'Ingénieurs Canada.

À la suite de la consultation nationale, Ingénieurs Canada a l'intention de demander à chaque organisme de réglementation de signer une « Déclaration de collaboration et d'harmonisation » qui officialisera le mandat d'Ingénieurs Canada consistant à rechercher et à faire avancer des projets et des initiatives d'harmonisation et précisera les domaines de réglementation visés.

Contexte

À l'instar de nombreuses autres professions au Canada, le génie est une profession réglementée au niveau provincial et territorial, selon les lois, les politiques et les procédures de chaque zone de compétence. Cette structure présente de nombreux avantages, car elle permet à chaque province ou territoire de réglementer la profession d'une façon adaptée à sa taille, à ses conditions, à sa réalité linguistique, à ses politiques et à sa culture. De plus, elle offre une certaine souplesse permettant de tenir compte des différences entre les zones de compétence, comme par exemple le fait que certaines autorités réglementent à la fois les géosciences et le génie. Enfin, elle permet de s'assurer que la réglementation du génie reste en phase avec les besoins et les exigences particuliers des ingénieurs dans une zone de compétence donnée et, en fin de compte, avec le public qu'ils servent. Cependant, la réglementation provinciale et territoriale peut également entraîner des chevauchements du travail, des formalités administratives inutiles en matière de mobilité et une confusion accrue chez les membres inscrits et le public.

Un bon nombre de ces problèmes pourraient être résolus si l'on faisait davantage appel à Ingénieurs Canada et à son rôle de liaison centrale avec les 12 organismes de réglementation du génie. L'un des principaux objectifs d'Ingénieurs Canada est de faciliter et de favoriser les relations de travail tant entre Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation qu'entre les organismes de réglementation eux-mêmes. Cette fonction pourrait être élargie par l'attribution d'un mandat spécifique visant à mieux favoriser ces relations de travail et à préciser les domaines de réglementation dans lesquels Ingénieurs Canada devrait promouvoir ou proposer des projets, des idées ou des initiatives.

En préparation de cette priorité stratégique, Ingénieurs Canada a identifié les lacunes suivantes en matière de collaboration et d'harmonisation réglementaires :

- De nombreux organismes de réglementation souhaitent une harmonisation accrue, mais on ne sait pas très bien ce que l'on entend par harmonisation, ni quels sont les résultats précis visés par l'harmonisation (l'harmonisation signifie-t-elle une uniformité complète à l'échelle nationale?);
- Ingénieurs Canada a proposé de nombreux éléments d'harmonisation, mais les cas de collaboration réussie menant à une harmonisation nationale sont peu fréquents;
- Ingénieurs Canada n'a pas d'orientation claire quant à la question de savoir si son rôle est de diriger activement l'harmonisation, de la promouvoir ou de fournir un soutien aux organismes de réglementation lorsqu'ils en font la demande;
- Ingénieurs Canada n'a pas confirmé les domaines prioritaires pour l'harmonisation de la réglementation (par exemple, l'attribution du permis d'exercice, l'exercice de la profession, l'application de la loi, la discipline);
- Ingénieurs Canada ne sait pas vraiment quels sont les obstacles à l'harmonisation : Législatifs? Réglementaires? Les problèmes de personnalité? L'autorité ou la responsabilité? La résistance au changement? Toutes ces questions?;
- Les activités d'Ingénieurs Canada sont assujetties à plusieurs niveaux de « décideurs » (c.-à-d. le personnel, les chefs de direction et les conseils des organismes de réglementation, ainsi que le conseil d'Ingénieurs Canada) et ces décideurs ne comprennent pas tous parfaitement la complexité des activités de collaboration et d'harmonisation ou le fonctionnement interne de chacun des organismes de réglementation. Il est donc difficile de s'entendre ou de comprendre ce qui est faisable et ce qui devrait être priorisé.

Pour préparer cette priorité stratégique, Ingénieurs Canada a entrepris une consultation sur les « leçons apprises » auprès de ses trois « groupes de responsables » : le Groupe national des responsables de l'admission, le Groupe national des responsables de l'exercice, et le Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi. Les séances de consultation avaient pour objectif de comprendre quelles initiatives d'harmonisation et de collaboration en matière de réglementation ont été couronnées de succès dans le passé et s'il existe des tendances ou des possibilités d'apprentissage qui pourraient être appliquées dans l'avenir.

Ces séances ont abouti à la recommandation des conditions réglementaires suivantes, nécessaires au succès de l'harmonisation et de la collaboration en matière de réglementation :

- Assurer une communication efficace qui permet aux organismes de réglementation de voir et de partager les informations qu'ils détiennent en tant que groupe (aucun organisme de réglementation ou particulier ne possède toutes les réponses);
- Ne pas adopter l'approche du tout ou rien : l'harmonisation ne requiert pas nécessairement l'unanimité. On a tendance à rechercher la perfection et à satisfaire les désirs de chacun des organismes de réglementation au lieu d'accepter qu'une solution ne fera peut-être pas l'unanimité.

Un résultat raisonnable qui répondra à la plupart des besoins pourrait quand même valoir la peine d'être avancé;

- Formaliser la collaboration dès le départ, par exemple, en mettant en place un protocole d'entente qui définit les attentes;
- Charger un petit groupe d'organismes de réglementation d'élaborer et de faire avancer un projet ou une idée, puis soumettre le résultat à l'ensemble du groupe pour examen et commentaires;
- Recruter des participants actifs de tous les représentants du pays qui sont disposés à rechercher le changement, à échanger des idées et à travailler sur de nouvelles choses;
- Relier les projets aux plans stratégiques des organismes de réglementation afin de s'assurer de l'intérêt de ceux-ci et de l'existence de ressources dans ce domaine;
- Comprendre dès le départ quelles sont les « limites » de chaque organisme de réglementation afin que tous sachent ce qui n'est pas possible. Cela signifie qu'il faut définir clairement les objectifs et les produits finaux, de sorte que n'importe quelle zone de compétence puisse signaler les obstacles majeurs dès le début.

Les consultations auprès des groupes de responsables ont également permis de cerner les conditions suivantes qui ont créé des obstacles à une harmonisation et à une collaboration réglementaires réussies :

- Des différences législatives ou dans l'interprétation de la législation (c.-à-d. la législation sur la protection de la vie privée);
- Le manque de ressources;
- Le fait que les participants n'expriment leurs préoccupations/oppositions qu'à la toute fin du processus;
- La prise en charge de trop de choses à la fois.

Les participants des organismes de réglementation ont également indiqué que l'avenir de la collaboration et de l'harmonisation en matière de réglementation devrait tirer parti des méthodes suivantes :

- Exploiter diverses tactiques de mise en œuvre
 - Avoir, dans les plus petits organismes de réglementation, des plans de mise en œuvre qui comprennent le soutien de ressources communes ou centralisées.
 - Désigner un organisme de réglementation chargé de diriger un projet avec un soutien important de la part d'Ingénieurs Canada. Ce modèle a été couronné de succès car il a permis aux organismes de réglementation d'utiliser immédiatement le produit ou l'outil réalisé.
- Planifier et innover
 - Mettre l'accent sur l'innovation et avoir une attitude favorable à l'innovation.
 - Au lieu de chercher les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas faire une chose, nous devrions chercher à comprendre les conséquences du statu quo. Quel est le risque si on n'agit pas? Nous devons garder l'esprit ouvert et envisager l'avenir de manière réaliste afin d'aider les organismes de réglementation à s'adapter plus facilement au changement et à évoluer.
 - Assurer dès le début la consultation et l'adhésion de toutes les parties prenantes, y compris les principaux décideurs, afin de définir et de cibler un terrain d'entente possible sur une initiative particulière, ou de cerner les obstacles connus.
- Rechercher les points communs
 - Reconnaître que les organismes de réglementation ont des choses en commun et concentrer le travail sur les domaines d'intérêt mutuel.
 - Comprendre que, si certaines procédures sont dictées par la loi, si nous nous concentrons sur les principes directeurs (tels que les principes d'une bonne enquête ou les principes éthiques),

nous pourrions mieux réussir à établir des objectifs communs qui mènent à des approches harmonisées.

- Tenir compte des possibilités d'harmonisation sans avoir à obtenir un accord unanime. Si la majorité des organismes de réglementation sont d'accord avec une idée, nous devrions envisager d'être souples et de la soutenir, tout en reconnaissant les points de vue des organismes de réglementation qui ne sont pas en mesure de participer.

En général, les séances de consultation auprès des groupes de responsables ont été accueillies positivement par les participants membres du personnel des organismes de réglementation. Le consensus général était qu'il existe beaucoup de bonne volonté et d'optimisme quant aux possibilités et à l'efficacité futures associées à la collaboration et à l'harmonisation en matière de réglementation.

Avantages potentiels de cette priorité stratégique

Pourquoi un organisme de réglementation ayant le mandat d'assurer la sécurité du public devrait-il soutenir le renforcement de la collaboration et de l'harmonisation nationales? Il y a plusieurs raisons pour lesquelles cette priorité stratégique est importante et pour lesquelles une harmonisation accrue est un objectif que tous les organismes de réglementation devraient viser :

1. Les pressions exercées par les provinces et le gouvernement fédéral pour harmoniser et éliminer les obstacles au commerce national et à la mobilité de la main-d'œuvre se font de plus en plus fortes. Les gouvernements canadiens ont clairement indiqué qu'ils souhaitaient réduire les ingérences (formalités administratives) dans la mobilité de la main-d'œuvre entre les zones de compétence canadiennes et au niveau international. Il existe déjà aujourd'hui une législation (Accord de libre-échange canadien) qui rend effectivement obligatoire l'acceptation des titulaires de permis d'autres zones de compétence, sans exception ou presque. En outre, dans un grand nombre de provinces et de territoires, plus de 50 % des nouveaux candidats ont été formés à l'étranger et cette proportion devrait continuer à augmenter car le Canada a besoin de l'immigration pour soutenir ses programmes nationaux, sa main-d'œuvre qualifiée et la croissance de sa population. Les organismes de réglementation qui tentent de maintenir des processus, des procédures et des exigences réglementaires uniques pourraient, par inadvertance, encourager leurs gouvernements à exercer davantage de contrôle sur la reconnaissance des titres de compétences et d'autres fonctions réglementaires.
2. La plupart des fonctions et des produits de travail des organismes de réglementation sont identiques ou très similaires. Si les organismes de réglementation pouvaient accroître le partage et l'adoption de processus de travail semblables (comme les guides, les normes, les cours de développement professionnel, les politiques, les processus et les procédures), ils pourraient accroître l'efficacité des opérations et réduire les chevauchements du travail. En retour, cela pourrait leur permettre de consacrer plus de ressources en personnel et de fonds à la réglementation efficace de l'exercice du génie et à la protection du public.
3. De nombreux ingénieurs sont très mobiles entre les provinces et les territoires. Une augmentation de l'échange d'informations sur les cas et les enquêtes disciplinaires entre les zones de compétence (dans le respect des lois actuelles sur la protection de la vie privée) pourrait mener à des mesures disciplinaires visant certaines personnes avant qu'elles ne causent des torts supplémentaires au public dans d'autres régions du pays. De plus, l'échange accru d'informations sur les personnes ou les entités qui s'attribuent indûment le titre d'ingénieur ou qui exercent illégalement le génie pourrait mener à davantage d'interventions préventives et, encore une fois, à une meilleure protection du public.

4. Une collaboration et une harmonisation accrues menant à des systèmes de rapports nationaux (comme pour les rapports de DPC) pourraient permettre aux organismes de réglementation d'épargner du temps et de l'argent. Cela contribuerait également à améliorer la perception et la satisfaction des ingénieurs à l'égard de leurs organismes de réglementation et, éventuellement, à réduire le non-respect des exigences réglementaires. De plus, cela pourrait susciter un intérêt accru de la part de particuliers ou d'entreprises pour l'exercice du génie et l'implantation d'entreprises au Canada, grâce à la réduction des chevauchements du travail associés à la détention de permis dans diverses zones de compétence. Il pourrait en résulter une diminution de l'exercice illégal de la profession entre différentes zones de compétence et une augmentation des possibilités économiques pour les Canadiens.
5. La dernière raison d'accroître la collaboration et l'harmonisation réside dans le fait que l'union fait la force. S'appuyer sur les expériences et les apprentissages collectifs d'autres organismes provinciaux ou territoriaux permet de faire des choix plus éclairés dans un autre organisme. Dans les secteurs préoccupants, une collaboration et une harmonisation accrues signifient que les organismes de réglementation peuvent travailler en collaboration et former un front uni afin de s'attaquer à des problèmes qui pourraient être trop importants ou trop difficiles à régler isolément.

Prochaines étapes

Nous espérons qu'en tant que représentants du conseil d'Ingénieurs Canada, nous avons bien mis en évidence les objectifs de cette priorité stratégique et les raisons pour lesquelles le renforcement de la collaboration et de l'harmonisation est important pour les différents organismes de réglementation.

Pour Ingénieurs Canada, les prochaines étapes consisteront à mener des consultations auprès des décideurs de chacun des organismes de réglementation du Canada. Dans le cadre de ces consultations, nous chercherons à obtenir des commentaires sur la meilleure façon de renforcer l'harmonisation et la collaboration, et nous prévoyons poser les questions suivantes pour susciter des commentaires et des discussions :

- Souhaitez-vous une harmonisation accrue de la réglementation (ou y voyez-vous un avantage)? Dans l'affirmative, Ingénieurs Canada devrait-il prendre l'initiative de suggérer des initiatives qui, selon lui, pourraient aider à combler les lacunes et à résoudre les problèmes, ou devrait-il seulement aider à faire avancer les projets qui ont été présentés comme étant prioritaires par un organisme de réglementation et qui ont déjà obtenu l'adhésion et l'acceptation d'autres organismes de réglementation?
- S'il est utile qu'Ingénieurs Canada dirige la collaboration et l'harmonisation, d'où devraient provenir les projets et initiatives proposés? Devrions-nous seulement mettre de l'avant les éléments qui sont mentionnés dans la majorité des plans stratégiques des organismes de réglementation? Ou les projets qui ont été jugés utiles ou nécessaires par les comités dirigés par le personnel, comme le Groupe des chefs de direction et les groupes nationaux de responsables?
- Qui devrait choisir les projets et initiatives à faire avancer? Le personnel des organismes de réglementation? Les chefs de direction des organismes de réglementation? Les conseils des organismes de réglementation? Le conseil d'Ingénieurs Canada? (La rétroaction devrait tenir compte du fait que plus les décideurs sont haut placés, plus la rampe de lancement doit être longue et plus les possibilités de retards bureaucratiques sont grandes.)

- Dans quels domaines de réglementation Ingénieurs Canada devrait-il chercher à mettre sur pied des projets d'harmonisation ou de collaboration (c.-à-d. l'attribution du permis d'exercice, l'exercice de la profession ou la discipline et l'application de la loi)?
- Comment pouvons-nous réduire le problème des intervenants qui ne participent pas activement à un projet ou n'expriment leurs préoccupations que lorsque le processus est déjà très avancé? Quelles mesures de protection ou voies de sortie peuvent être mises en place dès le début d'un projet pour éviter la divulgation tardive de points de désaccord importants?
- Quel est le nombre minimum d'organismes de réglementation requis pour faire avancer un projet? L'ensemble des 12 organismes étant peu probable, un minimum de six (la moitié des organismes de réglementation) devrait-il être suffisant pour déclarer que la majorité est d'accord pour aller de l'avant et que le projet ou l'effort d'harmonisation devrait avoir le feu vert pour avancer? Les organismes de réglementation non participants devraient-ils avoir leur mot à dire sur le produit de travail ou le résultat au cas où ils souhaiteraient se joindre au projet ou utiliser le produit plus tard, lorsque les ressources et l'intérêt auront augmenté?

Tel que déjà indiqué, les prochaines étapes concernant cette priorité stratégique et ce document sont les suivantes :

- Des consultations individuelles auprès des décideurs de chaque organisme de réglementation, avec compilation d'un rapport de synthèse après chaque consultation (TR1 et TR2 de 2022).
 - Parallèlement au travail de consultation auprès des organismes de réglementation, nous aimerions comprendre comment d'autres professions ont abordé l'harmonisation nationale. À cette fin, nous rencontrerons les responsables d'autres associations nationales pour prendre connaissance de leurs enseignements et de leurs suggestions.
- Une consultation nationale après des 12 organismes de réglementation du génie aura lieu lors de la réunion du conseil de l'automne 2023.
- En fonction des résultats des étapes précédentes, Ingénieurs Canada demandera à chaque organisme de réglementation de signer une « déclaration de collaboration et d'harmonisation » (TR1 de 2024).
 - En supposant que la déclaration de collaboration et d'harmonisation soit signée, l'étape suivante consistera à obtenir les orientations du Groupe des chefs de la direction concernant le premier projet ou la première initiative de collaboration et d'harmonisation nationales (été 2024).